Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-05436/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-551-14440-X
ISSN: 0713-3723
© Gouvernement du Québec 1991

M. Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (L.R.Q., c. M-17, a. 11), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1990.

Ce rapport rend compte des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie,

Gérald Tremblay

Québec, janvier 1991

Table des matières

Partie I
La présentation générale 7

1.1 Les lois sur l'industrie, le commerce et la technologie 7

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie 7

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie 7

1.1.3 Les modifications aux lois au cours de l'année 8

1.2 La structure administrative du MICT 8

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emploi 8

1.2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1990 8

1.2.3 Le budget 1989-1990 10

Partie II
Le bilan administratif 11

2.1 La direction et la coordination 11

2.1.1 Le Cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie 11

2.1.2 Le Cabinet du ministre délégué à la Technologie 11

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres (BSM) 11

2.1.4 La Direction de la coordination (DC) 11

2.1.5 La Direction générale de l'analyse économique (DGAE) 13

2.1.5.1 La Direction de l'analyse économique internationale (DAEI) 13

2.1.5.2 La Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle (DACI) 14

2.1.5.3 Le Bureau d'information sur le libre-échange 15

2.1.6 La Direction générale des politiques industrielles (DGPI) 15

2.1.6.1 La Direction des études et analyses (DEA) 16

2.1.6.2 La Direction de l'évaluation et du développement des politiques (DEDP) 16

2.1.6.3 Le Groupe d'analyse sur la PME 17

2.1.7 Le Service de la vérification interne (SVI) 18

Partie III
Les directions sectorielles 19

3.1 La Direction générale des industries chimiques et des matériaux (DGICM) 19

3.1.1 La Direction des industries du plastique (DIP) 19

3.1.2 La Direction des industries métallurgiques et pharmaceutiques (DIMP) 20

3.1.3 La Direction des industries chimiques inorganiques (DICI) 22

3.1.4 La Direction des industries biotechnologiques et pétrochimiques (DIBP) 23

3.2 La Direction générale des biens d'équipement (DGBE) 24

3.2.1 La Direction des équipements de transport terrestre (DETT) 25

3.2.2 La Direction du matériel aérospatial et de défense (DMAD) 27

3.2.3 La Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (DMUE) 27

3.2.4 La Direction des produits électriques et électroniques (DPEE) 29

3.3 La Direction générale des biens de consommation (DGBC) 30

3.3.1 La Direction des industries de la mode et des textiles (DIMT) 30

3.3.2 La Direction des produits de consommation (DPC) 32

3.3.3 La Direction des produits de l'habitat et du design (DPHD) 33

3.3.4 La Direction des produits de la construction (DPC) 34

Partie IV
Les opérations régionales et services aux entreprises 37

4.1 La Direction générale des opérations régionales (DGOR) 37

4.2 La Direction générale des services aux entreprises (DGSE) 39

4.2.1 La Direction de la promotion de l'entrepreneurship (DPE) 39

4.2.2 La Direction des services aux entreprises commerciales (DSEC) 42

4.2.3 La Direction des services aux entreprises industrielles (DSEI) 42

Partie V
La Direction générale des coopératives (DGC) 45

5.1 L'administration de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur les syndicats coopératifs **45**

5.2 L'aide au développement des coopératives **46**

Partie VI
La promotion des investissements 53

6.1 La Direction générale de la promotion des investissements (DGPI) **53**

6.1.1 La prospection **53**

6.1.2 Le soutien promotionnel **54**

6.1.3 L'assistance technique et financière **54**

Partie VII
La technologie et le développement des marchés 57

7.1 La Direction générale de la technologie (DGT) **57**

7.1.1 La Direction de l'innovation technologique (DIT) **57**

7.1.2 La Direction des politiques technologiques (DPT) **58**

7.1.3 La Direction du transfert et de la promotion technologiques (DTPT) **59**

7.2 La Direction générale du développement des marchés (DGDM) **61**

7.2.1 La Direction des échanges commerciaux (DEC) **61**

7.2.2 La Direction des marchés spécialisés (DMS) **61**

7.2.3 Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) **63**

7.3 La Direction des technologies de l'information (DTI) **64**

Partie VIII
Le soutien administratif et l'expertise économique 67

8.1 La Direction générale des ressources financières, matérielles et informationnelles (DGRFMI) **67**

8.2 La Direction de la gestion des ressources humaines (DGRH) **67**

8.3 La Direction des communications (DC) **68**

8.4 La Direction du placement étudiant du Québec (DPEQ) **69**

Partie IX
Les relations avec les sociétés d'État 71

Annexe
Les directions régionales du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie 77

Organigramme 40

Partie I
La présentation générale

1.1 Les lois sur l'industrie, le commerce et la technologie

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

La Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (L.R.Q., c. M-17) prévoit que le ministre a la responsabilité :

— d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie, du commerce et de la technologie au Québec et d'y promouvoir l'exportation des produits et services québécois;

— de contribuer à la valorisation de la recherche et de mener des actions liées à la promotion, au développement et à l'implantation de nouvelles technologies ainsi qu'à la diffusion de l'information technologique au Québec;

— de favoriser et coordonner le développement et la diffusion de l'information technologique;

— de contribuer à l'analyse, à l'évaluation et à la maîtrise de l'incidence de la technologie sur les personnes et la société;

— de procéder, en collaboration avec les ministres intéressés, à l'évaluation des programmes relatifs à la technologie des ministères et organismes;

— de contribuer à la valorisation des brevets et des licences détenus par les ministères et organismes;

— de favoriser le développement des coopératives et la concertation des agents économiques;

— de soumettre au gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'elles peuvent avoir une incidence sur l'industrie, le commerce et la technologie au Québec;

— de participer au développement et à la promotion de l'industrie, du commerce et de la technologie, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent, dans le cadre de la politique en matière d'affaires gouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales;

— d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses;

— de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie, au commerce et à la technologie.

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec, des lois sur le commerce et des lois sur les coopératives. L'énumération qui suit donne la liste complète de ces lois, au 31 mars 1990.

Les sociétés

— Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (L.R.Q., c. a-7.1).

— Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8).

— Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14).

— Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., c. S-10.001).

— Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01).

— Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13).

— Loi sur la Société du parc industriel du Centre-du-Québec (L.R.Q., c. S-15).

— Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17).

— Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain modifiant la Loi sur la Société Inter-Port de Québec (1988, c. 32).

Le développement industriel

— Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1).

— Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1).

Le développement touristique

— Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1).

Le commerce

— Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2).

— Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5).

— Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., c. P-9.2).

Les coopératives

— Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2).

— Loi sur les syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38).

1.1.3 Les modifications aux lois au cours de l'année

La Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a été modifiée par la Loi sur le ministère des Affaires internationales (1988, c. 41).

La Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique a été modifiée par le chapitre 70 des lois de 1988.

La Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel a été abrogée par le chapitre 52 des lois de 1988.

La Loi sur la Société Inter-Port de Québec a été modifiée par le chapitre 32 des lois de 1988.

La Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise a été modifiée par le chapitre 80 des lois de 1988.

Toutes les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ont été modifiées afin de tenir compte du changement de nom du Ministère, établi par le chapitre 41 des lois de 1988.

1.2 La structure administrative du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emploi

	Au 1er avril 1989	Au 31 mars 1990
Catégories d'emploi	**Postes autorisés**	
Administrateurs d'État	8	8
Administrateurs	64	66
Cadres intermédiaires	4	8
Professionnels	360	354
Employés de bureau et techniciens	268	254
Ouvriers	3	3
Total	707	693

1.2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1990

Le Cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Ministre
Gérald Tremblay

Directeur du Cabinet
Bernard Labrecque

Adjoints parlementaires
Jean Leclerc
France Dionne

Le Bureau des sous-ministres

Sous-ministre
Michel Audet

Secrétaire du Ministère
Hélène Roy-Lemieux

Sous-ministre adjoint à l'Administration et aux Politiques industrielles et commerciales
Maurice Turgeon

Sous-ministre adjoint au Développement industriel
Michel La Salle

Sous-ministre adjoint aux Opérations régionales et services aux entreprises
Jean-Claude Lafleur

Sous-ministre adjointe à la Technologie et au Développement des marchés
Anne-Marie Willis

Sous-ministre adjoint, responsable du Bureau d'accueil et de promotion des investissements
André Dorr

Direction des relations avec les sociétés d'État
Michel Leguerrier

Service de la vérification interne
Jean-Claude Fréchette

Direction de la coordination
Michel Bussière

Direction générale de l'analyse économique
Yvon Pomerleau

Direction de l'analyse économique internationale
Marc Gignac, intérim

Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle

Bureau d'information sur le libre-échange
Jeannine Boutet

Direction générale des politiques industrielles
Jacques Brind'Amour

Direction des études et analyses
Marc Ferland

Direction de l'évaluation et du développement des politiques

Direction générale des industries chimiques et des matériaux
Pierre Giard

Direction des industries du plastique
Pierre Marceau

Direction des industries métallurgiques et pharmaceutiques
Jacques Drolet

Direction des industries chimiques inorganiques
Roger Marchand

Direction des industries biotechnologiques et pétrochimiques
Marc St-Onge

Direction générale des biens d'équipement
André P. Caron

Direction des équipements de transport terrestre
Denis Carette

Direction du matériel aérospatial et de défense
Charles Dieudé, intérim

Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage
Gilles Delisle

Direction des produits électriques et électroniques
Oscar Dorval, intérim

Direction générale des biens de consommation
Michel Chevrier

Direction des industries de la mode et des textiles
Michel Hanson

Direction des produits de consommation
Jacques Ouimet

Direction des produits de l'habitat et du design
André Cloutier

Direction des produits de la construction
Jean-Luc Dubé

Direction générale des coopératives
Marc Jean

Direction de l'aide au développement

Service du registrariat et du soutien administratif
André Dallaire

Direction générale des ressources financières, matérielles et informationnelles
Michel Gauthier

Direction de la gestion des ressources humaines
Donald Giguère

Direction des communications
Yves Durand

Direction du placement étudiant
Michel Nadeau

Direction des affaires juridiques
André Samson

Direction de la comptabilité
Rosaire Plante

Direction générale des opérations régionales
Michel Gagnon

Les directions régionales

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Réjean Dion

Saguenay – Lac-Saint-Jean
Hélène Tremblay-Corneau

Québec
Richard Roy

Mauricie – Bois-Francs
Diane Bergeron

Estrie
André Labrie

Montréal
Pierre Chamberland

Laurentides-Lanaudière
François Cournoyer

Montérégie
Jacques Doyon

Laval
Marius Dionne

Outaouais
Pierre Lévesque

Abitibi-Témiscamingue
Claude Lecours

Côte-Nord et Nord-du-Québec
Jacques Tremblay

Direction générale des services aux entreprises
Michel Gagnon, intérim

Direction de la promotion de l'entrepreneurship
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Direction des services aux entreprises commerciales
Paul Meunier

Direction des services aux entreprises industrielles
Jacques Quévillon

Direction générale de la promotion des investissements
Paul Lussier

Direction de l'infrastructure industrielle
Robert Jones

Service du support aux organismes régionaux
Claude Raynault

Direction de la prospection des investissements Europe / Moyen-Orient
André P. Guertin

Direction de la prospection des investissements Amérique / Asie
Francine Dumont

Direction de la recherche et du soutien
Jacques Gagnon, intérim

Direction générale de la technologie

Direction de l'innovation technologique
Philippe Eloy

Direction des politiques technologiques
Guy Duquette

Direction du transfert et de la promotion technologiques
Richard Tremblay

Direction générale du développement des marchés
François Paradis

Direction des échanges commerciaux
Paul Clermont

Direction des marchés spécialisés
Paul Déry

Bureau de normalisation du Québec
Philippe Fontaine

Direction des technologies de l'information
Georges Corriveau

1.2.3 Le budget 1989-1990

Crédits par secteur et par programme

	Crédits modifiés ($)
Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	47 956 900
Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	318 756 100
Soutien aux sociétés et organismes d'État	126 151 000
Emploi étudiant	6 185 900
Total	499 049 900

Partie II
Le bilan administratif

2.1 La direction et la coordination

2.1.1 Le Cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Le mandat du ministre est d'arrêter les orientations et les priorités du Ministère et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du Cabinet conseille le ministre sur les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec les autorités du Ministère, de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent de celui-ci.

*2.1.2 Le Cabinet du ministre délégué à la Technologie**

En appui au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie dans ses fonctions, devoirs et pouvoirs, le ministre délégué à la Technologie a la responsabilité des interventions ministérielles ayant trait au domaine technologique. Il occupe, de plus, la présidence du comité ministériel spécial du développement technologique et, à ce titre, supervise le Fonds de développement technologique. Il est aussi responsable des organismes à caractère technologique relevant du Ministère.

Le personnel du Cabinet du ministre délégué à la Technologie le conseille dans la réalisation des mandats confiés et fait le lien avec le Ministère, en vue d'assurer le soutien nécessaire.

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres (BSM)

Le Bureau des sous-ministres a pour mandat de définir et de coordonner les moyens nécessaires à la mise en œuvre des orientations et des priorités arrêtées par le ministre ainsi que d'assurer la coordination et l'animation essentielles pour garantir l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Le sous-ministre veille, avec les sous-ministres adjoints, à établir la liaison avec les sociétés d'État et à maintenir la coordination nécessaire dans la réalisation de grands projets, à assurer le développement des coopératives et celui des entreprises dans l'ensemble des régions ainsi qu'à favoriser le développement des secteurs économiques. En outre, la secrétaire du Ministère entretient les liaisons entre les différentes unités administratives et les cabinets du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du ministre délégué à la Technologie*. Le personnel chargé des relations avec les sociétés d'État fait partie de cette unité.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateurs d'État	7
Administrateurs	6
Professionnels	2
Employés de bureau	13
Total	**28**

2.1.4 La Direction de la coordination (DC)

Le mandat

Cette direction a pour mandat de coordonner les relations opérationnelles avec les autres ministères et les organismes dont les interventions ont une incidence sur le développement industriel. Elle intervient pour établir des mécanismes de collaboration, participe à des comités mixtes et effectue le suivi des demandes ou des dossiers multisectoriels qui concernent plusieurs directions du Ministère. Elle coordonne notamment la participation du Ministère à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel. Elle assure la coordination des dossiers soumis à Investissement Canada, celle des activités du Ministère en milieu autochtone, de même que celle de la participation ministérielle aux conférences socio-économiques régionales et aux biennales.

En ce qui concerne les trois directions sectorielles, la Direction coordonne plus particulièrement la préparation de leur apport au Cahier d'information sur les directions sectorielles ainsi que le traitement des demandes d'avis sectoriels, notamment celles relatives aux programmes de la SDI (Aide à l'investissement, Aide aux activités de recherche et d'innovation), au Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), au programme de l'AQVIR et à l'Entente auxiliaire sur le développement scientifique et technologique.

* Rattaché au MICT du 1er avril au 11 octobre 1989.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990	
Administrateur	1
Cadres-conseils et professionnels	6
Employés de bureau	3
Total	**10**

Les principales réalisations en 1989-1990

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, conclue le 23 janvier 1985, dispose d'un budget de 360 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1990, dont 50 millions pour le Programme d'aide aux infrastructures industrielles (volet I) et 310 millions pour le Programme d'aide aux projets industriels majeurs, c'est-à-dire les projets représentant un investissement supérieur à 10 millions de dollars (volet II). Au cours de l'année, le gouvernement du Québec a donné son accord pour participer à un renflouement de 86,5 millions de dollars et la période ultime d'expiration a été portée au 31 mars 1991. La Direction est responsable du secrétariat du comité de gestion de cette entente.

Jusqu'à maintenant, 211 projets ont été proposés à cette entente; 81 aides financières ont été autorisées et 57 projets sont encore à l'étude ou en voie d'autorisation. En ce qui concerne le volet I de l'entente, qui porte sur les infrastructures industrielles, 66 projets ont été acceptés, pour des aides financières de 46,3 millions de dollars, soit 93 % du budget de 50 millions. Quant au volet II concernant les projets industriels majeurs, un soutien financier de 295 millions de dollars demeure engagé pour 21 projets, ce qui représente plus de 95 % du budget total de 310 millions. L'entente a de plus nécessité la coordination des interventions gouvernementales dans plusieurs projets majeurs qui correspondent à des subventions de plus de 100 millions de dollars et qui présentent des avantages particuliers pour la structure industrielle du Québec.

Le rôle de la Direction est également d'assurer la liaison avec Investissement Canada et d'analyser les projets qui sont soumis à la loi fédérale, de manière à permettre au ministre de l'Industrie, du Commerce et de Technologie de faire part au gouvernement fédéral de la position du gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction, dans le cadre du programme Investissement Canada, a traité 74 demandes d'acquisition directe et indirecte d'entreprises canadiennes ayant des établissements au Québec. Ces demandes ont chacune fait l'objet d'examen. Elle a également reçu 79 avis d'acquisitions d'entreprises ayant des actifs inférieurs au seuil requis pour que ces acquisitions soient soumises à un examen.

Les 74 demandes qui ont été l'objet d'un examen ont porté sur des actifs canadiens évalués à 9,7 milliards de dollars, qui, au Québec, représentent environ 13 000 emplois. Parmi les demandes, 26 proviennent des États-Unis et correspondent à des actifs de 2,5 milliards. Celles en provenance des pays de la C.E.E. sont au nombre de 25, pour des actifs de 1,8 milliard de dollars.

Mentionnons que 37 demandes soumises à un examen se rapportaient à des entreprises manufacturières dont les actifs s'élevaient à 6,7 milliards de dollars et le nombre d'emplois, à 8 650 personnes. Quant aux acquisitions non soumises à un examen, elles ont porté sur des actifs évalués à environ 590 millions de dollars et ont touché environ 3 900 emplois, dont 2 500 dans le secteur manufacturier.

Durant cette période, la Direction a également reçu 34 avis de créations d'entreprises par des investisseurs étrangers, dont le projet Alouette (mise en place d'une aluminerie) évalué à 1,1 milliard, les autres projets totalisant 300 millions de dollars.

En outre, la Direction a procédé à l'évaluation des politiques, programmes, lois et règlements que les ministères fédéral et québécois de l'Environnement élaborent et qui ont une incidence sur le développement industriel. À cet effet, la Direction a consulté les unités administratives du Ministère et préparé les avis. La Direction a ainsi entrepris l'analyse des principaux dossiers suivants : programme de réduction des rejets industriels (projet de modification de la Loi sur la qualité de l'environnement, projet de règlement sur les attestations d'assainissement); politique de gestion intégrée des déchets solides (création du Fonds québécois d'implantation de la collecte sélective et de la récupération); restauration des sols contaminés (projet de modification de la Loi sur la qualité de l'environnement).

La Direction de la coordination participe également à plusieurs comités visant à harmoniser l'environnement et l'économie.

Enfin, le traitement de demandes d'aide financière pour des projets reliés à l'environnement, l'évaluation de la pertinence de la réalisation de projets en matière d'environnement et l'analyse de dossiers ponctuels dans le secteur de l'environnement complètent les activités de la Direction. En ce qui concerne ce bloc d'activités, 40 demandes ont donné lieu à la formulation d'avis durant le dernier exercice financier.

Parmi les autres activités de la Direction, il faut mentionner celles qui suivent.

— Participation du Ministère au Comité interministériel de l'éducation des adultes et coordination de sa programmation relative aux activités de

perfectionnement pour les dirigeants de PME, lesquelles disposent d'un budget de 800 000 $.

— Coordination de la programmation des missions de coopération économique et technique, réalisées par le Ministère à l'étranger, dans le cadre du nouveau programme de coopération économique des Affaires internationales (MAI) qui a mené, pour l'exercice qui vient de se terminer, à la réalisation de 5 projets touchant 18 personnes pour 20 semaines.

— Acheminement de 611 demandes d'avis sectoriels liées notamment aux programmes suivants : Aide à l'investissement, Aide à l'innovation et à la recherche, PECEC et AQVIR. Ces avis sont préparés par les directions sectorielles et fournissent un éclairage utile à la prise de décisions concernant les aides accordées aux entreprises industrielles.

— Participation du Ministère aux travaux liés à la mise en œuvre de l'Entente de concertation sur le développement économique autochtone, de même que sa représentation auprès du Secrétariat aux affaires autochtones (Conseil exécutif).

— Coordination de la préparation des dossiers touchant la participation du ministre aux conférences socio-économiques régionales de Chaudière-Appalaches (9 projets) et de Lanaudière (14 projets), de même qu'aux biennales de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue (12 projets au total), incluant des propositions d'allocutions ministérielles en réponse à sept axes de développement suggérés par le milieu.

2.1.5 La Direction générale de l'analyse économique (DGAE)

La Direction générale de l'analyse économique a pour mandat général d'effectuer des recherches et analyses économiques permettant au Ministère de connaître l'évolution de l'économie québécoise et plus particulièrement de ses composantes industrielles et commerciales ainsi que les facteurs déterminants du commerce international qui exercent une influence sur leur développement. Grâce à ces éléments de connaissance, la Direction pourra aider le Ministère à déterminer les orientations et les objectifs de son action et à participer à la coordination, dans ses champs de compétence, des autres acteurs du développement industriel, commercial et technologique du Québec et de ses régions.

Pour réaliser son mandat, la Direction générale compte sur deux directions, la Direction de l'analyse économique internationale et la Direction de la conjoncture industrielle, de même que sur le Bureau d'information sur le libre-échange.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateurs	3
Professionnels	11
Employés de soutien	6
Total	**20**

2.1.5.1 La Direction de l'analyse économique internationale (DAEI)

Cette direction a la responsabilité de faire l'analyse des facteurs internationaux ou des changements de la politique commerciale au Canada et à l'étranger pouvant affecter les secteurs d'activité dont le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a la responsabilité. De façon plus particulière, cette direction doit :

— analyser l'évolution du commerce international et du commerce interprovincial comme facteur influençant le développement des secteurs manufacturiers québécois;

— suivre de près les activités des organismes nationaux et internationaux (GATT, OCDE...) ainsi que celles des principaux partenaires commerciaux (États-Unis, CEE...) dans le domaine des relations internationales;

— étudier, de façon générale, les problèmes de politique commerciale et, de façon plus particulière, les questions de politique tarifaire affectant des entreprises ou secteurs industriels;

— apporter un soutien de recherche aux efforts du Ministère en matière de promotion des exportations, en aidant notamment à améliorer notre connaissance des marchés intéressants et des secteurs à encourager;

— assurer la coordination ministérielle des dossiers dans ses champs de compétence et défendre la position du Ministère au sein des instances gouvernementales de coordination.

Les principales réalisations en 1989-1990

Au cours de l'année 1989-1990, la Direction de l'analyse économique internationale a effectué le suivi des dossiers concernant les négociations commerciales multilatérales du GATT actuellement en cours et qui relèvent de la compétence du Ministère ou pour lesquels le Ministère avait des intérêts. Dans chacun de ces dossiers, la DAEI a contribué activement à établir les positions du Québec en matière de négociation ou bien a collaboré avec d'autres ministères à l'élaboration de ces positions.

— Intégration du secteur des textiles et vêtements au cadre de gestion régulier du GATT.

— Accord du GATT sur les marchés publics.

— Dossier sur les droits compensateurs et les droits *antidumping*.

— Mesures d'investissement liées au commerce.

— Accord du GATT relatif aux aéronefs civils.

— Obstacles techniques au commerce.

— Dossier concernant les droits de douanes et les mesures non tarifaires.

— Dossier sur les services.

— Dossier sur les mesures de sauvegarde.

— Dossier sur la propriété intellectuelle.

La Direction de l'analyse économique internationale a également collaboré avec le Bureau d'information sur le libre-échange et a assuré le suivi des dossiers actifs dans le cadre de l'Accord de libre-échange, notamment le comité sélect sur l'automobile, les réductions accélérées des tarifs canadiens et américains ainsi que la négociation concernant les subventions, les droits compensateurs et les droits *antidumping*.

De plus, la Direction de l'analyse économique internationale a, en vertu de ses mandats, contribué à la publication d'un chapitre du document annuel du Ministère sur les PME, suivi de près les travaux du Tribunal canadien du commerce extérieur concernant l'harmonisation des tarifs douaniers sur les textiles par rapport aux tarifs de nos principaux partenaires commerciaux et suivi l'évolution du projet d'intégration de l'Europe 1992. Elle a aussi collaboré avec d'autres directions du Ministère dans le dossier des négociations relatives aux barrières interprovinciales canadiennes.

La Direction de l'analyse économique internationale a été appelée régulièrement tout au long de l'année à produire des notes ou avis sur la politique commerciale canadienne à l'intention des autorités du Ministère.

2.1.5.2 La Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle (DACI)

Cette direction a la responsabilité de faire les analyses conjoncturelles et prévisionnelles concernant l'évolution des secteurs manufacturiers et du commerce et d'en dégager les répercussions pour le Ministère. De façon plus précise, elle doit :

— suivre l'évolution conjoncturelle globale de l'économie internationale, des économies américaine, canadienne et québécoise;

— étudier l'évolution conjoncturelle des secteurs manufacturiers et du commerce par l'analyse des principales variables explicatives et en comparaison avec les activités similaires de nos partenaires commerciaux;

— préparer les documents périodiques d'analyse sur l'évolution d'une variable (ex. : emploi) ou de l'ensemble des variables explicatives de l'état de la situation des secteurs sous la responsabilité du Ministère;

— analyser toutes les données pertinentes pour apporter un soutien de recherche à la responsabilité du Ministère en matière de prospection des investissements;

— assurer la coordination ministérielle des dossiers dans ses champs de compétence et défendre la position du Ministre au sein des instances gouvernementales de coordination.

Les principales réalisations en 1989-1990

La situation de l'emploi au Québec

Cette publication mensuelle rend compte de l'évolution des données qui ont marqué l'évolution récente de la situation de l'emploi au Québec en comparaison avec l'Ontario et l'ensemble du Canada.

Le secteur manufacturier et le commerce au Québec en 1989

Cette publication annuelle fait l'analyse des grandes variables qui ont marqué au cours de l'année écoulée l'évolution des secteurs manufacturier et commercial, dans leur ensemble et dans leurs composantes sectorielles et régionales.

Analyse des données sur l'investissement

Deux fois par année, la Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle effectue l'analyse des données d'investissement (Québec, Ontario, Canada), ce qui donne lieu à la publication de communiqués de presse et à des documents statistiques et d'analyse.

Dossier informatique

La Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle a participé tout au long de l'année, de concert avec la Direction de l'analyse économique internationale, à l'élaboration du plan directeur informatique du Ministère. En outre, un effort particulier a été apporté à la mise sur pied et à l'organisation en cours d'un système d'informatisation complète de l'analyse de la conjoncture industrielle.

Par ailleurs, en vertu de ses mandats énumérés plus haut, la Direction est appelée régulièrement à produire des notes ou avis à l'intention des autorités du Ministère sur la conjoncture économique québécoise et canadienne, et plus particulièrement sur les variables qui influencent l'évolution du secteur manufacturier et du commerce québécois.

2.1.5.3 Le Bureau d'information sur le libre-échange

Depuis sa mise sur pied, le 7 mars 1989, le Bureau d'information sur le libre-échange a poursuivi avec intensité et constance son mandat principal, qui consiste à :

— aiguiller les éventuels utilisateurs des programmes et services liés à l'adaptation vers les personnes ou organismes pertinents des divers niveaux de gouvernement;

— donner de l'information sur les programmes administrés par le Ministère et les sociétés d'État relevant du ministre;

— fournir aux associations et entreprises tous les renseignements désirés sur les modalités de l'Accord;

— assurer le suivi des consultations menées dans le cadre des négociations sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les principales réalisations en 1989-1990

Promotion concernant la création du Bureau d'information sur le libre-échange

Le Bureau a envoyé des communiqués de presse portant sur la conférence du 7 mars 1989 donnée par les ministres Paul Gobeil, du Conseil du trésor, et Pierre MacDonald, du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Il a aussi transmis le rapport des consultations du MICT, « Adaptation des entreprises et libre-échange », aux associations, entreprises ou autres organismes des divers secteurs industriels ayant participé aux rencontres de consultation, de même qu'aux employés-cadres de notre ministère et de tous les ministères à vocation économique.

Préparation et distribution d'un dépliant

Le Bureau a distribué jusqu'ici environ 2 000 dépliants présentant le mandat, les objectifs, les appuis possibles, etc., ainsi que les coordonnées du Bureau.

Rédaction d'une bibliographie sur le libre-échange

Le Bureau a procédé à la rédaction d'une bibliographie sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour utilisation à l'interne et distribution externe, selon le cas.

Suites de la mise sur pied du Bureau d'information sur le libre-échange

Le Bureau a reçu de multiples et régulières demandes téléphoniques ou écrites en relation avec ce nouveau service gouvernemental fort apprécié. Il s'agissait de demandes de documentation ou de consultation.

Recherche constante de sources de renseignements sur l'Accord

Le Bureau a poursuivi sa recherche de sources de renseignements sur l'Accord. Il a également établi des contacts réguliers avec ces mêmes sources, afin d'obtenir toute l'information utile sur l'environnement économique découlant de la mise en œuvre de cet accord.

Accroissement des efforts pour promouvoir les services du Bureau d'information

Le Bureau est allé à la rencontre de la clientèle désireuse d'en connaître davantage sur l'Accord du libre-échange, par une participation active sous la forme d'un stand au Salon de la PME, du 20 au 22 octobre 1989. Il a également participé au colloque Libre-échange et éducation du 22 au 24 novembre 1989.

2.1.6 La Direction générale des politiques industrielles (DGPI)

La Direction générale des politiques industrielles a comme mandat d'élaborer et de proposer des orientations, des priorités et des programmes d'appui en matière de développement industriel, commercial et technologique ainsi que d'en assurer l'évaluation.

Elle agit en collaboration étroite avec l'ensemble des autres directions du Ministère et, plus particulièrement, avec la Direction générale de la technologie, dont le mandat couvre l'élaboration d'une politique, de stratégies et de mesures de soutien au développement technologique. Elle est aussi appelée à intervenir pour établir la coordination des travaux d'harmonisation de mesures et d'aménagement des interventions du ministère.

Pour réaliser son mandat, la DGPI s'appuie sur une structure de fonctionnement comprenant deux directions, la Direction de l'évaluation et du développement des politiques et la Direction des études et analyses, ainsi que sur un groupe de travail, le Groupe d'analyse sur la PME.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateurs	3
Professionnels	15
Employés de bureau	7
Stagiaire	1
Total	**26**

2.1.6.1 La Direction des études et analyses (DEA)

La Direction des études et analyses a la responsabilité de produire des études et analyses susceptibles d'orienter la stratégie du Ministère en matière de politique industrielle et de favoriser la mise au point de programmes et de mesures adaptés à l'évolution des besoins des entreprises.

À ces fins, elle doit :

— produire et maintenir à jour l'information pertinente, le savoir-faire dans les différents secteurs de l'économie et l'efficacité industrielle, de même qu'assurer, s'il y a lieu, un rôle-conseil auprès des autres directions du Ministère;

— effectuer des études et analyses portant, selon le cas, sur le secteur manufacturier, le commerce et les autres entreprises de services, afin de faire le point sur les enjeux et les modes d'appui les plus appropriés que peut leur apporter le Ministère; assurer, en ce sens, une collaboration étroite avec les autres directions du MICT et les ministères dont la vocation est économique ou qui sont susceptibles, en vertu de leurs mandats, d'agir sur le développement de l'économie;

— analyser et évaluer, dans le cadre de projets industriels majeurs, les effets intersectoriels et les retombées de ces projets sur l'économie;

— appuyer la Direction générale de la technologie dans la mise en œuvre de son mandat en ce qui a trait à l'élaboration de stratégies sectorielles ou horizontales axées sur le développement technologique;

— analyser les orientations et stratégies sectorielles mises de l'avant par les autres gouvernements au Canada et à l'étranger ainsi qu'en assurer le suivi;

— produire des avis, participer à la mise au point de positions ministérielles et représenter le Ministère au sein de comités ou de groupes de travail traitant de questions liées aux responsabilités de la direction;

— assurer la rédaction de publications visant à mieux informer les clientèles du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie sur différents sujets d'intérêt.

Les principales réalisations en 1989-1990

Révision de la Loi sur les heures d'affaires

La Direction a contribué activement aux différentes étapes menant à la présentation d'un projet de loi modifiant le régime des heures d'ouverture des commerces. Elle a, plus particulièrement, produit un document d'information rendu public en novembre 1989, soutenu les travaux de la Commission parlementaire publique tenue en mars 1990 sur le sujet et collaboré à l'élaboration du nouveau projet de loi.

Participation à l'élaboration d'une stratégie internationale avec le MAI

Dans le cadre des travaux du Comité consultatif des Affaires internationales, la Direction travaille régulièrement en interaction avec le ministère des Affaires internationales pour préciser les orientations et actions internationales du gouvernement du Québec dans les domaines du développement industriel, du commerce international, de la promotion des investissements et du développement technologique.

Revue de la problématique liée aux incubateurs

La Direction a procédé à une étude relevant les différentes considérations entourant la réalité des incubateurs industriels et technologiques au Québec.

Étude sur l'industrie des produits du plastique

De concert avec le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, une étude a été conduite sur l'industrie de la fabrication des produits en matière plastique au Québec.

État de la pénétration des technologies dans la fabrication

La Direction a effectué une étude comparative au niveau canadien de l'état de la pénétration des diverses technologies utilisées dans le secteur manufacturier et dans chacun des groupes principaux de ce secteur.

La Direction a, de plus, participé aux travaux de nombreux groupes de travail sur des sujets aussi variés que les retombées de l'aluminium au Québec et l'harmonisation des mesures d'aide disponibles en regard des besoins issus du nouveau contexte commercial.

Enfin, à l'aide du modèle intersectoriel du Bureau de la statistique du Québec, la Direction a effectué 15 études d'impact évaluant les retombées économiques d'autant de projets.

2.1.6.2 La Direction de l'évaluation et du développement des politiques (DEDP)

Cette direction assure l'évaluation de politiques et de programmes et propose un cadre général d'intervention en matière de politique de développement industriel.

À ces fins, elle doit :

— procéder à l'évaluation des activités et des programmes d'aide qui sont sous la responsabilité du Ministère ou de l'un ou l'autre des organismes relevant de l'autorité ministérielle, suggérer les

modifications susceptibles d'améliorer le rendement de ces programmes et activités, et en proposer de nouveaux, s'il y a lieu;

— assurer l'analyse et le suivi des interventions et mesures mises de l'avant par le gouvernement fédéral au Québec, participer à leur coordination et contribuer à l'élaboration des programmes communs qui peuvent en découler;

— mesurer les effets éventuels, sur les clientèles et les activités du MICT, des politiques et mesures proposées par d'autres ministères ou organismes;

— élaborer et proposer, en liaison étroite avec les autres ministères, les organismes et les directions concernées du MICT, des objectifs, des priorités et une stratégie de développement industriel, commercial et technologique; à cette fin, développer et maintenir à jour une expertise touchant les différents éléments d'une stratégie de développement industriel et exercer un rôle positif de conseil et d'appui au sein du Ministère.

Les principales réalisations en 1989-1990

La Direction a procédé à l'évaluation d'un certain nombre de programmes, dont particulièrement :

— le Programme de soutien à l'emploi scientifique (PSES);

— le Programme des étudiants stagiaires en science et technologie;

— l'Entente auxiliaire sur le développement scientifique et technologique;

— les quatre programmes d'aide de la SDI, après leur deuxième année d'implantation, soit Aide à l'investissement, Aide à l'investissement touristique, Aide à la recherche et à l'innovation et Aide à l'exportation.

Les organismes de soutien aux initiatives jeunesse (OSIJ)

La Direction a collaboré avec la Direction de l'entrepreneurship pour le reciblage de ce programme.

La Commission permanente de coopération Québec-Ontario

La Direction participe au travail du sous-comité de coopération économique qui relève de la Commission permanente de coopération Québec-Ontario. Sa tâche consiste à déterminer et à mettre en œuvre, de concert avec les représentants ontariens, des instruments susceptibles d'améliorer la collaboration entre les entrepreneurs des deux provinces. Le sous-comité a secondé la mise en place de deux consortiums à l'exportation, l'un axé sur les produits reliés à l'environnement, l'autre sur les produits médicaux.

Les fusions et acquisitions d'entreprises

La Direction s'est intéressée à ce dossier durant une partie de l'année afin d'en cerner la problématique; un programme d'aide au regroupement d'entreprises a finalement été introduit dans le discours du budget à la suite des travaux menés en collaboration avec la SDI.

Le plan quinquennal du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

La Direction a été appelée à commenter l'ensemble des plans d'affaires et de développement réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal 1990-1995 du CRIQ.

Les programmes de liaison du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et du California Institute of Technology

La Direction a participé aux rencontres tenues entre les participants à ces programmes et a collaboré à leur évaluation sommaire.

Le Programme régional de création d'emplois permanents (PRECEP)

La Direction a collaboré étroitement à l'élaboration des modalités soutenant les discussions qui ont mené à ce nouveau programme de l'OPDQ.

Dossiers divers

En plus de participer à la rédaction du discours annuel du ministre sur les défis que doit relever le Ministère et qui résume en fait l'essentiel de son action, la Direction a aussi collaboré à celle de plusieurs allocutions du ministre devant différents agents de développement économique.

2.1.6.3 Le Groupe d'analyse sur la PME

Ce groupe d'analyse a la responsabilité de concevoir les outils d'information axés sur la PME et d'appuyer, à ce titre, les directions opérationnelles du Ministère dont les activités sont tournées vers cette clientèle.

À ces fins, il doit :

— assurer la rédaction et la coordination des travaux liés à la publication annuelle du rapport *Les PME au Québec – État de la situation*;

— exploiter et tenir à jour une banque de données et d'information sur les PME et les régions, afin de répondre aux besoins d'analyse et d'intervention de tout genre;

— traiter, en collaboration avec les directions concernées, les demandes d'avis relatives aux projets de réglementation et de législation présentés au Comité ministériel permanent de développement économique (CMPDE);

— établir, maintenir et développer des liens étroits avec les ministères et organismes québécois, fédéraux ou autres, dont les travaux (études, rapports, bulletins statistiques, etc.) portent sur la PME et son environnement.

Les principales réalisations en 1989-1990

Les PME au Québec – État de la situation, 1989

Le Groupe d'analyse sur la PME a rédigé le chapitre intitulé « Les PME en chiffres et en lettres », en plus d'assurer la coordination de l'ensemble des travaux reliés à la publication, notamment pour la rédaction des chapitres portant sur la technologie, le commerce international et les coopératives. À cet effet, il a pu compter sur la collaboration de la Direction de l'évaluation et du développement des politiques, de la Direction générale de l'analyse économique ainsi que de la Direction générale des coopératives.

Le profil des interventions du Ministère en région

Dans le cadre de la tournée ministérielle, le profil d'intervention du Ministère a été préparé pour les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent (01), Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11), Québec (03), Estrie (05) et Montréal (06).

Le portrait des secteurs manufacturier et tertiaire selon les régions

En vue d'appuyer le travail des directions régionales du Ministère ainsi que celui des autres directions opérationnelles, le Groupe d'analyse sur la PME a préparé un portrait des secteurs manufacturiers et tertiaires pour les régions suivantes : Québec (03), Estrie (05), Montérégie (16), Chaudière-Appalaches (12). Ces documents feront l'objet de publications au cours de la prochaine année.

Les données sur les PME et les régions

En plus de poursuivre les travaux relatifs à l'inventaire des données régionales et à la constitution d'une base de données et d'information sur les PME et les régions, le groupe a représenté le Québec dans l'administration du Programme pancanadien de statistiques sur les petites entreprises. De même, il a assuré la coordination des travaux du comité BSQ-MICT concernant l'enquête sur les manufactures.

Les avis et les consultations

Le Groupe d'analyse sur la PME a par ailleurs donné suite à un grand nombre de demandes d'avis et de consultations concernant les matières relevant de sa compétence, notamment les PME et les régions.

2.1.7 Le Service de la vérification interne (SVI)

Le Service de la vérification interne a pour mandat d'assister les gestionnaires en leur fournissant des analyses, des évaluations, des recommandations et de l'information sur la suffisance et l'efficacité des systèmes de contrôle de l'organisation.

Durant l'exercice 1989-1990, les principaux travaux en cours ou terminés ont porté sur :

— l'analyse des achats de fournitures, matériel et équipement du Ministère;

— la vérification chez les fabricants de vins du Québec du respect de certaines modalités d'application des lois de la SAQ et de la RPAQ;

— la redéfinition du mandat de la vérification interne axé davantage sur l'optimisation des ressources.

Partie III
Les directions sectorielles

3.1 La Direction générale des industries chimiques et des matériaux (DGICM)

3.1.1 La Direction des industries du plastique (DIP)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
110	75	34	1	220

La Direction a pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises en mettant l'accent, par exemple, sur l'utilisation d'un plan stratégique en matière de gestion ou sur l'implantation d'un système de qualité dans la production. La Direction veut aussi aider les industriels à concevoir de nouveaux produits en favorisant notamment la visite d'expositions spécialisées. Enfin, ses objectifs consistent à développer parmi les industriels du secteur un sentiment d'appartenance, entre autres par l'entremise de la Société des industries du plastique.

Orientations, politique, stratégie

La Direction a fait le bilan des efforts entrepris sur le plan de la stratégie de développement de l'industrie du plastique. Certaines activités ont fait l'objet de regroupements; par exemple, les « échanges de moules avec des producteurs d'autres pays » ont été regroupés avec « échanges de technologie au sens large ».

Les premières idées autour d'un centre de recherche sur les matériaux composites polymériques reliés au secteur des transports sont nées d'un effort entrepris par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie Canada (MISTC) à Montréal, la Direction et quelques représentants du milieu. Cette courte analyse a consisté en des discussions avec quelques entreprises privées – Canadair, Bell Helicopter, Bombardier, etc. – sur la possibilité d'un tel centre.

La Direction a suivi par ailleurs les réunions du comité interne sur les matériaux industriels de pointe. Ce comité doit présenter sous peu les résultats de son analyse. Les matières premières utilisées pour la fabrication de composites polymériques croîtront entre 1980 et 1992, passant de 20 millions de livres et 920 millions de dollars à 36 millions de livres et 2 milliards de dollars. Quant au marché des composites à matrice métallique, il représente une valeur de 20 millions de dollars, pour des produits qui sont pour la plupart encore à l'étape du développement. La croissance annuelle pourrait atteindre 22 % par année d'ici l'an 2000. Enfin, le marché des composites à matrice de céramique est évalué à 77 millions de dollars, avec la possibilité d'une croissance d'ici à l'an 2000 d'environ 21 %. On estime, de façon concrète, que 95 % des composites sont actuellement à matrice de polymère et qu'il en sera ainsi pour quelques années encore.

Études

Répertoire des manufacturiers de produits en plastique

Il est difficile de répertorier les manufacturiers de produits en plastique pour différentes raisons : il existe plus de 600 entreprises; plus de la moitié de ces entreprises ne sont pas recensées dans le grand groupe 16 des statistiques manufacturières; il s'agit de PME (plusieurs partent, de nouvelles se développent, un grand nombre changent de propriétaire). Devant ces difficultés, la Direction a décidé d'imprimer un premier répertoire et de le refaire durant quelques années en y apportant les corrections nécessaires. Elle a distribué 1 500 copies de cette première version.

Répertoire des manufacturiers de produits en caoutchouc

Les informations colligées il y a quelques années ont été mises à jour. Sont regroupées dans ce répertoire les entreprises spécialisées dans le pneu – fabrication et rechapage –, de même que celles spécialisées dans la fabrication de produits industriels en caoutchouc. On en compte plus de 100 au Québec.

Le profil sectoriel des industries du plastique

Chaque membre de la Direction a consacré beaucoup d'effort à la publication du document. Différentes discussions sur la formation professionnelle avec le MMSRFP ont suscité de sa part la rédaction d'un document sur la main-d'œuvre du secteur qui sera joint au profil, de même qu'un texte rédigé par la Direction des études et analyses de la Direction générale des politiques industrielles du Ministère, qui effectue une analyse macro-économique du grand groupe 16.

Dossier d'information pour le secteur des plastiques

De concert avec différents ministères (MMSRFP, MEQ, MESS), la Direction a monté un dossier qui porte sur : 1) les programmes de formation professionnelle; 2) les mandats des centres de recherche; et 3) les programmes d'aide financière permettant de recourir à ces deux champs d'activité.

Étude sur les moyens de recycler les plastiques des déchets domestiques

La Société des industries du plastique a créé l'Institut des plastiques et de l'environnement (IPEC); plusieurs entreprises québécoises, ou exerçant des activités au Québec, qui produisent des « biens de courte durée » ont créé le fonds Collecte sélective Québec. Le ministère de l'Environnement estime que la collecte sélective permettra de récupérer 20 000 tonnes de produits en plastique par année à court terme. Plusieurs promoteurs ont exprimé l'idée de se lancer dans la séparation des résines de plastique et dans le nettoyage de celles-ci. De concert avec le MENVIQ et le Fonds québécois de récupération, la Direction a préparé le mandat d'une étude comparative des procédés existant dans le monde pour séparer et laver les résines. L'étude, effectuée par le CRIQ, doit mettre en évidence les aspects économiques de ces procédés.

Projets spéciaux

Une mission qui s'intéressait aux produits d'emballage s'est poursuivie en Islande, en Suède et en Finlande, après avoir commencé en Angleterre par la visite de l'exposition PAKEX de Birmingham. Elle avait pour but la recherche d'accords de technologie. Six entreprises se sont jointes à la mission qui a exigé un gros travail de préparation. Une compagnie norvégienne, DINO, est venue plus tard établir des contacts avec quelques entreprises québécoises.

En collaboration avec la compagnie Himont, la Direction a préparé une mission destinée aux utilisateurs de polypropylène. Cette mission consistait d'abord à visiter en Allemagne l'exposition K'89, puis, en Italie, le complexe Himont et quelques entreprises. Cinq entreprises québécoises se sont jointes à la mission. La firme Camco, une entreprise du secteur des produits électroménagers et pratiquement le plus grand utilisateur de polypropylène du Canada, était du nombre.

Une mission qui s'est déroulée en Allemagne et au Japon portait sur le recyclage des plastiques et l'élimination des déchets. En compagnie de trois personnes du Fonds québécois de récupération, la Direction a participé à cette mission qui visait à connaître la façon dont l'Allemagne et le Japon collectaient, triaient et recyclaient les déchets domestiques. La mission a débuté par la visite de l'exposition K'89 à Düsseldorf. L'appareillage pour faire le tri, la séparation et le nettoyage des résines est quasi inexistant pour le moment. Une entreprise a mis au point un système de traitement du polyéthylène qui est utilisé depuis moins d'une année.

Plus de 125 entreprises au Québec fabriquent des produits en plastique renforcé – des composites polymériques. Depuis une quinzaine de mois, la Direction travaille en étroite collaboration avec des gens qui veulent former une association – l'Association canadienne pour les structures et matériaux composites (CACSMA en anglais). Avec cette association et d'autres participants, la Direction a organisé un colloque qui s'est tenu au Cégep de Saint-Jérôme sous le thème « L'automatisation des procédés de fabrication dans le secteur des composites ».

Dans le secteur des produits industriels en caoutchouc, aucun enseignement particulier ne se donne au Québec pour former des spécialistes du caoutchouc. Dans la région de l'Estrie on trouve près de 40 % de la main-d'œuvre employée dans le sous-secteur des produits industriels en caoutchouc. Avec la Commission de formation professionnelle de cette région, la Direction a discuté de la mise en place d'une telle formation. L'accueil a été positif, de même qu'auprès de la Direction de l'enseignement collégial du MESS.

Au chapitre des avis sectoriel, 31 avis ont été émis en cours d'exercice à la SDI, pour son programme d'aide à l'investissement. Quatre autres avis ont été émis en vertu du programme PACPI, et deux autres à la demande des gestionnaires de PRO-PME. Enfin, un avis a été émis en relation avec le programme PAASIQ.

3.1.2 La Direction des industries métallurgiques et pharmaceutiques (DIMP)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
95	43	25	25	188

L'activité reliée aux avis et conseils s'est accrue à un niveau légèrement supérieur à l'exercice précédent en raison de la fusion du Service des industries pharmaceutiques et de la Direction des industries métallurgiques. Les 188 demandes d'information traitées ont nécessité 755 heures de travail professionnel. La clientèle se retrouvait principalement au Cabinet du ministre et au Bureau des sous-ministres, dans les autres ministères du gouvernement du Québec, chez

les gestionnaires de programmes d'aide financière de la SDI et parmi les associations et entreprises manufacturières.

Parmi les principales interventions de la Direction des industries métallurgiques, mentionnons la préparation de notes diverses à l'attention du Cabinet du ministre et du Bureau des sous-ministres, des avis sur divers dossiers d'expansion ou d'implantation d'entreprises, sur des perspectives de marché et sur la réglementation environnementale du Québec.

Un comité de travail multidisciplinaire a été mis en place en début d'exercice en vue de dégager une stratégie globale de développement industriel et technologique pour le secteur des matériaux industriels de pointe, qui présente un caractère très horizontal. Les principaux éléments et la problématique des secteurs de la chimie organique et inorganique, des plastiques et de la métallurgie ont été circonscrits et présentés dans un rapport préliminaire.

Un colloque a été organisé dans le but de sensibiliser l'industrie québécoise au développement des matériaux industriels de pointe. Ce colloque, résultat d'une collaboration entre le MICT, le CRIQ, l'IGM et le Forum canadien sur les matériaux de pointe, a rejoint une centaine de participants et a bénéficié d'une aide financière du MICT par l'entremise du programme PAASIQ.

Par ailleurs, à la requête du sous-ministériat, deux représentants de la DIMP ont participé aux cellules d'intervention mandatées pour définir et susciter des projets mobilisateurs. Des dossiers ont été suggérés, notamment dans les secteurs et sous-secteurs des matériaux et métaux (coulée continue de l'acier et du magnésium, production de titane) ainsi que dans le secteur pharmaceutique (recherches en infectiologie et en endocrinologie moléculaire).

Dans le secteur de l'aluminium, le premier ministre du Québec et les partenaires du consortium Alouette procédaient le 1er septembre 1989 à l'annonce officielle de l'implantation d'une aluminerie à Sept-Îles au coût de 1,2 milliard de dollars et comportant la création de 600 nouveaux emplois directs. Cette annonce se veut l'aboutissement de plus de deux années d'efforts du comité de travail qui avait été mis en place par le MICT et la SGF en vue d'assurer une coordination adéquate des interventions gouvernementales et municipales.

L'implantation en sol québécois de nombreuses alumineries a amené la formation d'un comité de travail multisectoriel en vue de dresser un état de la situation du sous-secteur de la transformation au Québec. Toutefois, certains projets spéciaux ont été mis en branle, dont un projet de laminoir, une tuberie et un projet de moulage à la cire perdue. La DIMP a également sensibilisé la Direction de l'innovation technologique, qui pilote le dossier de la création de l'Institut de l'aluminium, au rôle que pourrait jouer l'Institut dans le dossier de la récupération des brasques usées d'alumineries, une situation préoccupante pour l'environnement.

En ce qui regarde le magnésium, en avril 1989 le Conseil des ministres autorisait la création de l'Institut national de la technologie du magnésium au coût de 11,4 millions de dollars. Cet organisme est le fruit d'une idée originale du MICT et a nécessité plus de deux années d'efforts soutenus de la part de la DIMP, du CRIQ, du MISTC, de CANMET et de la société Norsk-Hydro. Un représentant de la DIMP participe aux réunions du conseil d'administration à titre d'observateur et siège avec droit de vote à un comité technique d'orientation des programmes de recherche.

Pour les sous-secteurs de la transformation, trois dossiers ont été ouverts concernant la fabrication de métal en feuilles, la création de nouveaux produits et de machines à mouler sous pression.

Par ailleurs, le projet d'implantation d'une usine de ferrochrome à Bécancour s'est poursuivi au cours du présent exercice. C'est un investissement de 143 millions qui pourrait créer 107 emplois directs. Dans ce dossier traité en entier par la DIMP, l'analyse a porté notamment sur les aspects sectoriel et environnemental, les répercussions socio-économiques et la viabilité financière. Des recommandations ont été faites au comité de gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel.

Dans le domaine des procédés énergivores, le contexte économique et industriel et la situation énergétique au Québec ont grandement évolué au cours des dernières années. La DIMP et la DICI ont amorcé la réalisation commune d'un bilan du secteur des procédés énergivores, de même que l'évaluation des perspectives pour les années 90.

En ce qui a trait aux fonderies de pièces moulées, une monographie du sous-secteur de la fonderie des métaux ferreux a été publiée au cours du présent exercice.

Dans le cadre de la gestion de la qualité, un séminaire organisé pour les besoins propres à l'industrie de la fonderie a rejoint 15 dirigeants d'entreprise. Trois d'entre eux se sont montrés intéressés à mettre en place un programme de gestion de la qualité. Par ailleurs, une mission industrielle en Europe formée de deux représentants de fonderies québécoises a permis l'amorce de négociations en vue de procéder à des transferts technologiques.

Enfin, une monographie sectorielle sur l'industrie québécoise de la forge a été publiée au cours de cet exercice.

Du côté de la métallurgie des poudres, une étude d'occasions d'affaires sur les marchés des États-Unis a été parachevée. Une entreprise québécoise étudie la possibilité d'implanter au Québec une première usine de pièces frittées et un plan d'affaires a été rédigé.

Dans l'industrie pharmaceutique, un profil sectoriel sur la PME pharmaceutique québécoise et un document de synthèse renseignant sur le secteur pharmaceutique au Canada et au Québec ont été terminés et publiés en 1989. De plus, une entente de principe a été convenue avec le Fonds de recherche en santé du Québec pour mettre à jour le recueil sur les principales équipes de recherche en santé du Québec.

Une stratégie de développement a été élaborée pour le secteur pharmaceutique. Cette stratégie fait état de l'historique et de la conjoncture sectorielle, dégage les axes stratégiques à privilégier dans l'avenir et propose un plan d'action. Le document a été déposé au Bureau des sous-ministres en fin d'exercice avec recommandation de dégager les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

La DIMP s'est également préoccupée de la stimulation d'investissements dans le domaine de la recherche et de la fabrication de produits pharmaceutiques. Une mission en Finlande et en Suède a permis de trouver des occasions d'affaires dans les domaines de la fabrication d'agents de contraste, de la chimie fine et de la recherche. Des contacts ont été établis entre des entreprises québécoises et européennes. Plusieurs dossiers ont également été amorcés en vue d'inciter des entreprises étrangères à accroître ou à transférer des activités de R-D au Québec.

Par ailleurs, le MICT a organisé avec la collaboration de plusieurs organismes une conférence à Princeton, New Jersey. Cette conférence avait pour objectif de mieux faire connaître, auprès des sièges sociaux des multinationales pharmaceutiques du New Jersey, les avantages qu'offre le Québec en matière de R-D en santé. Des outils promotionnels ont été créés de toute pièce, dont une vidéocassette et une affiche sur la recherche en santé au Québec. Parmi les retombées déterminées jusqu'ici, l'Université de Montréal a confirmé un investissement de 2,5 millions de dollars d'une entreprise pharmaceutique pour la création d'une chaire de recherche sur la biologie moléculaire.

3.1.3 La Direction des industries chimiques inorganiques (DICI)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
52	23	16	32	123

La Direction des industries chimiques inorganiques a répondu à plus de 96 demandes d'avis au cours de l'exercice 1989-1990, ce qui a nécessité le recours à environ 10 % de ses ressources professionnelles.

Au cours de la même période, les questions environnementales ont constitué une des priorités de la DICI. Ainsi a-t-on établi les positions du développement industriel à l'égard des mesures environnementales proposées par les différents organismes environnementaux. Les sujets les plus importants à avoir suscité des prises de position sont le règlement du MENVIQ sur l'attestation d'assainissement, le projet de mise en valeur du Saint-Laurent, l'assujettissement des projets industriels à la procédure d'évaluation environnementale, l'élaboration des positions canadienne et québécoise sur la réduction des gaz à effet de serre. Par ailleurs, la Direction a entrepris les évaluations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie afin de développer l'industrie des services en environnement.

La DICI a également rédigé un rapport faisant état des difficultés actuelles et prévisibles à moyen terme pour le secteur du polysilicium sur le plan mondial.

Dans le domaine des produits chimiques de spécialités, une évaluation des occasions d'affaires pour les pâtes et papiers a mis en évidence certains produits particuliers présentant un potentiel intéressant. D'autres produits chimiques de spécialités utilisés dans des secteurs variés ont également fait l'objet d'études. Ainsi les membranes de céramiques, les peintures anticorrosion à haute performance et les encres d'imprimerie démontrent aussi des perspectives de développement qui méritent qu'on s'y attarde.

Dans un autre secteur, l'évaluation visant à la mise à jour de la stratégie de développement des électroprocédés au Québec a été entreprise à la DICI en collaboration avec la Direction des industries métallurgiques et pharmaceutiques.

La Direction des industries chimiques inorganiques a aussi participé activement à deux comités reliés à la technologie. D'abord, à un comité mis sur pied à la DGICM afin d'élaborer une stratégie de développement pour les technologies et les matériaux industriels de pointe, puis au sous-comité du Fonds de développement technologique (FDT) responsable des matériaux de pointe. Le premier intérêt de la Direction dans ces comités est lié au développement des céramiques nouvelles. Trois des projets présentés au FDT, concernant les céramiques, ont été retenus et ont exigé un suivi de la DICI.

La Direction a par ailleurs représenté les intérêts du MICT dans le suivi des travaux du groupe d'étude sur le transport intercontinental d'hydrogène. Les

travaux des comités d'étude européens et québécois vont bon train, deux rapports d'étape ayant été soumis en 1990.

Une société québécoise a effectué, au cours de la dernière année, une étude de faisabilité sur le projet d'usine de quartz de synthèse. Cette étude fait état de marchés potentiels intéressants en Amérique du Nord et présente également les avantages dont jouirait une usine québécoise. La même société a entrepris une série de démarches auprès d'entreprises de ce secteur aux États-Unis, en Europe et au Japon. Des demandes d'aides financières ont été adressées à la Société de développement industriel (SDI) et au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada (MISTC).

En ce qui concerne un autre projet d'usine, une société canadienne s'intéresse au procédé mis au point à l'université McGill pour la fabrication de silice amorphe. Au cours de la dernière année, le promoteur, appuyé par la Direction et le MISTC, a cherché de nouvelles sources de financement, afin de partager ses risques à l'étape de l'évaluation de la technologie à l'échelle pilote et à celle de l'évaluation des marchés. Des démarches ont été entreprises visant à utiliser le programme PACPI. D'autres discussions sont en cours auprès du MISTC ainsi qu'auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Les deux sociétés québécoises productrices de bioxyde de titane ont par ailleurs terminé l'évaluation à l'échelle pilote du procédé de recyclage de leurs effluents. La Direction a guidé les différentes possibilités d'investissements, afin de sonder l'intérêt des gouvernements à accorder un soutien financier pour que le traitement choisi soit le plus écologique possible.

Enfin, en ce qui regarde les programmes d'aide sectoriels, au cours de l'exercice 1989-1990, la DICI a suivi de très près les projets de certaines entreprises auxquelles elle a accordé pour 249 547 $ d'aide financière dans le cadre du programme PACPI. Cette aide a été attribuée de la façon suivante : 150 000 $ pour la suite de l'étude sur le transport intercontinental d'hydrogène, 32 200 $ pour le projet d'usine de quartz de synthèse, 12 347 $ pour une étude de marché sur les revêtements à base de P.V.C. et le chromage des plastiques, 20 000 $ pour une étude sur l'implantation d'un système de gestion de la qualité dans une PME de traitement de surface, 20 000 $ pour une étude de marché et de faisabilité sur un projet d'usine de bioxyde de manganèse électrolytique et, enfin, 15 000 $ pour un projet d'usine d'engrais utilisant les boues d'usines d'épuration des eaux usées et des résidus alcalis de cimenteries.

3.1.4 La Direction des industries biotechnologiques et pétrochimiques (DIBP)

Le Service des industries biotechnologiques

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
64	40	30	21	155

L'année 1989-1990 a permis à la Direction d'étendre le champ de ses intérêts au-delà des bio-industries du secteur santé, en particulier vers les bio-industries des secteurs de l'agro-alimentaire et de l'environnement.

Dans cet esprit, un bilan des actions entreprises au cours des dernières années et une réévaluation des orientations stratégiques que devrait adopter le gouvernement du Québec au cours des cinq prochaines années ont été réalisés.

Le MICT a participé avec d'autres partenaires publics et privés à des études portant sur les axes de développement des bio-industries québécoises et à l'élaboration d'une stratégie de promotion et de prospection internationale. Certains documents promotionnels ont aussi été produits (vidéo, pochettes d'information).

Une bonne partie des efforts de la Direction a d'ailleurs consisté en des efforts de promotion à portée internationale, puisqu'il s'agit toujours de faire valoir sur l'échiquier mondial la spécificité et l'excellence des ressources québécoises en biotechnologie, tout en permettant aux entrepreneurs et aux chercheurs d'ici de forger des alliances stratégiques avec l'étranger.

C'est ainsi que la Direction a été présente aux conférences internationales Bio-Expo (Paris, juin 1989), Canbiocon (Ottawa, septembre 1989), American Society of Microbiology (Californie, mai 1989), IBEX 89 (San Francisco, octobre 1989), Conférence industrielle en biotechnologie du CNRC (Montréal, décembre 1989, accueil de missions industrielles du Japon, des États-Unis, de France et de Belgique). Elle a aussi participé à l'accueil de missions de Singapour, d'Italie, de Thaïlande et du Japon.

Cette reconnaissance internationale du Québec biotechnologique a également été renforcée par les efforts d'information dirigés expressément vers les représentants du Canada et du Québec à l'étranger; séminaire d'information pour les conseillers en in-

vestissement du Canada à l'étranger, échanges de renseignements et recherches de technologies en collaboration avec la délégation du Québec à Londres, échanges similaires avec la délégation de Los Angeles et parrainage d'une partie des visites d'attachés commerciaux de Londres et Los Angeles au Québec.

Finalement, des articles présentant le Québec biotechnologique ont paru en Europe et au Canada, dans des magazines spécialisés en biotechnologie et investissement.

Mais le développement des bio-industries passant d'abord par le Québec, la Direction a entrepris la réalisation du « Premier carrefour en biotechnologie du Québec », regroupant industriels, scientifiques, universitaires, financiers et représentants gouvernementaux du Québec autour d'une thématique essentiellement axée sur le « développement des affaires ». Il s'agit d'une réalisation très attendue dans certains milieux étant donné l'absence d'un regroupement organisé des acteurs québécois en biotechnologie au sein d'un organisme représentatif. La réalisation de l'événement a été, pour la Direction, l'occasion de se doter de ses premiers fichiers exhaustifs sur le secteur.

De nombreux projets scientifiques et industriels ont nécessité l'intervention du groupe et plusieurs se sont concrétisés en cours d'année. Études de plans d'affaires, recherches de partenaires, analyses de demandes d'assistance financière, interventions auprès d'investisseurs potentiels étrangers, voilà autant de manifestations de cette activité. Ces projets allaient du développement de bio-essais, de biopolymères ou d'extraits du plasma sanguin à des projets dans les secteurs de la tourbe, des biopesticides, de l'environnement ou de la pisciculture. Des progrès très intéressants ont été réalisés vers la concrétisation de projets majeurs de fermentation industrielle et de fabrication de protéines avec du lactosérum.

La Direction a finalement maintenu une présence active auprès des milieux municipaux préoccupés par le développement de la biotechnologie, que ce soit à la CUM, à la Ville de Montréal, à la Ville de Québec, ou encore en suivant les travaux de CITEC-biotechnologie. Plusieurs activités ont également été réalisées en collaboration avec les représentants du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada (MISTC) à Montréal.

Le service des industries pétrochimiques

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
52	16	15	18	101

Les activités du Service pétrochimique recoupent essentiellement les secteurs de la pétrochimie primaire (oléfines et aromatiques), de la fabrication des plastiques et résines synthétiques, des produits pétrochimiques secondaires (éthanol, etc.), des spécialités chimiques (savons, produits de nettoyage, additifs, etc.), de la fabrication de pneumatiques, du recyclage des solvants, huiles et pneus usés.

Plusieurs études à portée stratégique ont été effectuées en cours d'année, inspirées en partie par les recommandations de l'importante étude commandée au cours de l'exercice précédent. C'est ainsi qu'a été revue toute la problématique canadienne et internationale dans le secteur des aromatiques et qu'une stratégie d'intervention québécoise a été tracée; le Service a exploré diverses avenues en compagnie des raffineurs québécois pour tenter de dégager des projets visant à favoriser une meilleure intégration pétrochimie-raffinage. La situation de l'approvisionnement québécois en propylène a aussi été évaluée, tandis que des études préliminaires se terminaient dans les secteurs des produits de toilette, des savons et des additifs alimentaires. De plus, la Direction a participé aux travaux d'un groupe d'étude sur les matériaux avancés dans le but de définir une approche stratégique.

Divers projets et une nouvelle technologie pourraient avoir des retombées majeures sur la pétrochimie québécoise des prochaines années. La Direction a ainsi suivi de près les efforts des promoteurs de Soligaz et a eu à se prononcer à plusieurs reprises sur le projet. De même, des efforts ont été déployés pour suivre les développements de la technologie Cyclar visant la production d'aromatiques à l'aide de liquides de gaz naturel et y intéresser des entreprises québécoises.

La gestion des ententes financières entre les gouvernements d'Ottawa et du Québec et la société Pétromont a demandé une attention particulière. Plusieurs projets d'investissement ont également nécessité une intervention; mentionnons la fabrication de polyéthylène de haute densité et l'expansion de l'usine d'éthylène chez Pétromont, l'usine de polymères de haute technologie chez Himont, les investissements en paraxylène chez Kemtec, des accroissements de capacité chez Firestone et Goodyear, un projet avec Monsanto, et la mise en œuvre de projets inédits avec des firmes suisses (polyéthylène téréphtalate) et espagnole.

Dans le domaine du recyclage des pneus usés, plus de quinze projets ont été soumis à l'attention de la Direction, et cinq d'entre eux ont fait l'objet d'études détaillées, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et la Direction de l'innovation technologique du MICT. De même, des projets novateurs ont été étudiés dans le recyclage des huiles et des solvants usés.

La production d'éthanol, de dérivés du monoxyde de carbone, de colorants organiques, d'asphalte, d'huiles essentielles et d'eau carbonatée est un autre secteur d'activité qui a suscité des projets particuliers.

La Direction a également participé à l'étude d'un projet présenté au Fonds de développement technologique, soit la production d'encres colloïdales encapsulées.

Soulignons finalement la contribution de la Direction à l'étude des différents projets de réglementation soumis par le ministère de l'Environnement et à la définition de la position du MICT dans ces dossiers.

3.2 La Direction générale des biens d'équipement (DGBE)

3.2.1 La Direction des équipements de transport terrestre (DETT)

Le secteur de la fabrication des équipements de transport terrestre emploie directement 31 800 personnes au Québec. Son niveau d'activité dépend de l'évolution des marchés pour le transport des voyageurs et des marchandises. Comme les besoins de mobilité des personnes et de circulation des marchandises ne cessent d'augmenter, et compte tenu de la saturation actuelle des systèmes de transport, on peut prévoir des augmentations significatives de la demande en matériel de transport et un accroissement parallèle du rythme d'introduction des nouvelles technologies d'ici la fin du siècle.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
30	21	11	11	73

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction des équipements de transport terrestre a consacré plus de 20 % de ses ressources aux activités d'avis et de conseils.

Dans le domaine de l'industrie des véhicules et des pièces, celle de l'assemblage des véhicules (automobiles et camions) et de la fabrication de leurs pièces et accessoires fournit de l'emploi à quelque 15 000 personnes. La part québécoise des dépenses canadiennes d'immobilisations dans cette industrie a été de 6,6 % en 1987, 11,7 % en 1988 et 8,9 % en 1989, comparativement à 2 % à 3 % en moyenne auparavant.

Certains projets majeurs ont retenu l'attention de la Direction. La production commerciale de voitures a débuté chez Hyundai en mars 1989 et l'inauguration officielle de l'usine a eu lieu le 4 juillet en même temps que la compagnie annonçait un investissement additionnel de 120 millions de dollars dans une usine de pièces estampées en métal. Les activités de la Direction ont consisté à mener à terme les négociations de la lettre d'offre pour le projet initial, établir le niveau de la contribution financière gouvernementale pour le projet de pièces estampées et, surtout, travailler de concert avec la direction de l'entreprise, des manufacturiers québécois et des investisseurs potentiels pour accroître les achats de pièces d'automobiles fabriquées au Québec. Mentionnons en particulier l'organisation d'un séminaire d'investissements à l'intention d'une vingtaine de fournisseurs coréens de Hyundai en visite au Québec. Plusieurs projets d'investissement demeurent à l'étude.

La Direction a continué à faire le suivi du dossier de la modernisation de l'usine General Motors à Boisbriand. En octobre 1989, la compagnie annonçait qu'elle allait effectuer une étude de faisabilité sur la possibilité d'octroyer le mandat de production de la nouvelle génération de voitures Firebird et Camaro à l'usine de Boisbriand. Un facteur critique dans le processus de prise de décision concerne l'approvisionnement local en pièces d'automobiles. La Direction a donc travaillé de concert avec l'entreprise pour dresser une liste de fabricants québécois de pièces susceptibles de répondre à ses besoins. Elle a aussi cherché à convaincre plusieurs investisseurs potentiels désignés par GM qu'il serait économiquement avantageux pour eux de s'établir au Québec pour desservir l'usine de Boisbriand selon la méthode « juste-à-temps » dans l'éventualité où cette dernière obtiendrait le nouveau mandat de production. L'ensemble de ces projets représente des investissements supérieurs à 120 millions de dollars et la création possible de plus de 800 emplois.

En ce qui a trait au développement de la sous-traitance automobile, le personnel de la Direction a visité les usines de 45 fabricants québécois de pièces de véhicules et a dressé des profils de leurs capacités respectives. Les renseignements recueillis furent très utiles pour faire la promotion des fabricants québécois tant dans les dossiers Hyundai et General Motors qu'auprès des compagnies Ford, BMW, Nastech et autres. La Direction a incité la firme UTDC à adopter des mesures pour accroître ses achats de pièces de camions militaires au Québec; elle a aidé la filiale québécoise de Rockwell International à effectuer une étude de diversification de sa production et mené des actions semblables auprès d'autres entreprises québécoises qui désiraient préserver et accroître leurs ventes de pièces de véhicules.

Au chapitre de la prospection d'investissements dans le secteur de l'automobile, la Direction a poursuivi ses activités de prospection sélective d'investissements sur plusieurs fronts : organisation de la partie automo-

bile et participation à une mission ministérielle qui s'est rendue en Corée et au Japon en septembre dernier; préparation d'une brochure promotionnelle pour susciter des investissements dans l'industrie automobile au Québec et mise à jour du volet automobile de la vidéocassette de promotion sur le Québec; participation à titre d'exposant avec le Centre d'essais pour les véhicules automobiles de Transports Canada à l'exposition et au congrès annuels de la Society of Automotive Engineers à Détroit en février 1990; maintien de relations suivies avec la Pacific Automotive Co-operation, une association qui regroupe les principaux constructeurs japonais, et accueil des membres de son comité directeur à Québec le 7 juin 1989; maintien et développement de ses relations avec l'Association des fabricants de pièces d'automobiles du Canada (AFPAC) et ses collègues fédéraux. L'ensemble de ces activités a permis d'entrer en contact avec plusieurs investisseurs potentiels, ce qui a exigé des recherches et la préparation de plusieurs documents particuliers pour répondre à leurs demandes d'information.

Par ailleurs, la Direction a participé activement à la réalisation d'une étude sur l'industrie des pièces d'automobiles de première monte qu'elle a parrainée avec l'Ontario, le gouvernement fédéral et l'Association des fabricants de pièces d'automobiles du Canada. L'étude, qui a été confiée à la firme de consultants Booz, Allen & Hamilton, analyse la situation concurrentielle de l'industrie canadienne de la fabrication des pièces d'automobiles de première monte. Ses conclusions indiquent que le Québec possède des avantages de coût par rapport aux autres régions étudiées, mais qu'il est mal perçu par les décideurs des milieux de l'automobile. La Direction a également participé au comité directeur qui supervise la réalisation d'une étude sur les besoins de formation de la main-d'œuvre dans l'industrie des pièces d'automobiles.

En collaboration avec le MISTC, la Direction a mené une enquête auprès des entreprises québécoises des pièces d'automobiles pour connaître leurs besoins en matière de développement technologique. Elle a participé aux travaux d'un comité gouvernements–industrie dont le mandat est de proposer des moyens concrets pour favoriser le développement technologique de l'industrie des pièces d'automobiles. De plus, elle a participé au Forum sur la technologie et la R-D dans l'industrie automobile qui s'est tenu les 7 et 8 février 1990 au lac Simcoe.

La Direction a également participé aux travaux des comités directeurs de l'après-vente et des pièces de première monte. Ces deux comités regroupent des représentants fédéraux, provinciaux et d'associations sectorielles qui ont senti le besoin de se concerter pour mener plus efficacement leurs activités respectives de promotion aux États-Unis en matière d'investissements, d'exportations et d'accords de coopération dans l'industrie des pièces de première monte et de rechange pour l'automobile.

La Direction a collaboré, de plus, à l'organisation d'un séminaire d'information à Montréal sur les occasions d'affaires dans le domaine de l'après-vente automobile. Ce séminaire a réuni plus de 55 participants.

L'industrie du matériel ferroviaire roulant avait un chiffre d'affaires de quelque 540 millions de dollars en 1987 et elle fournissait de l'emploi à plus de 6 800 personnes en incluant les services de réparation et d'entretien. La part québécoise des dépenses canadiennes d'immobilisations dans cette industrie est passée de 16,0 % en 1987 à 11,5 % en 1988 et à 8,1 % en 1989. La Direction a participé aux travaux préparatoires à la mise sur pied de la table de concertation ferroviaire dont la création fut annoncée le 4 décembre 1989 par le président du Conseil du trésor. Elle a collaboré à la réalisation d'une étude pour évaluer les répercussions qu'aurait sur l'industrie québécoise l'élimination accélérée des droits de douane sur le matériel ferroviaire en plus d'appuyer les efforts de modernisation entrepris par certains grands fabricants.

L'industrie du matériel de transport en commun emploie environ 4 000 personnes au Québec et son chiffre d'affaires annuel s'élève à quelque 400 millions de dollars. La Direction a collaboré avec Bombardier à un projet de développement d'une rame prototype de neuf voitures de métro de haute technologie qui présentent un potentiel de marché considérable; ces voitures utiliseraient le matériel mis au point à l'intérieur de deux autres projets de R-D qui sont près de se terminer. De plus, pour optimiser les retombées économiques québécoises d'un éventuel contrat de rénovation de 336 voitures de métro au coût de 92 millions de dollars, elle a élaboré des clauses contractuelles précises en collaboration avec les différentes parties.

L'industrie québécoise des véhicules spéciaux emploie, quant à elle, plus de 6 000 personnes, dont plus de 3 000 dans la fabrication des carrosseries de camions et des remorques et plus de 2 000 dans la fabrication des motoneiges et de leurs pièces. La Direction a entrepris de produire un répertoire exhaustif des fabricants québécois de véhicules spéciaux et de leurs pièces en coopération avec Industrie, Sciences et Technologie Canada. Ce travail sera utilisé pour faire la promotion de l'industrie québécoise.

3.2.2 La Direction du matériel aérospatial et de défense (DMAD)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
22	11	2	3	38

Selon les dernières statistiques connues, l'industrie aérospatiale québécoise employait 24 500 personnes en 1987 ou 42 % du total canadien. Ses ventes s'élevaient à 2,6 milliards de dollars (46 % des ventes canadiennes) dont 714 millions portaient sur du matériel de défense. Ses exportations représentaient 77 % de ses ventes et ses dépenses de R-D étaient de 350 millions de dollars ou 67 % des dépenses canadiennes à ce titre.

Certains projets d'investissement majeurs ont retenu l'attention de la Direction. Parmi les projets auxquels elle a directement travaillé, signalons le lancement du programme de l'avion de transport régional Jet Régional par Canadair (275 millions). De plus, elle est intervenue activement dans les projets suivants : le projet Airbus A321 de Canadair, le projet de fabrication de trains d'atterrissage de Dowty-Rotol et le projet d'avion de transport de Pilatus.

La Direction a continué à assurer le suivi du projet Bell Helicopter, tant sur le plan administratif (vérification des dépenses, progression des travaux, etc.) que sur celui des retombées économiques. Après l'installation des chaînes de montage des modèles 206B et L, elle a suivi la mise en place des chaînes de montage des modèles 212 puis 412. Elle a également, pendant l'exercice 1989-1990, élaboré avec le gouvernement fédéral une stratégie pour mettre un terme au contrat qui lie les gouvernements avec Bell Helicopter (programme du Bell 400). En fin de période, Bell a annoncé le lancement d'un nouveau modèle qui sera assemblé à Mirabel, le modèle 230.

En ce qui a trait à la prospection d'investissements, la Direction a organisé trois missions de prospection en Europe. La première était formée de 14 industriels spécialisés dans les matériaux composites et la seconde, à l'occasion du Salon du Bourget, était composée de 4 industriels; cette mission était couplée à une mission ministérielle. La troisième a été organisée par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada et a permis à un représentant de la Direction d'accompagner 12 industriels québécois en France. Notons également une mission ministérielle chez Boeing avec 10 industriels du Québec et une participation au Salon d'Abbotsford, Airshow Canada, en tant qu'organisateur avec 7 exposants québécois.

Soulignons enfin pour cette année l'implantation à Montréal de CASO, un bureau d'étude en aérospatiale, et l'accord de coopération intervenu entre DEVTEC et AVIAC qui devrait déboucher à moyen terme sur la création d'une nouvelle entreprise spécialisée dans les commandes de vol.

Pour ce qui est des retombées économiques des programmes d'achats civils et de défense, la Direction a continué de suivre les développements relatifs aux grands programmes, tant canadiens qu'américains, afin d'optimiser leurs retombées économiques au Québec. Les principaux programmes qui ont fait l'objet d'interventions soutenues de sa part sont CFLH, les avions de la patrouille maritime, les camions militaires lourds, les frégates et le nouvel aéronef embarqué (EH 101) pour lequel Paramax (Montréal) vient de reprendre une part importante dans l'intégration de l'électronique de défense.

Parmi les autres projets et activités de la Direction, mentionnons la participation à plusieurs séminaires relatifs à la défense; la réalisation d'un nouveau répertoire aérospatial qui paraîtra en juin 1990; la poursuite de l'édition du bulletin *L'Aérospatial*, destiné aux compagnies aérospatiales du Québec, aux milieux gouvernementaux et aux industriels étrangers susceptibles de s'implanter au Québec; la réalisation d'une étude sur les coûts de la non-qualité dans le secteur de l'industrie aérospatiale; la mise sur pied d'un Groupement aéronautique et la tenue de rencontres informelles entre les sous-traitants et les responsables d'achats des principaux maîtres d'œuvre; enfin, la réalisation d'un répertoire sur les groupes de recherche et leur spécialité, contenant les principaux travaux de recherches qui ont été effectués par ces groupes et qui ont des applications dans l'industrie du matériel de transport.

3.2.3 La Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (DMUE)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
235	116	287	43	681

La Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage a organisé et dirigé une mission d'industriels en Europe qui avait pour but la prospection d'échanges technologiques en robotique, en vision artificielle et en assurance qualité par contrôles non destructifs. Plusieurs accords en ont résulté entre Servo-Robots et trois entreprises françaises, soit Intersub de France, l'Institut de soudure de France et OES-Cryospace, qui ont suscité, depuis, des ventes de près d'un million de dollars.

La Direction a entrepris une étude sur le matériel de transmission de l'énergie hydraulique et pneumatique en collaboration avec la Direction générale des relations économiques et de la conjoncture. Un plan de travail a été élaboré et les principales statistiques sont en traitement.

La Direction a également participé comme exposant, avec un groupe d'industriels québécois, au Salon de la machine-outil à Toronto en octobre 1989. Les industriels du Québec ont obtenu un bon succès à ce salon en vendant plus de 65 machines-outils.

Par son activité de conseils et d'avis sectoriels, la Direction a de façon systématique poussé les industriels du secteur de la machinerie pour l'emballage, l'empaquetage et l'étiquetage à intégrer de nouvelles technologies compatibles avec la politique des quatre « R » (Recyclage, Réutilisation, Réduction et Récupération). Des discussions pour la signature d'accords technologiques ont été amorcées avec deux entreprises du Québec, soit Charles Lapierre inc. et Les Systèmes de Thermoscellage Celtech inc. De plus, visant l'implantation de techniques de fabrication récentes dans le secteur de la manutention industrielle, le personnel de la direction a, au cours de l'exercice 1989-1990, fait la promotion de l'automatisation de la manutention industrielle en prononçant des conférences auprès d'auditoires d'industriels du secteur. La conférence prononcée au Salon de la manutention aura incité plusieurs industriels à réviser et à augmenter le contenu technologique de leurs projets.

Dans le secteur du matériel pour l'exploitation agricole, la création de matériel nouveau est essentielle à la survie des entreprises. Le Ministère a apporté sa contribution au concours « Médaille d'Or » de l'AFMAQ (Association des fabricants de matériel agricole du Québec) qui mettait en nomination trois fabricants de nourrisseurs automatisés. Le gagnant, la firme B.H. Choinière ltée, a reçu le prix au salon SIMA en mars 1990 au Stade Olympique de Montréal.

De plus, grâce à ses activités de promotion industrielle, la Direction a participé directement à la négociation et à la conclusion d'un transfert technologique entre ActiFrance et les Industries d'acier inoxydable ltée. Le constructeur français est spécialisé dans le matériel de nettoyage de convoyeurs pour les industries alimentaires et pharmaceutiques; Culinar inc. procède à la mise à l'essai de ce nouveau matériel pour le fabricant québécois.

À la suite d'une mission en France en juin 1989, le responsable de la Direction a pu participer au Forum International Maintenance et constater les progrès réalisés en matière de maintenance manufacturière. Sur ce point, le Québec accuse un certain retard et la Direction intensifiera ses efforts de sensibilisation des industriels québécois, car la productivité des entreprises en dépend. Un document intitulé « L'importance de la maintenance industrielle dans le secteur manufacturier » est en préparation. Le sujet crucial de la formation de la main-d'œuvre y sera scruté attentivement dans la perspective du nombre croissant de techniques avancées de fabrication. La Direction des études et analyses et d'autres participants, tels que les CFP et le MEQ, apportent leur contribution à ce projet.

Dans le domaine de l'équipement pour la protection de l'environnement, les principaux projets publics que la Direction a suivis sont les stations d'épuration de Sorel, Sherbrooke, Trois-Rivières et de la CUQ. Les démarches entreprises ont permis le développement et l'obtention des premières commandes des nouveaux produits québécois suivants : pompes à boues à lobe et à piston, pompes à vortex, suppresseurs centrifuges à corps de fonte, système de déshydratation des boues par filtre à bande, système de séchage des boues et des vannes murales en aluminium.

Afin de maximiser les retombées économiques et industrielles au Québec, la Direction a suivi les projets de Glaverbec, des alumineries et plusieurs contrats importants dans les pâtes et papiers et le secteur minier. Les démarches entreprises ont permis de ramener au Québec le contrat de fabrication des cuves de l'Aluminerie Alouette, des superstructures et des barres conductrices. Grâce aux informations obtenues, il a été possible de dégager des occasions d'affaires pour les suceuses de déchargement des navires, les systèmes de manutention des anodes, les fours de fonderies, les pompes de métal en fusion, les rectificateurs et les transformateurs de puissance. Un projet visant la création d'un centre d'expertise en production d'aluminium, en collaboration avec des entreprises de Chicoutimi, a été amorcé et est en voie d'élaboration.

Dans le secteur des chantiers maritimes, la Direction a été mise à contribution dans l'analyse et les négociations visant à surmonter la crise financière du Groupe MIL. Plusieurs documents ont ainsi été rédigés, qui portent sur l'historique de la transaction MIL-Versatile et sur l'état du marché au Canada et dans le monde. Ces actions ont nécessité de nombreuses rencontres avec les directions des établissements du Groupe MIL et son président et avec les responsables du MISTC. Par ailleurs, les petits chantiers maritimes vivant une situation de crise attribuable à la situation dans le domaine des pêches, la Direction a préparé une étude sur l'orientation de ces petits chantiers. Enfin, dans le dossier Offshore, des initiatives bien structurées entreprises il y a cinq ans se sont poursuivies pour assurer au Québec une part importante des retombées du projet Hibernia. Notons la participation à deux expositions, une à St. John's, Terre-Neuve, et l'autre à Houston, Texas, où plusieurs entreprises manufacturières étaient présentes dans les stands du Québec.

Dans le domaine de l'automatisation industrielle, le MICT, en collaboration avec l'Association CAO-FAO formée par le MICT, le CQIP, le CRIQ et l'IRSST, a commandité une étude d'envergure sur le degré de pénétration des automatismes dans l'industrie québécoise. Quatre cents entreprises ont participé à l'enquête. Dans cette analyse, on constate que les entreprises prévoient consacrer plus de 2 milliards de dollars d'ici cinq ans à l'acquisition de nouvelles technologies. Une ébauche de stratégie d'intervention gouvernementale a été préparée afin de répondre aux besoins exprimés. La Direction a participé activement à l'organisation des colloques Technidustrie, avec des partenaires tels que l'Association CAO-FAO, le CQIP, l'OPDQ, le CFP et le CIDEM. Ces colloques ont permis d'organiser en région des ateliers, des conférences et des visites d'entreprises. Tous ces événements avaient pour objectif de faire connaître les nouvelles techniques de production. Notons que plus de mille industriels sont venus entendre les conférences.

Par ailleurs, la Direction a participé activement à la Semaine de la productivité parrainée par la Société canadienne de génie industriel (SCGI). Cette semaine de la productivité a été une occasion de promouvoir les nouvelles technologies de production. Du 20 au 24 novembre 1989, plus de 400 industriels de différents secteurs ont participé aux conférences et aux visites organisées par la Société. Le MICT a participé de façon tangible à la semaine, d'une part, en soutenant financièrement cette activité, d'autre part, par la tenue d'un stand pour faire connaître la documentation sur l'automatisation industrielle et les programmes d'aide pour accéder à ces technologies. Les programmes PRO-PME et PACPI (automatisation et qualité) ont permis à 120 entreprises de recevoir de l'aide financière. Le MICT a consacré 1 363 046 $ à la réalisation d'études portant sur l'implantation de la gestion de la qualité ou de technologies nouvelles de production.

Enfin, la Direction a été active dans la prospection d'investissements dans le secteur de la fabrication de matériel pour l'industrie des pâtes et papiers. À l'automne 1989, nous apprenions qu'une compagnie américaine examinait un investissement dans l'Est américain ou en Ontario. Cette entreprise est un chef de file mondial en fabrication d'équipement et de robots pour bobiner, dérouler, couper, emballer, transporter, etc., les rouleaux de papier et ballots de pâte de bois. L'action de la Direction tendait à convaincre l'entreprise d'envisager une implantation au Québec. Celle-ci a accordé une priorité au Québec et prépare un plan d'affaires en vue d'y implanter une usine de fabrication.

3.2.4 La Direction des produits électriques et électroniques (DPEE)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
90	48	39	36	213

La Direction des produits électriques et électroniques a préparé 213 avis sectoriels et demandes d'information, ce qui est comparable au nombre d'avis donnés l'année dernière. Il est à noter que, comparativement, les demandes d'avis proviennent en plus grand nombre des autres ministères du gouvernement du Québec que de la SDI.

L'industrie québécoise des produits électriques et électroniques évolue à un rythme très soutenu pour une troisième année consécutive avec une augmentation de la valeur des livraisons de 19 % au cours des neuf premiers mois de l'année. Cette performance est supérieure à celle de l'industrie canadienne correspondante (7 %) et à celle de l'ensemble du secteur manufacturier québécois (4 %). Elle s'explique pour une bonne part par le dynamisme à l'exportation des entreprises québécoises œuvrant dans le secteur des produits électroniques. L'évolution du secteur des produits électriques est plutôt modérée en raison notamment de la baisse de la demande par suite du ralentissement dans la construction résidentielle. Un sous-secteur se démarque toutefois, soit celui des fils et câbles où la valeur des livraisons s'accroît sensiblement, en raison de la bonne performance à l'exportation de l'industrie, mais aussi grâce à la hausse des prix de l'aluminium et du cuivre.

L'industrie des produits électriques et électroniques tourne rondement. Le taux d'utilisation de la capacité de production canadienne se situe à plus de 95 % pour une seconde année consécutive et le ratio stocks-livraisons poursuit sa baisse. L'industrie québécoise a été ainsi amenée à poursuivre avec vigueur son programme d'investissement pour atteindre 225 millions de dollars en 1989.

Notons que la Direction a suivi avec attention les investissements qui sont particulièrement florissants dans le secteur des produits électroniques. Ainsi IBM poursuit activement son programme d'investissement à Bromont en injectant 135 millions de dollars au cours des années 1989 et 1990 pour l'amélioration de son matériel de production et de ses procédés de

vérification. D'autre part, Circo-Craft amorce un programme d'investissement de trois ans d'une valeur de 40 millions de dollars pour l'agrandissement de ses usines et l'amélioration de sa capacité de production et de développement de produits. Philips, qui a fait de son usine de Saint-Laurent son centre international de fabrication de micro-ordinateurs, a entrepris en 1988 un investissement de près de 70 millions de dollars échelonné sur trois ans. De son côté, Northern Telecom termine son programme d'investissement de 60 millions en vue d'agrandir et de moderniser son usine de Saint-Laurent. Enfin, Leviton consacre 8 millions de dollars à la construction d'une usine d'accessoires de filage et de composantes pour systèmes téléphoniques à Sherbrooke.

Les projets d'investissement dans le secteur des produits électriques sont généralement de moindre envergure, exception faite des 30 millions de dollars investis par Camco à son usine d'appareils ménagers de Montréal. Il faut également souligner l'investissement de 8 millions de la société Éclairage York dans la relocalisation et l'agrandissement de ses installations de Montréal.

Il faut mentionner que ces investissements sont étroitement associés aux efforts de rationalisation de l'industrie nord-américaine et internationale. La Direction a consenti plusieurs efforts auprès des entreprises québécoises pour que celles-ci amorcent des efforts de rationalisation afin de s'adapter à la globalisation des marchés. Les stratégies de rationalisation comprennent la vente et l'achat d'entreprises, la fermeture de certaines unités, l'établissement d'alliance stratégique et l'octroi de mandats nord-américains ou internationaux de fabrication. À cet égard, il faut citer en particulier l'achat de l'entreprise américaine Link par CAE, l'achat de Hylogic et Pulsar, deux PME du Québec spécialisées en micro-électronique, par l'entreprise américaine Electropak, et l'achat de la division des transformateurs électriques de Westinghouse par Asea Brown Boveri.

La Direction a également pris certaines dispositions pour aider les industriels à faire face aux perspectives à court et à moyen terme de l'industrie québécoise des produits électriques et électroniques qui seront influencées à la baisse par la vigueur du dollar canadien et par un certain ralentissement du marché. Ce ralentissement se fera sentir plus particulièrement dans les appareils ménagers et les produits liés au secteur de la construction en raison du plafonnement prévu des investissements dans le secteur tant résidentiel que commercial et industriel. Les fabricants de matériel informatique pourraient voir la relative faiblesse du marché nord-américain se maintenir en 1990, surtout si le ralentissement de l'activité économique se confirme. De leur côté, les fabricants d'équipements militaires devront réajuster leur stratégie de développement en raison du climat de détente qui prévaut actuellement sur la scène mondiale; aussi plusieurs entreprises chercheront-elles à mettre l'accent sur les applications civiles associées à leur technologie militaire. Enfin, certaines des activités de la Direction porteront sur des efforts de diversification, notamment dans le secteur spatial où plusieurs grands projets, tels que Radarsat, Msat et la station orbitale américaine, stimuleront le développement de l'industrie dans les années à venir.

3.3 La Direction générale des biens de consommation (DGBC)

3.3.1 La Direction des industries de la mode et des textiles (DIMT)

Les principales réalisations en 1989-1990

Les industries de la mode

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction des industries de la mode et des textiles a procédé à la publication des répertoires des fabricants de vêtements pour enfants et des designers de mode du Québec; cette dernière publication est actuellement en révision et sera rééditée à l'automne 1990.

La Direction a également publié une étude sur la « Gestion de la qualité dans la fabrication des produits finis en textile » ainsi qu'une monographie sur la fabrication québécoise de tapis, carpettes et moquettes.

Elle a par ailleurs effectué le suivi et l'analyse de la politique commerciale canadienne relativement à l'Accord de libre-échange Canada – États-Unis et s'est intéressée surtout à l'éventualité de l'intégration de l'Accord multifibres dans le cadre du Gatt, le tout en collaboration avec la Direction générale de l'analyse économique (DGAE).

La Direction a poursuivi l'élaboration d'une stratégie de redéploiement des industries de la mode par la soumission d'un document stratégique triennal au ministre. À la suite de la formation d'un comité consultatif sectoriel, elle a effectué le suivi des délibérations du comité ainsi que l'analyse du rapport et a formulé les recommandations finales.

En ce qui a trait à la stratégie-mode de la Ville de Montréal, la Direction a procédé à l'analyse du document « Une signature-mode pour Montréal », publié par la CIDEM, apportant ses commentaires et ses recommandations. Elle a aussi effectué le suivi des audiences publiques tenues par la commission municipale et transmis un rapport aux autorités ministérielles. Elle a enfin rencontré les commissaires en vue de l'établissement d'une stratégie commune.

Relativement à la campagne sectorielle-mode du MISTC, la Direction a analysé les résultats d'une

étude diagnostique fédérale sur la problématique de l'industrie canadienne de la mode. Elle a également participé à un comité gouvernemental interprovincial pour l'élaboration d'une stratégie fédérale d'intervention au sein de cette industrie.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi son assistance technique et financière au Centre de développement des industries de la mode (CDIM), dont il a soutenu le fonctionnement et les activités promotionnelles. Un représentant du MICT a siégé à la fois au sein du comité exécutif et du conseil d'administration de l'organisme. Comme l'entente de financement du Ministère avec le CDIM prenait fin au 31 mars 1990 et que l'organisme s'est révélé dans l'impossibilité d'assurer son autofinancement auprès de l'industrie manufacturière, ses dirigeants ont dû mettre un terme aux activités de l'organisme à cette date.

Le programme Prix d'excellence Mode-Québec, instauré par le MICT en octobre 1987 pour faciliter l'émergence de talents créateurs en design de mode dans les diverses régions du Québec, s'est poursuivi pour une troisième année consécutive. Le prix d'excellence Mode-Québec, accompagné d'une bourse de 2 000 $, ainsi que deux mentions d'honneur de 500 $ ont été attribués dans trois régions de la province.

Les lauréats ont, par la suite, été invités à participer à une grande finale provinciale au Salon international de la jeunesse de Montréal, où la ministre des Communications du Québec, représentant le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, a remis le grand prix d'Excellence Mode-Québec accompagné d'une bourse de 5 000 $. Depuis l'instauration de ce programme, 36 prix ont été remis et 15 des lauréats sont aujourd'hui établis en affaires.

Le programme ministériel institué en novembre 1988 pour stimuler l'organisation de concours de design de mode en région, en vue de l'octroi du Prix d'excellence Mode-Québec (PEM), a été maintenu. Ce programme a bénéficié à trois régions distinctes au cours du dernier exercice, soit Trois-Rivières, Chicoutimi et Montréal. Son existence permettra, à brève échéance, de porter à six le nombre de régions représentées au sein du PEM.

La Direction a soumis aux autorités ministérielles, en fin d'exercice, un projet de programme d'assistance financière (Programme Accès-Mode) visant à faciliter l'intégration de jeunes designers de mode dans l'industrie manufacturière québécoise. Ce programme devrait vraisemblablement être mis en œuvre par son intégration au sein de l'un ou l'autre des deux programmes existants (PRO-PME ou PSES).

Enfin, le MICT a collaboré financièrement à la télédiffusion d'un Gala de la mode québécoise. Cette émission s'est attiré une excellente cote d'écoute.

Industries des textiles

En 1989-1990, la Direction a continué de fournir une assistance technique au Centre des technologies textiles (CTT). Elle a également suivi les activités de cet organisme québécois ayant pour mandat la formation de la main-d'œuvre spécialisée et le développement de l'industrie des textiles, principalement à vocation industrielle. Un représentant du Ministère siège au conseil d'administration du Centre.

Mis de l'avant par le Centre des technologies textiles, le projet de centre de recherche textile vise la création d'un centre de recherche appliquée à Saint-Hyacinthe. Les dirigeants du CTT ont obtenu une subvention de 3 500 000 $ du MIST (Canada) pour la réalisation du projet et une demande d'assistance financière additionnelle est à l'étude à l'OPDQ. Le MICT s'emploie activement à la réalisation du projet, en collaboration avec les dirigeants du Centre et les diverses autorités gouvernementales.

La Direction des industries de la mode et des textiles a également participé à la planification d'un séminaire-expo textile que le Centre des technologies textiles organisera à l'automne 1990.

Industries du vêtement

Le Ministère a contribué à la réalisation des troisième et quatrième éditions du Salon canadien international de la mode féminine de Montréal en facilitant la location de stands pour les designers et les présentations de mode de marques et griffes québécoises. Cet événement, qui attire maintenant plus de 5 000 acheteurs du Canada et des États-Unis, est reconnu « à succès » par le milieu et par la presse spécialisée.

Le Ministère a également apporté sa collaboration technique et financière à la première présentation du Salon canadien international de la mode enfantine au printemps 1990. L'assistance financière du MICT a facilité la location de stands aux griffes et marques québécoises et permis la présentation d'un défilé de mode quotidien pendant les trois jours du Salon.

Le Salon canadien international de mode masculine de Montréal a aussi obtenu le soutien technique du MICT. Il complète ainsi la trilogie qui dotera Montréal du réseau de salons commerciaux primordiaux pour la reconnaissance de cette ville comme centre international de la mode.

Par ailleurs, les travaux de restructuration de l'Association des créateurs de mode du Québec (ACMQ) se sont poursuivis au cours de l'exercice. Un conseiller de la Direction siège au conseil d'administration de cette association qui est d'une importance capitale pour le développement du design de mode québécois Une demande d'assistance financière, actuellement à l'étude, a été déposée auprès des autorités ministérielles.

Le Salon québécois de la sous-traitance, événement commercial visant à faire connaître les confectionneurs à forfait du Québec, s'est tenu parallèlement au Troisième Salon national de la technologie du vêtement. Quatre entreprises se sont prévalues de l'assistance financière du MICT pour participer à l'événement.

Le MICT a de plus collaboré techniquement et financièrement avec un quotidien pour présenter, à l'automne 1989, la deuxième Collection Couturiers Québécois, événement mode de prestige à Québec. Ce projet a permis de faire connaître 20 griffes québécoises à plus de 200 acheteurs de boutiques et à plus de 3 000 consommateurs et consommatrices.

Piloté par le Centre spécialisé de la mode, le projet d'usine pilote de fabrication de vêtements vise l'implantation d'une usine modèle dans l'est de Montréal, installations qui serviront à la formation de main-d'œuvre spécialisée, de même qu'à faire la démonstration de la technologie de pointe auprès de la clientèle manufacturière. Une demande d'assistance financière a été déposée auprès du Fonds de développement technologique.

Le MICT a aussi participé activement au projet du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) mode, mis sur pied par le MMSRFP en collaboration avec le gouvernement canadien, à la demande expresse de notre ministère. Deux projets sont nés des études préparées par le Comité, dont un portant sur l'organisation de cours de formation pour la main-d'œuvre spécialisée. Deux autres projets sont à l'étude.

3.3.2 La Direction des produits de consommation (DPC)

La Direction des produits de consommation a vécu des changements majeurs en 1989-1990. En effet, à la suite d'une réorganisation administrative, la Direction de l'industrie des boissons alcooliques a été intégrée à la Direction des produits de consommation, qui englobe les modules Santé et Boissons alcooliques, après que le dossier de l'approbation des étiquettes (des boissons alcooliques embouteillées au Québec) eut été confié à la Société des alcools du Québec. En vue de favoriser le plein développement du secteur des boissons alcooliques, la supervision du sous-module Contrôle et inspection des boissons alcooliques a été confiée directement à la Direction générale des biens de consommation dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, l'ensemble du module Boissons alcooliques a été confié directement à la supervision de la Direction générale des biens de consommation. Le sous-module Contrôle et inspection des boissons alcooliques est placé sous la supervision de la Régie des permis d'alcool du Québec depuis juin 1990 à la suite de l'adoption d'un projet de loi à cette fin.

La Direction des produits de consommation s'applique, pour le moment, à favoriser le développement du module Santé.

Les principales réalisations en 1989-1990

Boissons alcooliques

Afin d'être constamment informée sur la situation, l'évolution et les tendances du secteur des boissons alcooliques, la Direction a tenu à jour une banque de données sur l'ensemble de la situation et des développements de ce secteur industriel en matière commerciale, technologique, réglementaire, législative, économique, corporative et financière. Cette banque de données lui a permis de conseiller judicieusement les différentes parties au dossier, et particulièrement le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, quant à l'émission de permis industriels et de permis de production artisanale et à la libre circulation des boissons alcooliques au Canada. La majeure partie de cette banque de données est maintenant informatisée.

La Direction a reçu plusieurs demandes d'information concernant les permis industriels. Elle a recommandé l'émission d'un permis industriel de fabricant de vin et d'un permis industriel de brasseur.

La Direction a également reçu plusieurs notes d'information dans le dossier des permis de production artisanale et elle a recommandé l'émission de huit permis. Il est à prévoir que les demandes de permis de production artisanale se stabiliseront au cours des prochaines années.

La Direction a fourni de l'information au Comité interministériel sur l'aménagement des fonctions de contrôle des boissons alcooliques. Le Comité a recommandé de confier le sous-module Contrôle et inspection à la Régie des permis d'alcool du Québec et l'enregistrement des marques exclusives à la Société des alcools du Québec. La Régie des permis d'alcool du Québec a, en conséquence, été informée sur les tâches de la Direction.

Par ailleurs, la Direction a participé au Groupe de travail sur la réglementation des boissons alcooliques en vue de proposer un projet de règlement sur la fabrication du vin au Québec. Les travaux de ce groupe de travail, qui est formé de représentants du Ministère, de la Société des alcools du Québec et de la Régie des permis d'alcool du Québec, sont actuellement en cours et visent notamment la qualité du produit, la protection du consommateur et le développement de l'industrie québécoise.

La Direction a également participé au Groupe de travail sur l'étude du Programme d'adaptation de l'industrie artisanale viti-vinicole, qui vise à aider les producteurs viticoles canadiens dans le cadre de la

libéralisation des échanges avec les États-Unis et la Communauté économique européenne (programme fédéral).

Au cours du dernier exercice, la Direction a contribué à la formation de l'Association des microbrasseries du Québec, dans le but d'avoir un porte-parole unique et d'unir les efforts dans les différents dossiers à l'étude. Le premier geste concret qui en résulte est la distribution des produits par un même agent dans les régions de Montréal et de l'Estrie.

Dans le domaine des salons et expositions, la Direction a recommandé une aide financière (PAASIQ) à l'Association des vignerons du Québec, afin de leur permettre de participer au salon Agriculture, vin et alimentation de Montréal. La plupart des employés de la Direction ont participé à ce salon. La Direction a également participé au salon « Wine & Spirits Wholesalers of America » tenu en Floride. Quatre fabricants de vin faisaient partie de cette mission. Les clients américains éventuels ont été informés sur la situation québécoise et plus particulièrement sur le contrôle gouvernemental relatif au vin d'origine étrangère importé et mis en bouteille au Québec.

La Direction a par ailleurs investi de nombreux efforts en 1989-1990 dans le dossier de la libre circulation des boissons alcooliques au Canada. Son personnel a rédigé plusieurs notes d'analyse et d'information à l'intention des autorités du Ministère.

En ce qui a trait à la bière sans alcool, la Direction a sensibilisé les brasseurs à l'opportunité de commercialiser une bière sans alcool fabriquée au Québec.

En matière de contrôle et d'inspection, la Direction a vérifié les activités des fabricants de vin commercialisant du vin d'origine étrangère importé et mis en bouteille au Québec. Elle a également procédé à l'inspection des activités des fabricants de vin dans le cadre d'un mandat ministériel émis à cette fin en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec. Les mesures nécessaires ont été prises pour régulariser les situations non conformes.

En 1989-1990, la Direction a recommandé le renouvellement de 186 permis d'entrepôt de boissons alcooliques et de 201 permis de distribution de bière et de boissons gazeuses. Elle s'est penchée sur un grand nombre de dossiers à caractère administratif, notamment l'informatisation du traitement des dossiers, l'absence d'attestation du vin américain, des consultations avec Revenu Québec concernant les contrôles des boissons alcooliques au Québec, l'institution d'un rapport mensuel de conciliation des contenants identifiés, l'analyse de la qualité des boissons alcooliques artisanales, le dossier de fusion Molson-O'Keefe, le dossier Corelli – Caveau Sainte-Catherine (vin), le dossier T.G. Brights – Cellier du Monde, etc.

Santé

Dans le secteur de l'équipement, des fournitures et des produits médicaux et paramédicaux, la Direction actuelle, qui a reçu le mandat du module Santé depuis janvier dernier, a procédé à une évaluation préliminaire de ce sous-secteur. Elle a rencontré plusieurs représentants du milieu à l'occasion du salon Santé 1990, de réunions avec l'Association québécoise des fabricants de l'industrie médicale (AQFIM) et de colloques. Les travaux de l'ancienne direction sur certains dossiers d'aide financière ont été poursuivis ou achevés, tandis que la Direction commençait l'analyse des nouveaux dossiers reçus.

La Direction a par ailleurs étudié de façon préliminaire le sous-secteur des produits et articles dentaires, ophtalmiques et orthopédiques, dont on lui a également confié la responsabilité en janvier dernier. Elle a commencé à rencontrer les gens de ce secteur par l'entremise de l'AQFIM, de l'ALISO (Association des laboratoires indépendants de surfaces ophtalmiques) et à l'occasion de colloques. Elle a également achevé l'étude des dossiers de l'ancienne direction et a entrepris les travaux d'analyse de nouveaux dossiers d'aide financière.

Ces évaluations préliminaires sont en fait le début d'une étude plus exhaustive du secteur santé qui sera effectuée en 1990-1991 et qui permettra de déterminer les sous-secteurs et les produits médicaux prioritaires et à privilégier dans l'avenir.

3.3.3 La Direction des produits de l'habitat et du design (DPHD)

Design

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction a terminé la mise à jour du répertoire *Les designers industriels du Québec* et elle a élaboré le contenu d'un séminaire sur le design industriel.

Elle a par ailleurs produit un contrat type designer-fabricant présenté sur papier et sur disquette.

Sur le plan de la promotion du design industriel, une assistance financière a été accordée aux projets suivants :

— Banque de données et Agence de mise en valeur (Dip Design);

— Salon Plast-Ex 89, présentation de design québécois en plastique;

— Stand « Design d'ici à demain », aux salons Expo-Cuisine et Salle de bains, de même qu'au Salon international de la décoration intérieure de Montréal;

— Institut de recherche et de design de Montréal (étude du concept);

— Stand du Cégep de Sainte-Foy, à l'exposition des techniciens en design.

En matière d'intégration du design industriel, 33 entreprises ont bénéficié du programme Accès-Design.

Sports et loisirs

En ce qui regarde les embarcations de plaisance, la Direction a accordé une assistance financière à l'Association québécoise de l'industrie du nautisme pour l'ajout de services aux membres, son informatisation et la consolidation du Salon nautique de Montréal. Elle a également participé à la venue de 40 acheteurs américains à ce même salon.

Elle a, de plus, soutenu nos meilleurs fabricants de vêtements de sport dans la commercialisation de leurs produits au Québec et à l'étranger et a encouragé les fabricants importants d'équipements de hockey à accroître leurs efforts de R-D. La Direction, enfin, a entrepris une démarche en vue d'inciter les fabricants européens d'équipement de ski alpin à investir au Québec.

Par ailleurs, dans le domaine des jeux et jouets, la Direction a fourni une assistance financière pour la tenue du Concours du jeu éducatif.

Secteur de l'ameublement

Des représentants de la Direction ont établi des contacts avec un fabricant européen d'équipement de cuisine commerciale pour l'amener à investir au Québec.

Dans la même veine, mais cette fois dans le secteur des salles de bain, les efforts ont été poursuivis pour obtenir la fabrication au Québec de soupapes thermostatiques avec contrôleurs électroniques de débit, de baignoires à hydromassage à hauteur d'eau variable, de chauffe-serviette, de compteurs d'eau avec télélecture.

Par ailleurs, une assistance financière a été accordée à l'Association des fabricants de meubles du Québec pour une étude sur la disposition des solvants organiques volatiles afin de se conformer à un règlement de la CUM concernant l'environnement.

Au chapitre de la main-d'œuvre, toujours dans le secteur de l'ameublement, une participation active a été assurée au Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO).

Imprimerie

En matière de nouvelle technologie, beaucoup de temps a été consacré à un important projet de R-D soumis au Fonds de développement technologique.

3.3.4 La Direction des produits de la construction (DPC)

Les principales réalisations en 1989-1990

Une étude en cours, portant sur la recherche, le développement et l'innovation en architecture, fournira les bases pour la création de l'Institut de recherche en architecture du Canada (IRAC).

Le plan de financement et celui de la mise en marché du Centre international du bâtiment (CIBAT) seront déposés au début de l'automne 1990. Un plan d'organisation et de mise en place sera entrepris au cours de l'automne.

La Direction collabore à la réalisation d'une étude sur la recherche en construction au Québec; cette étude est conduite par le centre d'étude et de recherche pour l'avancement de la construction au Québec (CERACQ).

Elle participe par ailleurs au comité de réflexions sur la technologie dans l'habitation mis en place par la Société d'habitation du Québec (SHQ). La Direction participera également avec la SHQ à la réalisation d'études sur les systèmes d'industrialisation de la construction.

La Direction siège en outre au comité sur la recherche en construction organisé par le chapitre québécois de la Commission canadienne sur la recherche en construction (CCRC); le chapitre de la CCRC fait partie d'un réseau canadien chargé de promouvoir le transfert de technologie.

La Direction des produits de la construction participe à l'organisation du Congrès mondial du Conseil international du bâtiment (CIB) qui se tiendra à Montréal en mai 1992; cet événement coïncide avec le 350e anniversaire de la fondation de Montréal. La DPC participe de plus à l'étude de mise en place du Centre de formation et de développement dans l'industrie de composantes en construction pour la région de la Nouvelle-Beauce; ce centre a été proposé à la conférence socio-économique Chaudière-Appalaches.

La sixième édition d'Expo-rencontre Contech de Montréal a eu lieu en octobre 1989, alors que la première édition d'Expo-rencontre Contech Estrie s'est tenue à Sherbrooke en mars dernier. Les résultats positifs obtenus en région permettent d'espérer la réalisation de nouvelles expositions régionales.

La Direction participe également au comité de la gestion de la qualité dans la construction de l'Association de la construction du Québec (ACQ); ce comité regroupe des représentants des milieux professionnels (architectes, ingénieurs) et des centres de recherche, des donneurs d'ouvrage, des entrepreneurs et des fabricants.

Dans le domaine des *produits de béton*, l'aide du Ministère a permis les réalisations suivantes, grâce à des investissements de l'ordre de 90 millions de dollars.

— L'Association du béton du Québec (ABQ) a réalisé un programme de certification des usines de préparation du béton prêt à l'emploi; ce programme vise l'amélioration de la qualité du béton préparé.

— Le Centre de recherche sur les pavés (CRP) a mis en œuvre des projets visant l'informatisation, des concours de design, des conférences et des cours techniques, portant sur les éléments de pavés et d'aménagement urbain.

— L'Association des manufacturiers de maçonnerie en béton a préparé un guide pour faciliter la mise en place d'éléments de maçonnerie dans la construction; ce guide de gestion de la qualité permet une meilleure intégration des éléments de maçonnerie. L'Association a aussi organisé un concours d'architecture avec quatre universités québécoises.

— En ce qui a trait aux éléments de structure et d'architecture, plusieurs projets d'envergure ont été lancés au Québec en collaboration avec des entreprises françaises et italiennes.

— L'Association Tubecon a poursuivi, quant à elle, son programme de gestion de la qualité auprès de ses membres, dans le domaine des tuyaux et produits complémentaires; ce programme a un effet d'entraînement chez les entrepreneurs en construction.

— Des efforts en matière de promotion des investissements dans le secteur des produits d'argile ont été dirigés vers des entreprises européennes. Des études pour l'implantation d'entreprises au Québec ont été effectuées en cours d'année.

— La Direction a participé à une mission commerciale en Espagne (World of Concrete – Europe 1989) et à une autre en France (rencontre de manufacturiers de produits de béton et visite de Bâtimat 89 à Paris). Grâce à cette mission, un projet important a vu le jour au Québec.

Dans le domaine de la *préfabrication en bois et en acier*, et plus particulièrement des bâtiments préfabriqués à ossature de bois, le rapport annuel sur l'évolution du secteur de la maison usinée a été produit. Deux nouvelles entreprises, utilisant de nouvelles technologies, se sont établies en Beauce.

En ce qui a trait aux *produits de revêtement*, une entreprise du secteur a commandé deux études de faisabilité, une première pour la construction d'une usine de recyclage de bardeaux d'asphalte et une seconde pour la construction d'une usine de fabrication de bardeaux et de revêtements muraux à base de matériaux composites.

Dans le secteur des *portes et fenêtres et du bois ouvré*, les efforts ont porté sur le regroupement d'entreprises importantes, afin de leur favoriser l'accès aux marchés européens et en particulier à celui d'Auvergne en France. La Direction a aussi évalué les besoins d'intégration des entreprises de ces secteurs et les contraintes auxquelles elles sont soumises dans le contexte de la concurrence nord-américaine; la Direction a aussi défini, avec l'industrie, des solutions à moyen terme.

En ce qui concerne les domaines du *chauffage, de la ventilation, de la climatisation et de l'énergie*, la Direction a prodigué des conseils aux fabricants pour les encourager à diversifier leurs produits. Dans la perspective de l'adaptation au libre-échange, elle a également soutenu les entreprises pour qu'elles accèdent au marché américain et a collaboré à l'organisation de la visite de l'exposition ASHRAE/ARI aux États-Unis.

Sur le plan des missions commerciales, la Direction a participé à l'exposition de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning (ASHRAE) aux États-Unis et à Interclimat en France.

Dans les secteurs du *verre, du granite et de la quincaillerie*, la Direction a contribué à la publication d'une monographie sur l'industrie du verre; en outre, une étude de faisabilité pour la mise en place de Prodair-Multiver a été effectuée par l'entremise du programme PACPI. En ce qui a trait au granite, une aide a été attribuée pour la tenue d'une exposition d'envergure internationale; cette exposition se tient parallèlement au Congrès international des architectes.

Enfin, la Direction a participé à la Foire internationale de Marseille; cette visite a aussi permis d'attirer des entreprises dans les domaines des plafonds tendus et des vernis.

Partie IV
Les opérations régionales et services aux entreprises

Cette unité administrative sous-ministérielle, chargée notamment d'assurer une présence active du Ministère dans les régions du Québec, a pour mandat général d'offrir un soutien technique et financier surtout aux petites et moyennes entreprises et à celles en démarrage dans les régions.

Elle a connu des changements structurels en fin d'année 1989-1990 : d'abord avec l'arrivée d'un nouveau sous-ministre adjoint responsable, puis avec la création d'une direction générale responsable des douze directions régionales et des quatre bureaux satellites qui offrent des services de première ligne aux entreprises.

Quant à la Direction générale des services aux entreprises, qui agit comme soutien aux directions régionales et offre des services de deuxième ligne ou spécialisés aux entreprises, elle a vu la responsabilité de l'une de ses directions, celle du support aux initiatives régionales, transférée à la Direction générale de la promotion des investissements, sous la responsabilité du sous-ministre associé responsable du Bureau d'accueil et de promotion des investissements.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateurs	17
Professionnels	141
Employés de bureau	71
Total	**229**

4.1 La Direction générale des opérations régionales (DGOR)

Cette direction générale a la responsabilité de coordonner l'offre de services du Ministère en région par l'entremise de ses directions régionales.

Les directions régionales du Ministère ont pour mandat de :

— fournir aux entreprises de leur région une gamme de services de nature technique et financière, afin d'augmenter leur force et leur dynamisme;

— favoriser la participation active des différents partenaires régionaux à une action concertée visant à développer un climat favorable à l'entrepreneurship;

— fournir aux directions centrales du Ministère l'information permettant d'améliorer la connaissance de la PME, la détermination de ses besoins ainsi que la pertinence de l'action gouvernementale la concernant;

— assurer la représentation du Ministère aux différentes tables de concertation régionales portant sur les services à l'entreprise et le développement économique.

Les adresses des directions régionales apparaissent en annexe.

Rôles et résultats sommaires des principales activités des directions régionales

Approche-entreprise et service-conseil

Le rôle principal du conseiller en développement industriel en région est d'être un partenaire de l'entrepreneur, son client premier, dans le développement de son entreprise. Dans le respect de cette approche, qualifiée d'approche-entreprise, le conseiller doit d'abord être à l'écoute des besoins du client. Parmi la clientèle privilégiée se retrouvent principalement les PME à meilleur potentiel de croissance, soit celles qui sont les plus aptes à susciter des gains nets en matière d'activités économiques et d'emplois.

Disposant d'information, d'outils de diagnostic et de programmes, en plus de compter sur un réseau de fournisseurs de services aux entreprises, privés et publics, à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère, le conseiller est en mesure de soutenir et d'orienter l'entrepreneur dans sa démarche d'amélioration et de développement de l'entreprise.

La principale préoccupation du conseiller a trait à la qualité de la gestion en général, pierre d'assise du développement des entreprises. Une attention particulière a été accordée au cours de 1989-1990 à la gestion de la qualité et aux autres fonctions stratégiques liées aux défis que s'est donnés le Ministère à l'égard du soutien à l'augmentation de la valeur ajoutée, de l'accroissement de la R-D et de l'automatisation, de la conquête des marchés hors Québec, de la formation de la main-d'œuvre et de la croissance dans le respect de l'environnement.

Ainsi les activités-conseils du personnel en région, selon l'approche-entreprise ou de façon plus ponctuelle, ont suscité au-delà de 3 000 interventions de plus ou moins longue durée auprès des clients. Près de mille PME manufacturières ont bénéficié d'un suivi particulier à l'intérieur de l'approche-entreprise. Ce type d'activités mises en œuvre dans les directions

régionales, jumelées à l'important traitement de demandes d'appoint, mettent en lumière le rôle important des directions régionales dans leurs milieux respectifs. À titre d'exemple, plus de 14 000 demandes d'information ont été traitées au centre de renseignements de la seule direction de Montréal et 2 178 visiteurs y ont été accueillis en 1989-1990.

De plus, au chapitre de l'aide à la gestion, outre ces activités-conseils et l'offre de programmes abordée plus loin, les directions régionales ont rejoint 3 800 membres d'équipes dirigeantes de PME industrielles et commerciales à l'occasion des séminaires de formation offerts par le Ministère. En collaboration avec la Direction des services aux entreprises industrielles et la Direction des services aux entreprises commerciales de la Direction générale des services aux entreprises, les directions régionales ont organisé quelque 300 séminaires portant sur 34 thématiques différentes, de la gestion financière à l'adaptation au libre-échange.

La gestion de programmes

La gestion de programmes représente une autre activité importante des directions régionales.

PRO-PME, programme d'aide à la gestion de PME manufacturières, constitue un prolongement des activités-conseils. En effet, se fondant sur le diagnostic posé quant à sa situation, une entreprise admissible peut avoir recours au programme pour renforcer son équipe de direction, élaborer un plan d'entreprise, préciser certaines fonctions stratégiques et s'adapter aux nouvelles techniques de gestion ou, dernier volet développé au cours de 1989-1990, pour établir un diagnostic et une stratégie en matière technologique.

La contribution gouvernementale peut atteindre 50 % des dépenses reliées soit à l'engagement de diplômés universitaires ou collégiaux, soit au recours à des consultants externes pour l'exécution de mandats relatifs à l'un ou l'autre des objectifs mentionnés plus haut.

En 1989-1990, 375 entreprises ont ainsi reçu une aide financière représentant pour le Ministère des engagements d'environ 4 millions de dollars, dont près de 1,9 million pour l'engagement de diplômés et à peu près l'équivalent pour le recours à des consultants externes.

Un autre programme, **Jeunes promoteurs**, sous la responsabilité des directions régionales s'adresse aux jeunes de 30 ans et moins et a pour but d'appuyer ceux et celles qui veulent se lancer en affaires en créant leur propre entreprise. Le Ministère leur accorde une subvention pouvant atteindre la somme de 8 500 $, répartie sur deux ans. En 1989-1990, 567 candidates et candidats ont bénéficié du programme, ce qui a entraîné des dépenses gouvernementales de 5 032 000 $. Ce programme a rendu possible la mise sur pied de 411 entreprises qui prévoyaient créer environ 1 100 emplois et engager plus de 25 millions de dollars dans l'économie du Québec.

Par ailleurs, le programme **Nouveaux entrepreneurs** a permis en 1989-1990 à 81 candidats de créer 32 entreprises et de s'associer par ailleurs à 32 entreprises existantes, lesquelles prévoyaient créer plus de 300 emplois et injecter approximativement 9 millions de dollars dans l'économie.

De plus, par le truchement du programme de **Soutien aux initiatives jeunesse**, le Ministère assiste financièrement des organismes dont le mandat consiste à conseiller et à appuyer les jeunes qui créent leur propre entreprise. La subvention moyenne accordée aux organismes avoisine 66 000 $. En 1989-1990, des subventions totalisant 6 317 900 $ ont été versées à 66 organismes de soutien et à 30 corporations de développement économique.

Enfin, les directions régionales jouent aussi un rôle dans la gestion du **Programme d'aide aux commissariats industriels** et autres programmes du Ministère, dont ceux à caractère technologique mis en œuvre en 1989-1990. Il est bien évident que l'avis des directions régionales est sollicité dans de nombreux dossiers relevant de programmes qui sont de la responsabilité de ses partenaires internes et externes, notamment la SDI, l'OPDQ et d'autres.

À ce chapitre des relations extraministérielles, il est aussi intéressant de signaler qu'en 1989-1990 le sous-ministériat a été associé de très près à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat entre le Ministère et la SDI. Cette collaboration vise une plus grande interaction entre les organismes dans le but de mieux servir leur clientèle commune. Dans plusieurs régions du Québec cette volonté se traduit même par un regroupement physique des points de services ou un guichet unique de services des entités respectives.

La promotion de l'entrepreneurship

Outre la gestion de programmes et les services techniques qui ont un effet direct sur le développement de l'entrepreneurship, les directions régionales s'associent à de nombreuses activités de leurs milieux respectifs visant à promouvoir l'esprit d'entrepreneurship et la valorisation des entrepreneurs. À ce chapitre, les directions régionales ont collaboré de très près à la tournée ministérielle de valorisation de l'entrepreneur, au travail des organismes de soutien aux initiatives jeunesse, aux nombreux concours régionaux d'excellence en affaires, au recrutement de parrains pour les jeunes entrepreneurs.

Autres activités

En tant que représentants du Ministère en région, les directions régionales sont appelées à siéger à di-

verses tables régionales regroupant des organismes publics et privés. Leur connaissance du milieu et leur expertise sont mises à profit, par exemple, dans les dossiers de Conférences socio-économiques régionales, dans différents jurys, à titre d'observateurs aux conseils d'administration d'organismes régionaux, dans l'organisation de salons régionaux de sous-traitance et autres événements.

Bref, les directions régionales sont au carrefour des activités régionales reliées au développement économique et se veulent des catalyseurs à cet égard.

4.2 La Direction générale des services aux entreprises (DGSE)

Cette direction générale, tout comme ses trois directions composantes, appuie les directions régionales dans leur offre de services aux entreprises du Québec. À la demande des directions régionales, elle offre aux PME industrielles et commerciales des services-conseils et de l'aide technique, notamment au chapitre de la formation. De même, elle administre diverses lois et assure la coordination de programmes offerts par les directions régionales du Ministère. La collecte de données et la diffusion d'information à ses partenaires font également partie de ses fonctions. Bref, la Direction générale des services aux entreprises, par la voie du Bureau du directeur général, de la Direction des services aux entreprises industrielles, de la Direction des services aux entreprises commerciales et de la Direction de la promotion de l'entrepreneurship, contribue de diverses façons aux efforts de développement économique déployés par ses partenaires internes et externes.

Les principales réalisations en 1989-1990

Le Bureau du directeur général

Cette unité, en plus de ses responsabilités de gestion à l'égard de ses unités composantes, traite de nombreux dossiers d'intérêt ministériel, autant sur une base continue que ponctuelle.

Les principaux dossiers dont le Bureau est chargé sont la préparation et le suivi des dossiers des *Conférences socio-économiques* auprès de la Direction de la coordination (Mauricie–Bois-Francs, Montérégie et Chaudière-Appalaches en 1989-1990), *La sous-traitance industrielle du Québec* de concert avec les directions régionales, l'appui au Service du support aux organismes régionaux dans le suivi de SOCCRENT, la révision des limites des régions administratives, le répertoire des réseaux de distribution en collaboration avec la DSEC et le CRIQ.

La Direction générale représente de plus le sous-ministériat adjoint à des comités intra et extra-ministériels, tels que le Comité interministériel de concertation en matière de développement régional présidé par l'OPDQ et le comité des directeurs généraux sur l'harmonisation des programmes, et à celui qui s'intéresse au plan directeur informatique du Ministère.

L'unité traite par ailleurs de nombreux dossiers spéciaux, demandes d'avis d'opportunité, demandes au Conseil du trésor, etc.

4.2.1 La Direction de la promotion de l'entrepreneurship (DPE)

Le mandat de cette direction porte principalement sur la mise en place, le développement et l'administration, au bénéfice des jeunes et autres clientèles cibles, de diverses formes d'aide technique et financière, en vue d'appuyer la création d'entreprises.

À cette fin, la Direction réalise diverses activités de promotion et d'information qui visent à soutenir la création de réseaux d'échanges et d'entraide pour les entrepreneurs, à favoriser l'adhésion des clientèles visées ainsi qu'à communiquer les résultats de recherches et d'études portant sur les divers volets de l'entrepreneurship. Elle assure la coordination des trois programmes suivants dont la gestion relève des directions régionales du Ministère : Soutien aux initiatives-jeunesse, Jeunes promoteurs et Nouveaux entrepreneurs. Enfin, elle voit à la planification, à l'organisation et à la tenue d'ateliers de formation pour le démarrage d'entreprises.

Les principales réalisations en 1989-1990

Dans le domaine de l'aide financière et des techniques destinées aux clientèles, la Direction a conduit divers travaux d'analyses et d'études visant principalement à définir et à formuler aux autorités du Ministère des propositions de consolidation et de rationalisation de ses programmes.

En matière d'activités de promotion et d'information, il importe de souligner la diffusion d'une étude portant sur les jeunes entrepreneurs et de deux études sur les groupes de soutien aux initiatives jeunesse. Par ailleurs, la Direction a produit un profil résumé des femmes entrepreneures et produira, en mai 1990, un profil des jeunes entrepreneurs.

Dans le même domaine, la Direction de la promotion de l'entrepreneurship a collaboré, pour la troisième année consécutive, à la publication du portrait des femmes d'affaires par le magazine *Affaires +*. Elle a également participé à diverses manifestations – salons, colloques et conférences –, a collaboré à la production d'un film vidéo sur le démarrage d'entreprises. Elle a, enfin, apporté son soutien à différents concours, en incitant particulièrement les jeunes à s'y présenter et, au besoin, en les conseillant.

Sur le plan des activités de formation, il convient de signaler la tenue de plusieurs ateliers sur le

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

- Société de développement industriel du Québec (SDI)
- Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
- Société du parc industriel et portuaire Québec Sud (SPIQPQS)
- Société du parc industriel du Centre du Québec (SPICQ)
- Société générale de financement du Québec (LE GROUPE SGF)
- Société des alcools du Québec (SAQ)
- SIDBEC (SIDBEC)
- Société de développement des coopératives (SDC)
- Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR)

Jean Leclerc
Adjoints parlementaires
France Dionne

MINISTRE
Gérald Tremblay

Directeur du Cabinet
Bernard Labrecque

SOUS-MINISTRE
Michel Audet

Service de la vérification interne
Jean Claude Fréchette

Relations avec les sociétés d'État
Michel Leguerrier

Secrétaire du Ministère
Hélène Floy Lemieux

Bureau d'accueil et de promotion des investissements
André Dorr

Sous-ministre adj. Politiques industr. et commerciales
Maurice Turgeon

- **Direction de la coordination** — *Michel Bussière*
- **Direction générale de l'analyse économique** — *Yvon Pomerleau*
  - **Direction de l'analyse économique internationale** — *Marc Gignac, int*
  - **Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle**
  - **Bureau d'information sur le libre-échange** — *Jeannine Boutet*
- **Direction générale des politiques industrielles** — *Jacques Brind'Amour*
  - **Direction des études et analyses** — *Marc Ferland*
  - **Dir. de l'évaluation et du développement des politiques**

Sous-ministre adj. Développement industriel
Michel La Salle

- **Direction générale des indus. chimiques et des matériaux** — *Pierre Giard*
  - **Direction des industries du plastique** — *Pierre Marceau*
  - **Direction des indus. métallurgiques et pharmaceutiques** — *Jacques Drolet*
  - **Direction des industries chimiques inorganiques** — *Roger Marchand*
  - **Direction des indust. biotechnologiques et pétrochimiques** — *Marc St-Onge*
- **Direction générale des biens d'équipement** — *André P. Caron*
  - **Direction des équipements de transport terrestre** — *Denis Carette*
  - **Direction du matériel aérospatial et de défense** — *Charles Deudé, int*
  - **Direction de la machin., de l'usinage et de l'estampage** — *Gilles Delisle*
  - **Direction des produits électriques et électroniques** — *Oscar Dorval, int*
- **Direction générale des biens de consommation** — *Michel Chevrier*
  - **Direction des industries de la mode et des textiles** — *Michel Hanson*
  - **Direction des produits de consommation** — *Jacques Ouimet*
  - **Direction des produits de l'habitat et du design** — *André Clouthier*
  - **Direction des produits de la construction** — *Jean-Luc Dubé*

Sous-ministre adj. Administration
Maurice Turgeon, int

- **Direction générale des coopératives** — *Marc Jean*
  - **Direction de l'aide au développement**
  - **Service du registrariat et du soutien administratif** — *André Dallaire*
- **Direction générale des ress. financières, matérielles et inform.** — *Michel Gauthier*
  - **Direction de la gestion des ressources humaines** — *Donald Giguère*
  - **Direction des communications** — *Yves Durand*
  - **Direction du placement étudiant** — *Michel Nadeau*
  - **Direction des affaires juridiques** — *André Samson*
  - **Direction de la comptabilité** — *Rosaire Plante*

Sous-ministre adj. Opérations rég. et serv. aux entreprises
Jean-Claude Lafleur

- **Direction générale des opérations régionales** — *Michel Gagnon*
  - **Direction régionale Bas-Saint-Laurent - Gasp. – Îles-de-la-Mad.** — *Réjean Dion*
  - **Direction régionale Saguenay – Lac-Saint-Jean** — *Hélène C. Tremblay*
  - **Direction régionale Québec** — *Richard Roy*
  - **Direction régionale Mauricie – Bois-Francs** — *Diane Bergeron*
  - **Direction régionale Estrie** — *André Labrie*
  - **Direction régionale Montréal** — *Pierre Chamberland*
  - **Direction régionale Laurentides-Lanaudière** — *François Cournoyer*
  - **Direction régionale Montérégie** — *Jacques Doyon*
  - **Direction régionale Laval** — *Marius Dionne*
  - **Direction régionale Outaouais** — *Pierre Lévesque*
  - **Direction régionale Abitibi-Témiscamingue** — *Claude Lecours*
  - **Direction régionale Côte-Nord et Nord-du-Québec** — *Jacques Tremblay*
- **Direction générale des services aux entreprises** — *Michel Gagnon, int*
  - **Direction de la promotion de l'entrepreneurship** — *Brigitte V.C. Tremblay*
  - **Direction des services aux entreprises commerc.** — *Paul Meunier*
  - **Direction des services aux entreprises industr.** — *Jacques Quevillon*

Sous-ministre adj. Technologie et devel. des marchés
Anne-Marie Willis

- **Direction générale de la promotion des investissements** — *Paul Lussier*
  - **Direction de l'infrastructure industrielle** — *Robert Jones*
    - **Service du support aux organismes régionaux** — *Claude Raynault*
  - **Direction de la prospection des investiss. Europe / Moyen-Orient** — *André P. Guertin*
  - **Direction de la prospection des investiss. Amérique / Asie** — *Francine Dumont*
  - **Direction de la recherche et du soutien** — *Jacques Gagnon, int.*
- **Direction générale de la technologie**
  - **Direction de l'innovation technologique** — *Philippe Eloy*
  - **Direction des politiques technologiques** — *Guy Duquette*
  - **Direction du transfert et de la promotion technolog.** — *Richard Tremblay*
- **Direction générale du développement des marchés** — *François Paradis*
  - **Direction des échanges commerciaux** — *Paul Clermont*
  - **Direction des marchés spécialisés** — *Paul Déry*
  - **Bureau de normalisation du Québec** — *Philippe Fontaine*
- **Direction des technologies de l'information** — *Georges Corriveau*

démarrage d'entreprises, auxquels plus de 800 personnes ont participé au cours de l'exercice 1989-1990.

4.2.2 La Direction des services aux entreprises commerciales (DSEC)

Cette direction a pour mandat de favoriser le développement des entreprises commerciales québécoises et d'assurer leur contribution maximale au développement économique. Elle assure une meilleure connaissance du milieu commercial, offre aux commerçants des services-conseils en gestion et favorise leur regroupement. De plus, elle encourage les réseaux de distribution à acheter des biens de consommation fabriqués au Québec. Elle voit à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Les principales réalisations en 1989-1990

La Direction des services aux entreprises commerciales a reçu plus de 6 000 demandes d'information relativement aux activités commerciales, ce qui s'est traduit par des services-conseils en gestion auprès de 380 commerçants et par plus de 725 interventions d'assistance auprès de personnes intéressées par le franchisage ou désireuses d'acquérir ou de lancer un commerce.

Afin de mieux desservir leur clientèle sur tout le territoire du Québec, en particulier sur le plan de l'information, la Direction des services aux entreprises commerciales et les directions régionales du Ministère ont offert une meilleure accessibilité à leurs services.

Ainsi les directions régionales, en plus de répondre aux demandes d'information de nature générale de la clientèle commerciale, jouent un rôle actif de liaison entre cette clientèle et les services de la DSEC. Par ailleurs, les directions régionales ont vu à ce que soient données 175 sessions portant sur les 14 séminaires relatifs à la gestion commerciale. Près de 2 000 dirigeants d'entreprises commerciales de toutes les régions du Québec ont ainsi été rejoints.

Depuis l'adoption de la Loi sur les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales (SIDAC), les interventions de la Direction visant son application ont permis la formation de 55 associations. Par le moyen d'études relatives à des aménagements particuliers de centres-villes, la DSEC a appuyé techniquement la création de trois nouvelles SIDAC.

Pour assurer un plus grand engagement des entreprises du Québec dans l'activité économique et pour favoriser les échanges, la Direction a participé à divers types de manifestations, salons ou colloques. Ces événements ont favorisé une accessibilité appréciable aux services. Par ailleurs, afin de faciliter l'accès des entreprises manufacturières québécoises aux grands réseaux de distribution, la Direction a conclu un accord avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) dans le but de créer une banque de données et un répertoire des entreprises de distribution au Québec.

En tant qu'administratrice de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, la Direction a répondu à près de 8 500 demandes d'information relativement à cette loi et a procédé à 1 644 inspections à la suite de plaintes. Les infractions à la loi ont donné lieu à 987 poursuites. Enfin, dans le cadre de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, la Direction a émis 555 nouveaux permis et 1 470 renouvellements.

4.2.3 La Direction des services aux entreprises industrielles (DSEI)

À titre de soutien aux directions régionales, la Direction des services aux entreprises industrielles a pour mandat de favoriser l'amélioration de la gestion dans les entreprises québécoises, notamment dans les PME manufacturières. Les conseillers, spécialisés dans les fonctions de l'entreprise (administration, finance, production, marketing, ressources humaines et informatique), fournissent, à la demande des directions régionales, des conseils aux entreprises.

La Direction est aussi responsable du développement et de la diffusion d'outils d'analyse et de gestion, tant pour son usage que pour celui des conseillers régionaux en développement industriel et des dirigeants d'entreprise. Elle est également chargée de tenir à jour et de communiquer l'information sur les principales fonctions de l'entreprise ainsi que de concevoir, offrir et organiser, en collaboration avec les directions régionales, des séminaires à l'intention des dirigeants de PME. Enfin, la DSEI assure la coordination du programme PRO-PME.

Les principales réalisations en 1989-1990

Au cours de l'exercice, des services spécialisés ont été fournis à 848 entreprises dont la taille moyenne se situe à 38 employés et dont le volume moyen des ventes est légèrement inférieur à 3 millions de dollars. Une évaluation de ces services auprès des entreprises clientes de la DSEI indique que la plupart des propriétaires-dirigeants les qualifient de très structurants pour leur entreprise.

Par ailleurs, afin de contribuer au succès de l'approche adoptée par le Ministère et de répondre aux besoins plus sélectifs des dirigeants des entreprises les plus dynamiques, la Direction met à leur disposition des séminaires portant sur une vingtaine de thèmes. Ces séminaires ont permis à la Direction de contribuer à la formation de plus de 1 500 industriels au cours de

l'année 1989-1990. Une évaluation réalisée par l'Université Laval indique que plusieurs dirigeants de PME, à la suite de leur participation à l'un ou l'autre de ces séminaires, ont adapté avec succès de nouveaux outils de gestion à leur entreprise. Quant aux outils de diagnostic d'entreprise élaborés à la DSEI, tels que les logiciels PROFIMIC et PROFOMIC, ils sont à la disposition des conseillers en développement économique.

Enfin, la Direction participe activement à des activités relatives à la gestion d'entreprise. Mentionnons notamment sa contribution aux travaux du Groupe de concertation sur la qualité.

Partie V
La Direction générale des coopératives (DGC)

La Direction générale des coopératives a pour rôle d'aider au développement des coopératives au Québec. Son objectif est de favoriser la croissance des entreprises existantes et l'émergence de nouvelles coopératives.

Elle contribue par ses diverses interventions au développement des divers secteurs d'activité coopérative par un suivi et un soutien appropriés.

Parallèlement, elle fournit à la clientèle coopérative et au public en général l'information relative à la législation, au fonctionnement et à l'organisation des coopératives.

Enfin, en sa qualité d'administratrice de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur les syndicats coopératifs, elle régit la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des entreprises coopératives.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateurs	2
Professionnels	11
Employés de bureau	5
Total	**18**

5.1 L'administration de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur les syndicats coopératifs

La Direction doit veiller à l'application des dispositions des lois et des règlements qu'elle administre. À cette fin, elle examine un ensemble de documents légaux prescrits par la loi et veille à leur conformité légale.

Au cours de l'exercice 1989-1990, la DGC a examiné au-delà de 150 requêtes diverses visant la constitution de coopératives ou la modification de celles existantes. Elle a aussi donné naissance à environ 130 nouvelles entreprises reliées à diverses activités économiques, contribuant ainsi à renforcer le tissu coopératif de l'économie québécoise.

Au 31 mars 1990, 1 704 entreprises, soit 85 % des 1 965 coopératives légalement constituées, avaient transmis leur rapport annuel à la DGC. Cette performance s'explique principalement par le fait que certaines de ces coopératives sont nouvellement constituées et ne sont pas tenues de produire leur rapport annuel.

L'instauration d'un système de contrôle informatisé a grandement contribué en 1989-1990 à améliorer la production des rapports annuels des entreprises dans des délais plus courts. À cet effet, le nouveau système mis en place permet un suivi et des rappels périodiques auprès des coopératives en défaut de produire leur rapport annuel.

À cet égard également, la DGC a mis en œuvre de nouveaux outils qui visent à améliorer l'examen des rapports annuels dans le but de réduire leur taux de non-conformité.

Ainsi, entre le 1er janvier et le 31 mars 1990, pour l'ensemble des rapports produits à la DGC, on constatait 234 dérogations ou non-conformités réparties dans 117 dossiers de coopératives. Avec la mise en place de ces outils, le taux de correction à ces dérogations par les entreprises coopératives est passé de 15 % à 46 %.

Par ailleurs, la DGC a procédé, au cours du dernier exercice, à deux opérations importantes visant :

1. l'épuration des dossiers de coopératives et leur mise à jour en vue d'un éventuel projet de microfilmage. À ce sujet, la DGC, en conformité avec la politique gouvernementale de conservation et de destruction des documents, a épuré près de 2 000 dossiers, ce qui facilitera leur consultation et leur suivi.

   Cette opération a nécessité l'engagement de techniciens en documentation, supervisés par les responsables déjà en place;

2. l'évaluation et l'analyse de dossiers de corporations inactives en vue de leur dissolution conformément à leur loi constitutive.

   Ce vaste programme de dissolution forcée de corporations inactives a nécessité la mise en place d'une procédure détaillée dont la méthodologie exige un suivi très étroit. Les efforts de la DGC ont ainsi permis de dissoudre par arrêté ministériel 1 431 syndicats et plus de 675 coopératives. Cet important processus d'épuration permettra à la DGC d'assurer une meilleure gestion des dossiers corporatifs en retirant de son système des corporations n'ayant plus d'activités réelles.

   Cette opération, qui aura du même coup suscité chez les entreprises coopératives actives l'obligation de produire leur rapport annuel dans de meilleurs délais, sera répétée annuellement.

Tableau I

Sommaire des opérations corporatives 1989-1990

	Pour une période de 3 mois se terminant le				
	30 juin	30 sept.	31 déc.	31 mars	Total
Constitution	26	34	37	32	129
Fusion	3	0	2	0	5
Fusion avec une compagnie	0	0	2	2	4
Fusion par absorption	0	0	1	0	1
Continuation de syndicat coopératif en coopérative	2	4	1	1	8
Continuation de compagnie en coopérative	0	1	0	1	2
Dissolution par liquidation	5	7	11	10	33
Dissolution par arrêté ministériel :					
— syndicats coopératifs	0	0	1 431	0	1 431
— coopératives	0	0	678	0	678
Dévolution	0	0	2	3	5

5.2 L'aide au développement des coopératives

La gestion des programmes

Le Programme d'aide aux coopératives de développement régional

Les coopératives de développement régional (CDR) regroupent des coopératives et des organismes désireux de participer au développement économique de leur région.

Elles offrent une assistance technique dans l'élaboration et la réalisation de projets de coopératives. Elles fournissent également un soutien aux coopératives existantes.

Au cours de l'exercice 1989-1990, quatre coopératives de développement régional ont profité de l'appui du MICT. Ce sont celles des régions de Montréal, Québec, Outaouais et Estrie.

Pour cet exercice, le Ministère a alloué à ce programme une somme de 898 200 $. De ce montant, 598 200 $ ont été versés en subventions de base réparties entre les quatre CDR.

Un montant de 300 000 $ a été versé en subventions partagées. La contribution du MICT a été de un dollar pour chaque dollar de contribution admissible de la CDR, jusqu'à concurrence de 75 000 $ ou à l'épuisement des fonds prévus.

Le programme aura permis en 1989-1990 le maintien et la création de 137 emplois. L'action des CDR doit aussi être évaluée en fonction de l'aide technique et de la diversité des services qu'elles offrent aux entreprises coopératives et de leurs interventions en matière de promotion de la formule coopérative.

Les CDR offrent, entre autres, des services relatifs à l'analyse de projet, l'étude de marché, le financement, la formation, la gestion et le redressement d'entreprises.

Le Régime d'investissement coopératif (RIC)

Créé en 1985, le RIC, adapté aux besoins particuliers des coopératives, vise l'amélioration de la capitalisation des entreprises par le truchement d'un avantage fiscal.

En 1989, des modifications ont été apportées au régime, notamment sur le plan de la fiscalité. Elles avaient pour objectif d'accroître la collaboration des membres de coopératives de travailleurs et des employés de coopératives de producteurs au développement de leur entreprise, à son efficacité et à sa productivité. Les membres de coopératives de travailleurs et les employés de coopératives de producteurs bénéficient désormais d'une déduction additionnelle de 25 % qui porte la déduction admissible à 125 % de leur investissement dans le Régime.

Cette nouvelle mesure a eu pour effet d'accroître les souscriptions des travailleurs-membres et des employés de coopératives de producteurs. Les contributions des membres de coopératives de travailleurs ont connu une hausse de 126,6 % par rapport à 1988.

La Direction générale des coopératives a étudié 36 demandes en rapport avec le Régime, soit 22 demandes de renouvellement de certificat et 14 nouvelles demandes.

Les tableaux qui suivent donnent le détail de la participation selon les catégories de coopératives pour l'année 1989 ainsi que les résultats depuis l'entrée en vigueur du Régime.

Tableau II

Résultats du RIC pour l'année 1989

	Nombre de coopératives participantes	Nombre de membres participants	Montants investis	Nombre d'employés participants	Montants investis	Total
Producteurs	32	3 806	2 491 950 $	909	1 497 666 $	3 989 616 $
Travailleurs forestiers	20	754	859 947 $	—	—	859 947 $
Travailleurs	49	1 784	1 552 952 $	—	—	1 552 952 $
Total	**101**	**6 344**	**4 904 849 $**	**909**	**1 497 666 $**	**6 402 515 $**

Tableau III

Résultats du RIC depuis sa création

	Producteurs	Travailleurs forestiers	Travailleurs	Total par année
1985	3 945 051 $	932 271 $	410 997 $	5 288 319 $
1986	3 443 685 $	1 518 959 $	603 973 $	5 566 617 $
1987	4 513 444 $	1 609 626 $	629 312 $	6 752 382 $
1988	5 219 762 $	987 592 $	685 233 $	6 892 587 $
1989	3 989 616 $	859 947 $	1 552 952 $	6 402 515 $
Total par catégorie	**21 111 558 $**	**5 908 395 $**	**3 882 467 $**	**30 902 420 $**

Le Programme de formation des dirigeants de coopérative

Comme l'exercice financier de ce programme se termine au 30 juin de chaque année, nous avions l'habitude, pour ce rapport, de présenter un aperçu des résultats fondé sur des prévisions, puisque l'ensemble des données n'étaient pas connues au moment de la rédaction.

En tenant compte des réajustements inévitables en cours d'exercice dans un tel programme, cette approche déductive comportait des risques d'erreur.

Nous avons donc décidé de faire connaître, dans le présent rapport, les résultats du programme pour l'exercice se terminant le 30 juin 1989. Cette démarche nous permettra désormais de tracer un portrait plus fidèle des résultats obtenus.

Pour la période 1988-1989, le montant alloué à la Direction générale des coopératives, à l'intérieur de ce programme, était de 197 000 $. De cette somme, un montant de 192 917 $ a été dépensé, soit 98 % du budget total.

Le Programme de formation des dirigeants de coopératives a contribué à donner 2 170 heures de formation réparties dans 290 séminaires et a profité à 3 187 participants. Il a permis, de plus, la conception de contenus de formation adaptés à l'entreprise coopérative. Dans son ensemble, le programme a servi au financement d'activités de formation portant principalement sur l'administration, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la coopération.

Les principales réalisations en 1989-1990

La DGC coordonne les activités du Ministère en matière de développement des coopératives. À ce titre, elle a été appelée à conseiller et à informer les autorités du MICT sur l'ensemble des dossiers de coopératives et sur toute autre question ayant une incidence sur le fonctionnement et la croissance de ces entreprises.

Dans le prolongement de cette responsabilité, la DGC a participé aux activités de divers comités et organismes gouvernementaux et collaboré à la ratification d'ententes intergouvernementales et interministérielles. Mentionnons à cet effet :

— la conférence annuelle des ministres responsables de coopératives;

— la conférence annuelle de l'Association nationale des administrateurs de lois coopératives (ANALC-NAACL);

— le comité fédéral-provincial sur les soins de santé, parrainé par le Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral;

— le comité mixte (DGC – ministère du Travail) chargé de cerner la problématique sur les relations de travail dans le secteur des coopératives forestières;

— dans le cadre du Régime d'investissement coopératif, la négociation de nouveaux avantages fiscaux avec le ministère des Finances du Québec et, avec le ministère du Revenu du Québec, la rédaction du décret relatif aux modifications apportées au RIC;

— la signature d'une entente intergouvernementale (DGC et Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral) sur l'accès informatique aux données relatives aux coopératives compilées par la DGC;

— la participation aux travaux concernant l'analyse de la proposition de stratégie nationale pour l'essor des coopératives de travailleurs, soumise par le comité fédéral-provincial créé au moment de la conférence des ministres responsables des coopératives en juin 1988.

De plus, la Direction assure la liaison avec les conseillers des bureaux régionaux responsables des dossiers de coopératives. Rappelons que chaque bureau régional du MICT a désigné un responsable des dossiers de coopératives qui agit comme représentant de la DGC. D'ailleurs, des séances d'information ont été organisées par la Direction à l'intention de ces conseillers.

Parallèlement, la Direction a planifié et animé diverses rencontres et sessions de formation et d'information s'adressant, entre autres, aux directeurs régionaux de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), aux conseillers des bureaux régionaux de la Régie du logement et aux étudiants de divers établissements d'enseignement (Collège Laflèche, Collège de Lévis et Université de Sherbrooke).

Il faut ajouter à cela les activités de représentation aux assemblées générales de coopératives ou de fédérations ainsi que celles dans le cadre de diverses autres manifestations organisées par le mouvement coopératif. Mentionnons en outre que la DGC a aussi contribué à des échanges avec des chercheurs, des délégations économiques, des représentants du mouvement coopératif et de gouvernements étrangers en mission au Québec. Cette année, elle a accueilli des représentants de la Suède, du Honduras, du Venezuela, du Costa Rica, de la Tunisie et des îles São Tomé E Príncipe.

Parmi ses activités de communication, la DGC offre en plus à la clientèle coopérative et au public :

— une information générale sur la législation, l'organisation, le fonctionnement et la réalité des coopératives au Québec et;

— une information spécialisée en guise de soutien technique, surtout en matière légale, fiscale et comptable.

La Direction, dans un souci de mieux renseigner sa clientèle et de promouvoir la formule coopérative, a assuré la production et la publication de documents d'information et de promotion et collaboré à diverses analyses. Mentionnons :

— *Infocoop*, un bulletin d'information bimestriel;

— *Les coopératives du Québec*, données statistiques 1988;

— *Profil des coopératives de travailleurs du secteur forestier* 1987-1988;

— *Les PME au Québec*, état de la situation 1989.

Elle a procédé en plus à la mise à jour et à la réédition de divers autres documents d'information.

Elle a également produit un film vidéo sur la formule coopérative de travailleurs, intitulé *Les coopératives de travailleurs, une entreprise rentable*.

En créant cet outil, la Direction générale des coopératives voulait répondre aux personnes qui s'interrogent sur les nombreux avantages qu'offre cette forme d'entreprise. De plus, elle désirait mettre à la disposition des divers responsables du développement des coopératives un outil efficace de promotion et de formation.

Enfin, soulignons la participation de la DGC à divers salons, colloques et expositions comme le Salon des services gouvernementaux « Info-Service Plus » (Roberval et Baie-Comeau), le Salon du monde des affaires de Montréal et le congrès de la Société des professeurs d'économie du Québec.

Tableau IV

Les coopératives non financières par région économique
Au 31 mars 1990

	Région	Nombre	%
01	Bas-Saint-Laurent	103	5,2
02	Saguenay – Lac-Saint-Jean	131	6,7
03	Québec	276	14,0
04	Mauricie – Bois-Francs	125	6,4
05	Estrie	111	5,6
06	Montréal	535	27,2
07	Outaouais	63	3,2
08	Abitibi-Témiscamingue	55	2,8
09	Côte-Nord	52	2,6
10	Nord-du-Québec	20	1,0
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	60	3,1
12	Chaudière-Appalaches	121	6,2
13	Laval	28	1,4
14	Lanaudière	47	2,4
15	Laurentides	29	1,5
16	Montérégie	209	10,6
Total		**1 965**	**100**

Tableau V

Les coopératives non financières par type et par secteur d'activité économique
Au 31 mars 1990

Activités économiques (Code CAE)	Consommateurs	Producteurs	Travailleurs	Total
Industries agricoles et services connexes (0111 à 0239)	0	13	27	40
Industries de la pêche et du piégeage (0311 à 0339)	0	4	0	4
Industries de l'exploitation forestière et services forestiers (0411 à 0511)	1	2	43	46
Industries des mines (0611 à 0929)	0	0	1	1
Industries manufacturières (1011 à 3999)				
— aliments et boissons (1011 à 1141)	0	55	4	59
— produits en matière plastique (1611 à 1699)	0	0	1	1
— cuir, textiles et habillement (1711 à 2499)	0	0	5	5
— bois (incluant scieries) (2511 à 2599)	0	0	12	12
— meuble (2611 à 2699)	0	0	2	2
— imprimerie, édition et connexes (2811 à 2849)	1	1	8	10
— autres	0	0	10	10

Tableau V (suite)

Les coopératives non financières par type et par secteur d'activité économique
Au 31 mars 1990

Activités économiques (Code CAE)	Consommateurs	Producteurs	Travailleurs	Total
Industries de la construction (4011 à 4499)	0	0	5	5
Industries du transport et de l'entreposage (4511 à 4799)				
— taxi (4581)	0	19	0	19
— autres	7	0	7	14
Industries des communications et autres services publics (4811 à 4999)				
— diffusion des télécommunications (4811 à 4814)	19	0	1	20
— distribution d'eau (4931)	32	0	0	32
— autres	6	0	0	6
Commerce de gros (5011 à 5999)				
— produits agricoles (5011 à 5019)	1	16	0	17
— produits alimentaires (5211 à 5219)	3	10	0	13
— autres	1	1	5	7
Commerce de détail (6011 à 6921)				
— magasins d'alimentation (6011 et 6012)	155	2	10	167
— stations-service (6331)	1	5	0	6
— marchandises diverses 6411 à 6413)	22	17	1	40
— librairies et papeteries (6511)	85	0	0	85
— magasins de cadeaux (6581 et 6582)	1	13	0	14
— autres	1	2	2	5
Intermédiaires financiers et assurances (7011 à 7499)	7	0	0	7
Services immobiliers (7511 à 7611)	1 084	2	0	1 086
Services aux entreprises (7711 à 7799)				
— bureaux de conseil en gestion (7771)	1	0	10	11
— autres	26	4	24	54
Services d'enseignement (8511 à 8599)	4	0	3	7

Tableau V (suite)

Les coopératives non financières par type et par secteur d'activité économique
Au 31 mars 1990

Activités économiques (Code CAE)	Consommateurs	Producteurs	Travailleurs	Total
Services de soins de santé et services sociaux (8611 à 8699)				
— services sociaux (8641 à 8649)	11	0	5	16
— autres	28	1	8	37
Hébergement et restauration (9111 à 9221)	22	0	5	27
Autres industries de services (9711 à 9799)				
— services personnels et domestiques (9711 à 9799)	33	0	2	35
— divertissements et loisirs (9611 à 9699)	23	0	12	35
— autres	2	1	7	10
Total	**1 577**	**168**	**220**	**1 965**

Partie VI
La promotion des investissements

6.1 La Direction générale de la promotion des investissements (DGPI)

6.1.1 La prospection

Les activités de prospection d'investissements au cours de l'année 1989-1990 se sont déroulées dans un nouveau cadre, qui tenait compte de la création récente du ministère des Affaires internationales et de la mutation de tout le personnel en poste à l'étranger à ce ministère. L'adoption du projet de loi 42 (Loi sur le ministère des Affaires internationales) en novembre 1988 a aussi été l'occasion d'une clarification de l'article 7.1 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, confiant au MICT le rôle « d'assurer la prospection des investissements... et les activités qui en découlent... ».

C'est ainsi que la DGPI a organisé et effectué, au cours de l'année, 57 missions de prospection à l'extérieur du Québec, dont 5 ont été dirigées par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. De ces missions, 23 ont eu lieu en diverses parties de l'Amérique du Nord; 23 ont été effectuées en Europe et 11 en Asie ou en Océanie. Plusieurs de ces missions de prospection ont été effectuées conjointement avec des représentants d'entreprises du Québec, surtout à l'occasion de séminaires promotionnels dans les pays qui représentent le meilleur potentiel pour la sollicitation d'investissements industriels et de technologies nouvelles pour les entreprises québécoises.

Inversement, la Direction générale de la promotion des investissements, en plus d'accueillir individuellement un grand nombre d'industriels qui avaient été sensibilisés aux avantages comparatifs du Québec au cours de missions de prospection ou par d'autres moyens, a organisé durant l'année l'accueil de 35 missions de groupes en provenance de pays étrangers.

Activités de prospection et d'accueil 1989-1990

Missions de prospection	
Asie	
Japon	5
Corée	2
Hong Kong	2
Autres	2
	11
Amérique du Nord	
Nord-est des États-Unis	7
Midwest des États-Unis	5
Ouest des États-Unis	4
Sud des États-Unis	1
Centre du Canada (Toronto)	4
Ouest du Canada	2
	23
Europe	
Italie	4
Espagne	3
France	9
Angleterre, Belgique et Pays-Bas	4
Suède et Danemark	3
	23
	57
Accueil de groupes étrangers	
Japon	7
Corée	1
Hong Kong	1
États-Unis	3
France	6
Allemagne et Autriche	4
Europe (autres pays)	7
Amérique du Sud	1
Divers	5
	35

6.1.2 Le soutien promotionnel

Pour soutenir ces activités de prospection, quelques campagnes de publicité ciblées ont été effectuées dans des médias qui se consacrent à des secteurs de développement prioritaire pour le Québec ou dans des revues à caractère international orientées sur l'information pour le choix de sites industriels.

La Direction générale de la promotion des investissements a aussi poursuivi la mise à jour et la distribution, auprès de tous les groupes et personnes intéressés, des documents étroitement liés à la promotion d'investissements.

Documents produits ou révisés en cours d'année

Techno-Dollars (français et anglais)

Orientations de développement industriel du Québec (français et anglais)

Fiscalité québécoise (français, anglais, coréen, italien et espagnol)

6.1.3 L'assistance technique et financière

En plus de ses activités de promotion et de prospection d'investissements et de technologies, la Direction générale a pour mandat de fournir aux municipalités du Québec un soutien technique et financier en vue de la réalisation de travaux permettant à ces municipalités d'accueillir de nouvelles industries.

La Direction de l'infrastructure industrielle de la Direction générale de la promotion des investissements est le maître d'œuvre de l'administration des volets propres aux infrastructures industrielles de trois ententes auxiliaires Canada-Québec. L'administration de programmes tels que la rénovation des zones industrielles vétustes et la restructuration de l'est de Montréal fait aussi partie de son mandat.

Enfin, la Loi sur les immeubles industriels municipaux, administrée en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, ainsi que le programme d'aide financière auprès des corporations de développement économique visent le même objectif.

Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel — Volet I « Infrastructures industrielles » (1985-1990)

Cette entente, dans sa cinquième année d'existence, a reçu au cours de l'exercice 49 nouvelles demandes d'aide et 29 dossiers furent jugés admissibles. Quinze municipalités ont reçu des offres de contributions totalisant plus de 11 millions de dollars pour la réalisation de travaux d'infrastructure devant servir des investissements industriels de 592 millions. Les nouveaux emplois industriels prévus à la suite de ces investissements sont au nombre de 676 et 3 004 emplois seront consolidés par ces investissements. Au cours de l'exercice, le versement de 6,5 millions de dollars de subventions auprès des municipalités a été autorisé pour des travaux réalisés à l'intérieur de ce programme.

Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de Montréal (1984-1990)

Deux zones situées dans le quartier de Pointe-Saint-Charles à Montréal, soit Bridge-Wellington et Cabot, sont visées par ce programme. Au cours de l'exercice, un montant de 2 948 893 $ a été versé à la Ville de Montréal pour rembourser certaines dépenses engagées pour des acquisitions et démolitions de bâtiments vétustes et pour des travaux d'infrastructure. Des contributions totalisant 7,7 millions de dollars ont été versées pour des rénovations effectuées dans les zones précitées depuis le début de ce programme.

Restructuration de l'est de Montréal (1989-1990)

Ce programme dessert une partie de l'est de la ville de Montréal, soit les quartiers Hochelaga, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, de même que les villes d'Anjou et de Montréal-Est.

Zone de Rouen

La Ville de Montréal a reçu une contribution financière de 456 000 $ au cours de l'exercice pour la rénovation de la zone industrielle vétuste de Rouen. De plus, plusieurs accords ont été conclus visant les interventions dans cette zone.

Parc industriel de l'Assomption

Les travaux d'aménagement de ce parc ont débuté à la suite de la signature de l'accord de principe. À ce jour, une seule contribution de 56 258,20 $ a été versée pour ce projet.

Terrains industriels vacants

En vue de combler le manque d'information disponible sur les terrains vacants dans les limites du territoire, un inventaire exhaustif des terrains vacants a été publié. Une superficie de plus de 90 millions pi^2 a été répertoriée avec des cartes géographiques à l'appui. La diffusion du document a été faite auprès des organismes et des personnes engagés dans le développement économique de l'est de Montréal.

Loi sur les immeubles industriels municipaux

Parcs industriels municipaux

Des avis techniques ont été émis auprès de municipalités, permettant la création de neuf nouveaux parcs. Un total de 172 parcs industriels municipaux sont maintenant assujettis à cette loi.

Les transactions immobilières effectuées dans l'ensemble des parcs en cours d'exercice sont au nombre de 386. Les ventes de terrains avaient une valeur de 674 020 226 $ et elles ont touché 3 200 emplois.

Bâtiments industriels locatifs

Les amendements apportés à la Loi sur les immeubles industriels municipaux donnent maintenant aux municipalités le pouvoir de construire ou d'acquérir des bâtiments industriels locatifs et d'apporter une aide financière à un organisme à but non lucratif qui exploite un tel bâtiment. Plusieurs demandes d'information provenant des municipalités ont été traitées et deux nouveaux projets d'exploitation réalisés. Par ailleurs, un inventaire des motels industriels existants a été établi.

Programme d'aide aux commissariats industriels

Au cours de la deuxième année d'un terme de trois ans, 85 corporations de développement économique ont bénéficié de l'aide financière du Ministère offerte dans ce programme. Ces corporations desservent plus de 900 municipalités avec une population d'environ 2,5 millions de personnes. Quelque 1 200 bénévoles, entre autres des gens d'affaires des milieux concernés, œuvrent au sein des conseils d'administration des corporations de développement économique soutenues par ce programme.

Projets d'investissement de 50 millions de dollars et plus en cours ou annoncés en 1989
(en millions de dollars)

Produits minéraux non métalliques		
Glaverbec	Saint-Augustin	140
Première transformation des métaux		
Alouette	Sept-Îles	1 000
Alumax	Deschambault	1 000
Alcan	Laterrière	750
Norsk Hydro	Bécancour	550 à 600
ABI	Bécancour	550
Reynolds	Baie-Comeau	500
QIT-Fer et Titane	Sorel	120
Zinc électrolytique du Canada	Valleyfield	120
Alcan	Alma	100
Sidbec-Dosco	Montréal	100
Produits en caoutchouc		
Firestone	Joliette	85
Produits du pétrole		
Ultramar	Saint-Romuald	104
Matériel de transport		
GM	Boisbriand	450
Hyundai	Bromont	325
Pratt & Whitney	Longueuil	300
Bombardier (Canadair)	Montréal	275
Hyundai	Bromont	120
Montupet	Rivière-Beaudette	112
Produits électriques et électroniques		
IBM	Bromont	135
Northern Telecom	Saint-Laurent	60
Mitel	Bromont	50
Philips	Saint-Laurent	50

Projets d'investissement de 50 millions de dollars et plus en cours ou annoncés en 1989 (suite)
(en millions de dollars)

Produits chimiques		
Union Carbide	Montréal	200
Noranda	Rouyn-Noranda	160
Pétromont	Varennes	155
Kemtec	Montréal-Est	110
Boehringer Ingleheim	Laval	82
Alby Chlorates	Valleyfield	50
Tioxide Canada	Sorel	50
Produits métalliques		
Sidbec-Dosco et Dofasco	Coteau-du-Lac	50
Pâtes et papiers		
Domtar	Windsor	1 200
Kruger	Trois-Rivières	400
Donohue Matane	Matane	317
Stone-Consolidated	Grand-Mère	280
Tembec	Témiscaming	270
Donohue	Clermont	170
Maclaren	Thurso	168
Compagnie de papier Québec et Ontario	Baie-Comeau	130
Temcell	Témiscaming	128
Daishowa	Québec	125
Produits forestiers CP	La Tuque	118
Gaspésia	Chandler	113
Papiers Scott	Joliette	100
Uniboard	Drummondville	80
Abitibi-Price	Alma	60
Stone-Consolidated	Shawinigan	57
Cascades	East Angus	53
Bois		
Lanofor	Saint-Michel-des-Saints	63
Tafisa	Lac-Mégantic	58
Aliments et boissons		
John Labatt	LaSalle	90
Brasseries Molson	Boucherville	80
Boulangeries Weston	Longueuil	50
Nabisco-Christie	Montréal	50

Partie VII
La technologie et le développement des marchés

7.1 La Direction générale de la technologie (DGT)

La Direction générale de la technologie a pour mandat d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre une politique, des programmes et des mesures d'appui visant à promouvoir le développement technologique des entreprises. Au cours de cet exercice budgétaire, la DGT a connu des changements structuraux importants avec la mise en place à l'été 1989 d'une nouvelle unité administrative, soit la Direction du transfert et de la promotion technologiques. Au 31 mars 1990, la DGT comptait un effectif total de 50 personnes, réparties entre Québec et Montréal.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

	Permanent	Occasionnel
Administrateurs	4	—
Professionnels	22	7
Employés de soutien	7	10
Total	**33**	**17**

7.1.1 La Direction de l'innovation technologique (DIT)

Les objectifs de la Direction de l'innovation technologique consistent principalement à soutenir le développement de la recherche, de l'innovation et des capacités technologiques des entreprises québécoises. La Direction réalise ce mandat grâce à une expertise dans les technologies des matériaux nouveaux, des biotechnologies, de l'automatisation, de l'électronique et des télécommunications, de l'espace, de l'environnement et des ressources ainsi que dans les consortiums de recherche, centres et associations voués au développement technologique.

Elle suit l'évolution des nouvelles technologies dans ces domaines, apporte un soutien à l'élaboration de projets de développement technologique, aide à la mise sur pied de consortiums de recherche et facilite les actions ou projets mobilisant les entreprises, universités et laboratoires de recherche. Elle donne des avis et conseils, notamment en ce qui a trait aux programmes d'aide financière concernant la R-D et l'innovation technologique.

Enfin, elle coordonne la gestion des programmes d'élaboration de projets de recherche et d'aide à l'acquisition et à l'implantation de technologies (avec l'aide des directions régionales). Elle recommande aussi au ministre l'octroi des visas de recherche précompétitive.

Les principales réalisations en 1989-1990

La Direction de l'innovation technologique a joué un rôle majeur dans la promotion et l'organisation de projets mobilisateurs admissibles au Fonds de développement technologique. En effet, les professionnels de la DIT ont assumé la responsabilité des quatre groupes de travail, soit bioteehnologie, matériaux avancés, micro-électronique et technologies de l'information. Avec la participation de leurs collègues des directions sectorielles du MICT, ils ont fait la promotion du Fonds de développement technologique et conseillé les entreprises (et certains centres ou groupes universitaires) pour qu'elles organisent des projets et les présentent au secrétariat du Fonds. Au total, près de 80 projets ont été discutés, modifiés, une vingtaine ayant fait l'objet de lettres d'intention envoyées au Fonds.

La DIT termine l'établissement des critères d'octroi des visas de recherche précompétitive. Le visa est accordé par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et permet aux entreprises qui réalisent des projets de recherche précompétitive d'avoir droit à un crédit d'impôt de 40 % sur l'ensemble des dépenses faites au Québec. La Direction a préparé le texte du dépliant, fait la promotion de cette mesure à diverses occasions au moment de rencontres avec des clients et discuté d'une quinzaine de projets avec les promoteurs; elle a examiné cinq demandes de visas et en a recommandé deux au Ministre.

La DIT a participé à l'élaboration des critères et normes des programmes d'aide au diagnostic et à la stratégie technologique, d'aide à l'acquisition et à l'implantation de technologies (PAAITECH) et d'aide à l'élaboration de projets de R-D (PAEPRD). Elle a préparé les cahiers de gestion PAAITECH (avec l'aide d'un comité) et PAEPRD. Elle a établi les liens avec les directions régionales du MICT et assuré la préparation et la présentation du contenu de trois séminaires pour les conseillers en développement industriel régionaux.

La Direction de l'innovation technologique a assuré par ailleurs le suivi du Programme franco-québécois de recherche industrielle et d'innovation technologique qui est géré pour la partie québécoise

par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Elle a participé à la promotion, donné son avis pour une dizaine de projets et donné son accord pour deux entreprises.

Sur le plan de la coopération internationale, la Direction a joué un rôle important dans le soutien à Transtech 89, que ce soit sur le plan de la recherche de clientèle au Québec et à l'étranger ou dans la préparation d'un colloque international. À la suite des difficultés de la firme responsable du Salon et d'un changement de propriété, le projet a été annulé et une partie des activités prévues ont été reprises par le Salon de la PME.

La DIT a aussi pavé la voie à un réseau informel des principaux acteurs institutionnels des transferts technologiques grâce à des rencontres dans le cadre de Transtech et de missions à l'étranger. Des contacts intéressants ont été établis grâce à la participation à la Foire de Hanovre et à la Commission Canada-Allemagne de coopération technologique. Dans le domaine des matériaux, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la coopération Québec-Wallonie pour favoriser le rapprochement entre des centres de recherche wallons et québécois et favoriser le développement en commun de projets entre entreprises des deux régions. Au total, la Direction a réalisé 6 missions à l'étranger et a participé à l'accueil de 12 missions étrangères.

Le personnel de la DIT a travaillé à de nombreux dossiers concernant des activités de recherche industrielle, de développement d'organismes de recherche et d'information technologique. Le personnel a visité près de 80 entreprises ou laboratoires, a donné près de 200 avis-conseils, a répondu à des demandes de renseignements, soit dans le cadre formel de programmes (PARIQ, AQVIR, Entente Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, Fonds de développement technologique), soit dans le cadre de demandes d'information ou de dossiers, et a participé à 30 séminaires, colloques, tables rondes ou salons dans le but de promouvoir des activités de développement ou de suivre l'évolution technologique. Une trentaine de discours ou notes de présentation ont été préparés pour des interventions du ministre ou de la sous-ministre adjointe.

Plus particulièrement, dans le domaine de la biotechnologie, la Direction a coordonné l'action du Québec au comité fédéral en biosécurité, qui vise à établir certaines normes de sécurité en matière de recherche et de production de produits relevant de la biotechnologie. La Direction a collaboré à la consultation sur la création d'un institut canadien des produits médicaux et, avec la Direction des produits de consommation, aux dossiers de CIMED et TIMEC. Elle a aussi participé activement aux Audiences publiques de la Ville de Montréal sur la biotechnologie et aux travaux du Comité de biotechnologie de CITEC.

Dans le domaine de l'automatisation, la Direction de l'innovation technologique a établi des contacts avec le consortium PRECARN (robotique et intelligence artificielle) et a élaboré un projet de programme visant à faciliter l'adhésion de PME à ce consortium de recherche précompétitive. Elle collabore au projet d'incubateur spatial de SPAR et a eu à approfondir la question des super-ordinateurs avec la Direction des technologies de l'information.

Dans le domaine de l'environnement et des ressources, la Direction a participé à plusieurs tables rondes québécoises sur l'environnement et au Forum québécois sur le développement durable. Elle a apporté un soutien actif à la préparation du Carrefour international de l'écologie et de l'environnement. Elle a assuré la gestion de l'élaboration du projet Institut de recherche-développement sur l'aluminium (IRDAL), a accordé un contrat d'étude à un consultant et en a assuré le suivi. Elle a aussi travaillé à l'avancement de dossiers, tels que Triumf-Kaon, le Centre canadien de fusion magnétique, le Centre de technologies textiles (CTT), le Plan quinquennal de Datech, etc.

Dans le domaine des matériaux, la Direction de l'innovation technologique a participé activement à l'élaboration d'une stratégie du Ministère sur les matériaux industriels de pointe avec les directions sectorielles concernées; elle a participé à l'établissement d'un projet d'étude sur la R-D et l'innovation dans le domaine de la construction et a entrepris la réalisation d'un répertoire de la recherche dans le domaine des plastiques et composites dans le cadre d'un groupe interministériel. Elle a été amenée à soutenir la création et certaines activités du Centre technologique des matériaux composites de Saint-Jérôme.

Enfin, la Direction s'est engagée dans divers dossiers généraux comme la préparation du plan quinquennal du CRIQ, les nouvelles orientations du CNRC, le suivi du programme fédéral des Centres d'excellence et le Comité sur la diffusion de la technologie créé par le Conseil de la science et de la technologie.

7.1.2 La Direction des politiques technologiques (DPT)

La Direction des politiques technologiques conseille le Ministère dans l'élaboration d'une politique de développement technologique, afin de mettre en place des conditions favorables à la recherche industrielle et à l'innovation ainsi qu'au transfert et à la diffusion de la technologie. Ces actions variées englobent des activités d'analyse, d'information, de coopération, de consultation et de concertation en plus des activités de financement.

Cette direction assure également le suivi des recommandations émises au Sommet québécois de la technologie et représente le Québec avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour la définition de la politique nationale canadienne en sciences et technologie. Elle est aussi responsable des interventions ministérielles concernant les parcs, incubateurs et instituts à caractère technologique. Elle administre enfin la gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique (1985-1990).

Les principales réalisations en 1989-1990

La Direction des politiques technologiques a été étroitement associée en tant que participant à la préparation des diverses réunions fédérales et provinciales portant sur la politique canadienne en sciences et technologie. Plus particulièrement, la DPT a produit deux documents importants, l'un résumant les mesures québécoises en matière de sciences et technologie (centres de recherche, programmes d'aide, mesures fiscales, organismes de soutien à la R-D, tels que l'AQVIR, etc.) et l'autre sur la position du Québec sur le thème de la déclaration d'Halifax, à l'exclusion de ceux se rapportant aux ressources humaines (formation, adaptation) et à la sensibilisation du public.

À la suite de la tenue du Sommet québécois de la technologie en octobre 1988, la DPT a réuni, en mai dernier, tous les ministères et organismes des gouvernements touchés par les recommandations issues de ce Sommet. À l'été de 1989, la Direction a produit un rapport faisant le suivi des interventions des ministères et organismes québécois un an plus tard. Globalement, sur 190 recommandations, 34 % sont réalisées, 37 % sont en voie de réalisation et 29 % sont à l'étude.

Signalons que cette intervention de la DPT auprès des ministères et organismes a amené la mise sur pied d'un forum des responsables gouvernementaux en sciences et technologie. Des réunions de travail ont eu lieu en janvier et février 1990. Un document sur l'orientation de la politique scientifique et technologique du Québec de 1970 à 1990 a été rédigé. De plus, un mémoire commun est en préparation. Ce mémoire vise d'une part à réaffirmer l'importance stratégique de la R-D au Québec et à préconiser d'autre part une stratégie relativement aux dépenses fédérales en R-D.

Au cours de cet exercice budgétaire, la Direction a également préparé un document de réflexion visant à proposer une politique sur les parcs et les incubateurs au Québec. Ce document fait le point sur la problématique de développement de ce genre d'infrastructure et sur l'état de la situation au Québec. Un premier texte a été soumis au début de 1990, pour discussions internes. À la suite de cet exercice, un projet de programme pilote sur les incubateurs technologiques a été soumis à l'approbation des autorités du Ministère.

Présente au sein du Conseil d'administration du Parc technologique du Québec métropolitain, la Direction apporte un soutien technique et professionnel aux divers projets mis de l'avant par les administrateurs de ce parc. Elle a aussi été étroitement liée au dossier du Centre d'initiative technologique de Montréal, pour l'implantation du Technoparc du Montréal métropolitain. Ainsi une subvention de 200 000 $ a été accordée à ce centre par le Ministère afin qu'il achève les études techniques préalables à son fonctionnement. Enfin, la Direction trace actuellement un premier bilan de la situation des centres de recherche. L'analyse est terminée pour 23 des 24 centres retenus.

La DPT a été aussi un acteur de premier plan dans la mise sur pied au Ministère de groupes de travail visant à faire la promotion du Fonds de développement technologique. Le directeur des Politiques technologiques s'est vu confier le rôle de coordonnateur du Fonds pour le Ministère et, à ce titre, est le répondant ministériel auprès du secrétariat du FDT.

La Direction a effectué en 1989-1990 plusieurs études et analyses. Signalons, entre autres, la compilation des contrats octroyés en conformité avec la politique d'impartition du gouvernement du Canada, l'étude sur la répartition régionale des dépenses fédérales en sciences et technologie et l'élaboration d'une base de données pour l'analyse de contrats et subventions en R-D industrielle.

7.1.3 La Direction du transfert et de la promotion technologiques (DTPT)

Créée en août 1989, la Direction du transfert et de la promotion technologiques a reçu le mandat de stimuler les transferts de technologie auprès de l'entreprise québécoise, de promouvoir la mise en place d'une stratégie de transferts de technologie au Québec, de favoriser la naissance d'une culture technologique dans les milieux d'affaires et gouvernementaux et, enfin, d'inciter les grandes entreprises canadiennes et étrangères à investir en recherche-développement au Québec dans des secteurs prioritaires.

Les principales réalisations en 1989-1990

La Direction est responsable de la gestion de deux ponts technologiques, d'une part entre le Québec et le Massachusetts Institute of Technology (Boston) et d'autre part avec CALTECH de Californie. Le Programme de liaison industrielle (ILP) avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT) a été prolongé d'une année et de nouvelles entreprises ont été recrutées pour atteindre dix participants. Quant au programme de liaison avec CALTECH, il est devenu opérationnel dans l'année et regroupe cinq participants.

Afin de favoriser les transferts technologiques, la DTPT a organisé trois missions industrielles en 1989-

1990 dans le cadre de ces deux ententes. Une mission formée de onze membres s'est rendue au MIT en novembre 1989 participer au « Directors' Research Conference » ainsi qu'au séminaire « Management of Technology ». La Direction a aussi organisé deux missions vers CALTECH, regroupant les industriels membres du consortium québécois auxquels se sont joints des représentants du CRIQ, du CRIM et de Polytechnique.

Ces activités permettent aux participants d'accroître leur réseau de contacts avec des chercheurs de CALTECH et des responsables de recherche-développement de grandes entreprises américaines, telles que Boeing, General Motors, EXXON, Hughes Aircraft Industry, McDonald Douglas, etc., et d'obtenir des informations de première main sur l'évolution de technologies nouvelles qui les intéressent.

Étant donné la diversité des acteurs québécois publics et privés en transfert de technologie et l'absence de mécanisme de coordination et de concertation, la DTPT, en collaboration avec un groupe de chefs de file dans ce domaine, a procédé à la formation du Forum des intervenants en transferts technologiques (FITT). Créé le 2 avril 1990, le Forum se veut un lieu de rencontre de personnes issues des milieux privés, publics et parapublics qui s'intéressent activement au transfert de technologie et où mûrissent des idées, des concepts, des projets et des alliances nécessaires à leur réalisation.

La Direction a aussi apporté un soutien technique et professionnel au projet d'échange électronique de données (EED) lancé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. L'EED est une technologie de l'information permettant la transmission d'informations commerciales en éliminant les communications sur papier, lentes et coûteuses. Cette technologie est de plus en plus utilisée partout dans le monde et son implantation au Québec devrait contribuer à améliorer les capacités concurrentielles de nos industries.

Par ailleurs, la DTPT travaille en étroite collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec afin d'étudier la possibilité de mettre en place un programme de repérage et de diffusion d'occasions d'affaires en matière de technologie. Baptisé OPTECH, ce programme privilégie en phase initiale le transfert de technologie d'entreprise à entreprise. Un document de travail a été préparé et une première consultation avec les principaux responsables dont l'action est nécessaire à la mise en œuvre d'OPTECH sera amorcée en avril 1990.

La Direction a également monté un répertoire des programmes d'aide et de services aux entreprises québécoises en matière de développement technologique qui est un outil à l'usage exclusif des conseillers du MICT, particulièrement ceux de la Direction générale de la technologie et des bureaux régionaux qui ont à conseiller les industriels québécois.

La DTPT a, enfin, été étroitement associée au lancement de la pochette « Imaginons Demain ». Accompagnée d'une lettre de présentation signée par le ministre, monsieur Gérald Tremblay, cette pochette a été expédiée à une clientèle ciblée, déterminée par la DTPT. Les entreprises et organismes visés ont tous souligné la qualité exceptionnelle des documents et la pertinence des informations, qui fournissent une vue d'ensemble des principaux programmes et mesures d'aide du gouvernement du Québec en matière technologique. Ces documents ont aussi été utilisés à l'extérieur du Québec, où ils ont reçu le même accueil.

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, signée le 10 juin 1985, prévoit que les gouvernements québécois et canadien consacrent chacun 51,8 millions de dollars, pendant une période de cinq ans, à des activités de recherche-développement au Québec. La gestion de l'Entente est assurée par un comité de gestion, qui constitue l'instance décisionnelle. Ce comité est coprésidé par des représentants des gouvernements canadien et québécois et s'appuie sur le Bureau conjoint d'évaluation et un comité d'experts pour l'analyse des projets.

Un premier volet de l'Entente auxiliaire porte sur trois centres de recherche, soit l'Institut national d'optique (INO), le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies (LTEE) et l'Institut national des technologies du magnésium (INTM). En 1989-1990, l'Institut national d'optique a obtenu un budget de fonctionnement de 9 460 000 $; la moitié de cette somme a été versée par le gouvernement du Québec. Cette société privée à but non lucratif a pour mandat de répondre aux besoins des entreprises canadiennes de l'optique. Des activités de recherche sont en cours, en collaboration avec l'entreprise privée.

En conformité avec le protocole d'entente intervenu entre Hydro-Québec, le ministère d'État chargé des sciences et de la technologie et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies s'est vu accorder un montant de 1 940 000 $, dont 970 000 $ ont été versés par le Québec pour réaliser son programme d'activités 1989-1990. Ces programmes ont porté sur l'achèvement du four pilote destiné à faire la démonstration des techniques de séchage dans l'industrie, de même que sur

le montage d'un banc d'essai en électrosynthèse organique (électrochimie).

Quant à l'Institut national des technologies du magnésium, les gouvernements du Québec et du Canada lui ont accordé en 1989-1990 une aide totale de 3,9 millions. Ce projet consiste à mettre sur pied, dans des locaux construits et aménagés à cette fin, un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contribuer au développement d'une industrie canadienne de transformation du magnésium en mettant à la disposition des producteurs-transformateurs du magnésium l'expertise et le matériel nécessaires pour satisfaire leurs besoins d'aide technique et assurer leur compétitivité. L'Institut constituera un foyer de coordination de la R-D dans l'industrie, les laboratoires gouvernementaux et les universités canadiennes. Il sera aussi un lien entre les technologies étrangères et l'industrie canadienne. Ce projet, réalisé dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, est financé en parts égales par le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral. Le Québec a versé pour cet exercice budgétaire 1,6 million de dollars.

Le deuxième volet de cette entente porte sur des programmes visant à soutenir les entreprises et les organismes à but non lucratif qui ont des projets de modernisation d'équipement de recherche-développement ainsi qu'à encourager les nouvelles initiatives en R-D. Les projets doivent s'inscrire dans les domaines prioritaires suivants : l'informatique, l'électronique, les biotechnologies, les techniques de fabrication et les nouveaux matériaux.

En 1989-1990, le comité de gestion de l'Entente a accepté 25 projets, qui représentent un investissement total en recherche-développement de 73 493 000 $, dont 9 027 000 $ seront financés en parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec.

Le Programme de soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises

Ce programme a pour but d'encourager les petites et moyennes entreprises québécoises à se doter de nouvelles ressources en personnel scientifique et technique dans les domaines de la recherche industrielle, du contrôle de la qualité, de l'ingénierie de production et des transferts de technologie. Ainsi, les nouvelles ressources humaines contribuent au développement technologique des entreprises en question.

Il s'adresse aux entreprises industrielles et à celles du secteur tertiaire scientifique qui comptent moins de 500 employés. Pour chaque nouveau poste créé, l'employeur reçoit une subvention équivalant à 60 % du salaire de base de l'employé la première année et à 20 % du salaire de base la seconde année. La troisième année, l'entreprise doit s'engager à payer la totalité du salaire de l'employé.

En 1989-1990, ce programme a permis de créer 181 emplois dans les domaines de la recherche-développement, de l'ingénierie de production et du contrôle de la qualité. Ainsi, 164 entreprises ont bénéficié d'une aide financière de 4 445 441 $. Les subventions payées en 1989-1990 s'élèvent à 2 449 499 $.

7.2 La Direction générale du développement des marchés (DGDM)

Mise véritablement en place à l'automne 1988, la Direction générale du développement des marchés voit à favoriser l'expansion des marchés pour les biens et services québécois et à concrétiser, au Québec, les activités qui en découlent, conformément à la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et d'affaires internationales.

Elle est composée de trois directions, soit la Direction des marchés spécialisés (DMS), la Direction des échanges commerciaux (DEC) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Au cours de cette période, la Direction générale du développement des marchés a procédé à l'intégration de ses trois directions et a arrêté une programmation ainsi qu'un plan d'action précis. Signalons la réalisation d'une étude sur l'utilisation du pouvoir d'achat des secteurs publics et parapublics. Une attention toute particulière a aussi été apportée aux activités d'information du Bureau de normalisation du Québec. Le document sur la politique d'information du BNQ a atteint la phase finale et a été transmis aux autorités du Ministère. Enfin, la Direction a proposé des actions concrètes pour appuyer les entreprises de commerce de gros et les maisons de commerce établies au Québec dans leurs efforts de pénétration de nouveaux marchés, tout particulièrement à l'extérieur du Québec.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateurs	4
Professionnels	24
Employés de soutien	12
Total	**40**

7.2.1 La Direction des échanges commerciaux (DEC)

La Direction des échanges commerciaux a pour mandat de stimuler le développement des activités commerciales effectuées par les entreprises de distribution (commerces de gros et maisons de commerce), particulièrement sur les marchés à l'extérieur du Québec. La Direction s'est défini trois grandes zones d'activité : services aux entreprises, animation et conseils aux autorités.

Les principales réalisations en 1989-1990

La Direction des échanges commerciaux a dressé un inventaire exhaustif des documents, statistiques ou études, liés à ce secteur d'activité économique, afin de bien cerner la problématique particulière des entreprises de distribution, particulièrement pour celles qui sont actives sur les marchés à l'extérieur du Québec.

Parallèlement, des consultations ont été menées tant au sein du Ministère, des organisations gouvernementales et paragouvernementales de services aux entreprises qu'auprès des entreprises de distribution et des bureaux de conseil privé desservant cette clientèle.

De plus, afin d'associer les directions régionales à cette démarche, une documentation leur a été remise comprenant, entre autres, des articles de référence, des statistiques sectorielles, la liste des personnes responsables et un texte sur la problématique de la distribution.

Trois sessions de formation sur les aspects logistiques du commerce international ont été offertes au personnel des directions régionales et sectorielles.

Enfin, les directions régionales ont été invitées à communiquer avec la Direction des échanges commerciaux sur toute question touchant les distributeurs. Elles ont d'ailleurs déjà demandé de l'aide dans de nombreux cas.

La Direction élabore actuellement deux projets d'organisation de salons de la distribution ou de la commercialisation avec des promoteurs privés. Elle a, de plus, conclu une entente avec la chaîne Omer DeSerres pour organiser en 1990 une série de conférences sur la distribution. Des discussions sont aussi en cours avec l'Université du Québec à Trois-Rivières et les Hautes Études commerciales de Montréal pour établir des plans d'action communs concernant le secteur de la distribution.

Par ailleurs, un projet de publication d'un répertoire de l'expertise québécoise en matière d'environnement susceptible d'appuyer la commercialisation sur le plan international a été présenté au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, la Direction a participé à l'organisation d'une présence gouvernementale dans le cadre de l'Assemblée des gouverneurs de la banque interaméricaine de développement.

Globalement, la Direction a répondu à plus de 250 demandes d'information, dont 106 ont fait l'objet d'une intervention documentée. La provenance des demandes d'information et d'aide qui ont fait l'objet de documentation est la suivante :

Entreprises de distribution	19
Maisons de commerce	15
Entreprises manufacturières	19
Organismes gouvernementaux	13
Consultants	12
Institutions financières / associés	9
Autres	19
Total	**106**

7.2.2 La Direction des marchés spécialisés (DMS)

La Direction des marchés spécialisés doit accroître son savoir-faire quant aux différents mécanismes d'acquisition des marchés spécialisés (publics, parapublics et grandes entreprises), qui ont des caractéristiques différenciées par rapport aux échanges commerciaux; elle voit également à se doter d'outils pour favoriser l'exportation de biens et services produits au Québec. Le Bureau des retombées de l'aluminium du Québec (BRAQ) relève de cette direction.

Les principales réalisations en 1989-1990

Conformément à son mandat, la Direction des marchés spécialisés s'est appliquée à favoriser l'expansion des entreprises québécoises sur les marchés publics fédéraux. À cet égard, elle a participé aux travaux du groupe de travail et du sous-groupe technique fédéral-provincial sur la participation des fournisseurs québécois aux marchés publics fédéraux. Les travaux sur ces deux premiers volets de leur mandat ont été achevés, à savoir la ventilation des statistiques et l'analyse de la situation. Le troisième et principal volet, soit des mesures visant à aider des entreprises québécoises à œuvrer sur les marchés fédéraux, a été finalisé le 25 janvier 1990. La DMS est à préparer un plan d'action du Ministère pour la réalisation des mesures proposées.

Par ailleurs, une entente ministérielle fédérale-provinciale a été conclue pour organiser cinq colloques en région. Afin d'obtenir, pour le Québec, une plus grande part des contrats fédéraux, ces colloques auront pour but d'informer les entreprises de biens, de services et de R-D sur les procédures, politiques et processus d'acquisition et de leur permettre de prendre contact avec les concepteurs et les décideurs de divers projets. Les dates pour les colloques de Montréal et Québec sont déjà arrêtées. L'organisation est en marche et la coordination est assurée par les représentants des deux gouvernements.

En ce qui a trait au marché public américain, la DMS a amorcé le processus de diffusion de méthodes et mécanismes d'infiltration de ces marchés par la rédaction d'un répertoire interne intitulé *Comment*

faire affaire avec la défense américaine et le gouvernement fédéral américain. La Direction a assisté également au colloque sur l'exportation vers les États-Unis sous le thème « Comment faire affaire avec les États-Unis ». Ce colloque lui a permis de rencontrer les autorités du General Services Administration (G.S.A.). Les représentants de la Defence Logistics Agency et du G.S.A. ont d'ailleurs été invités au Québec pour participer au Salon des achats 1989 où ils ont animé des ateliers. Cette participation a permis à une centaine d'entreprises québécoises de s'enregistrer dans les fichiers des agences d'approvisionnement ou de la Corporation commerciale canadienne. Des contacts ont aussi été établis avec les représentants provinciaux responsables des politiques d'approvisionnement dans le cadre du comité sur la valeur ajoutée canadienne aux produits.

En tant que représentant du MICT auprès du Comité fédéral-provincial-territorial sur la valeur ajoutée canadienne aux produits et du sous-comité sur les équipements médicaux de la conférence des ministres des Approvisionnements, la DMS a eu à élaborer une stratégie d'intervention dans le secteur de la santé.

La Direction a participé aussi à 15 expositions sur le territoire québécois pour sensibiliser les acheteurs à l'offre et les vendeurs à la demande ainsi qu'aux diverses structures d'achat du fédéral, du Québec et des États-Unis.

La DMS a présidé, par ailleurs, à l'organisation du Salon des achats, foire inversée de 16 000 pi² dans le cadre du salon *Le Monde des affaires* en septembre 1989. Quarante organismes des secteurs publics et parapublics québécois et fédéraux, des grandes entreprises et quatre services gouvernementaux américains étaient présents.

Dans le cadre du Salon des achats, les colloques suivants ont été organisés. Celui de la Défense canadienne et américaine s'est déroulé durant une journée complète, devant 400 personnes préenregistrées. En collaboration avec la SHQ, un colloque a porté sur « les dessins animés par ordinateur dans le domaine de la construction », afin d'inciter les entreprises à s'informatiser en conséquence. Soixante personnes ont participé à cette activité. Associée à la Direction des produits électriques et électroniques du Ministère et le MCQ, la Direction a organisé un colloque intitulé « Télécom Québec 89 » qui avait pour objectif d'établir un lieu de rencontre et d'échange pour les entreprises du domaine des télécommunications. Quatre-vingt-cinq PME québécoises ont assisté aux trois ateliers.

Responsable enfin du Bureau des retombées de l'aluminium du Québec (BRAQ), la DMS a vu à la mise en place de ce bureau au printemps 1989. Le BRAQ a rencontré les représentants de toutes les alumineries ainsi que les firmes d'ingénieurs-conseils correspondantes, afin de les sensibiliser à la question du contenu québécois et d'établir un processus de collaboration visant à les aider à trouver d'éventuels fournisseurs québécois. Le BRAQ est intervenu dans divers dossiers d'équipements et il voit à répondre aux demandes de PME qui désirent participer aux projets d'alumineries.

7.2.3 Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) établit et coordonne les activités de normalisation des biens fabriqués au Québec. À cet égard, il élabore et publie des normes relatives à des produits particuliers, émet des certificats de conformité aux fabricants qui en font la demande, maintient un registre des certifications et renseigne les fabricants sur les normes existantes. Le BNQ coordonne aussi les activités de normalisation des ministères et autres organismes et propose certaines normes québécoises comme normes nationales du Canada; de plus, il désigne et agrée des organismes de contrôle et d'essais au Québec. Enfin, il représente le gouvernement du Québec auprès du Conseil canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les principales réalisations en 1989-1990

La réorganisation du BNQ s'est poursuivie, les tâches des responsables de la certification et de la normalisation ont été révisées et actualisées, l'étude sur l'importance de la normalisation entreprise par la Direction des études et analyses de la Direction générale des politiques industrielles du MICT est terminée et le rapport a été produit.

Le document sur le financement partiel des activités du BNQ a été déposé au milieu de janvier et sa mise en application devrait se faire sous peu. La rédaction du document sur la politique d'information du BNQ a atteint la phase finale. Le document sera soumis aux autorités du Ministère au printemps de 1990.

Les normes

Cette année, le Bureau de normalisation du Québec a émis 26 nouvelles normes et en a révisé 25 autres, grâce à la participation de nombreux bénévoles regroupés dans les différents comités techniques. Cette collaboration bénévole témoigne de l'intérêt que soulèvent les normes du BNQ. Par ailleurs, le BNQ a procédé à l'épuration de son catalogue de données et la version révisée sera prête en mai 1990. De plus, une collaboration plus étroite s'établit avec les autres organismes de normalisation dont l'Association canadienne de normalisation et l'Office des normes générales du Canada. Le BNQ a également poursuivi ses efforts au chapitre de la normalisation nationale et

s'est vu attribuer certains domaines d'activité. À cet égard, afin de mieux représenter le Québec sur la scène nationale, le BNQ a accru sa présence au sein des divers comités consultatifs du Conseil canadien des normes en y affectant des ressources additionnelles.

La certification

Pour faciliter la tâche des consommateurs, le BNQ a mis en place, dans certains domaines, des systèmes de certification basés sur un protocole d'inspection bien établi. Le but est de permettre au consommateur de reconnaître les produits conformes aux normes prescrites. La marque du BNQ certifie que le produit est fabriqué sous surveillance.

Cette année, 38 certificats ont été émis. Trente-deux dossiers sont encore à l'étude et 16 attestations limitées ont été accordées.

La gestion de la qualité

Une des exigences imposées par le BNQ au fabricant qui désire faire certifier son produit concerne l'implantation de la gestion de la qualité dans son usine. De cette manière, le fabricant s'engage à mettre en place les outils nécessaires pour obtenir des produits dits de qualité.

Deux certificats ont été émis en 1989 et six dossiers sont en traitement dont trois sont rendus au stade de la vérification par le comité responsable dont le rapport décide de l'émission de certificats d'agrément.

L'information

Le BNQ se révèle être un organisme d'information apprécié par la communauté industrielle. Son centre de documentation, destiné d'abord aux normalisateurs, est également ouvert au public à des fins de consultation. On y trouve les collections à jour des normes internationales, celles de la plupart des pays industrialisés, dont la France, l'Angleterre, le Japon, les États-Unis, l'Australie et l'Allemagne ainsi que celles de certaines grandes municipalités ou grands fabricants. L'ensemble représente plus de 150 000 normes.

Son engagement dans l'implantation du système international d'unités de mesure a fait du BNQ un centre de renseignements sur l'application de ce système à toutes les activités industrielles ou commerciales. À la suite d'une entente sur l'échange de renseignements, intervenue entre l'Association française de normalisation (AFNOR) et le BNQ, les habitués du service d'information ont maintenant accès à Norex, une importante banque de données sur l'industrie et le commerce en France et dans d'autres pays d'Europe.

7.3 La Direction des technologies de l'information (DTI)

Le mandat de la Direction des technologies de l'information s'exerce sur l'ensemble du domaine des technologies de l'information, en particulier, sur la fabrication de matériel informatique et de logiciels, et l'offre de services informatiques. La Direction administre la politique de partenariat économique dans le domaine des technologies de l'information et contribue à généraliser l'usage des technologies de l'information dans les secteurs de base de l'économie québécoise.

Les principales réalisations en 1989-1990

Consciente de l'utilisation croissante de super-ordinateurs dans l'industrie, de son incidence sur le développement technologique et scientifique et du grand nombre de dossiers en cours y faisant appel, la Direction collabore à la définition d'une stratégie gouvernementale en matière de super-calcul.

En début de période, la Direction a participé avec la sous-ministre adjointe à la Technologie et au Développement des marchés et le sous-ministre adjoint aux Communications à une mission auprès de Cray Research et Control Data. Elle collabore actuellement avec la Direction de l'innovation technologique à une étude sur les besoins de la communauté scientifique québécoise à l'égard du super-calcul.

Stimulée par l'évolution de la technologie et la croissance des besoins du gouvernement à l'égard de la gestion du territoire, l'industrie de la géomatique prend de l'essor. La Direction s'est intégrée à ce mouvement en participant aux divers comités de mise en œuvre du plan géomatique gouvernemental et en intervenant systématiquement afin de maximiser les retombées industrielles de ce plan. Elle a aussi conduit une étude sur l'offre et la demande québécoise dans le domaine et participé comme conférencier au colloque sur la géomatique organisé par le Conseil de l'industrie électronique du Québec.

La DTI a, par ailleurs, finalisé en cours de période une analyse extensive du marché québécois pour le logiciel municipal. Cette étude, qui a fait l'objet d'une grande publicité, est actuellement la plus à jour sur la question au Québec. En plus d'avoir été distribuée à l'ensemble des entreprises de ce créneau du marché, elle a servi aux firmes pour élaborer leur stratégie commerciale et a été utilisée comme base de référence dans plusieurs articles écrits sur le sujet dans les médias spécialisés. Signalons que ce document a été réalisé avec la collaboration de l'Université Laval et du ministère des Affaires municipales.

En plus de répondre aux demandes d'avis et conseils professionnels des entreprises locales et des partenaires économiques, la Direction des technologies de l'information a organisé, de concert avec la Direc-

tion générale des services aux entreprises industrielles, cinq séminaires de gestion s'adressant particulièrement aux firmes de logiciels et portant sur :

— le plan stratégique de marketing;

— comment trouver les fonds nécessaires à son entreprise;

— comment gérer ses ressources humaines;

— comment gérer efficacement sa force de vente (deux semaines);

— les transferts de technologie.

Ces séminaires sont encore très en demande, puisqu'ils attirent de 20 à 25 personnes chaque fois. Depuis le début de l'année, plus de 120 personnes de cette industrie ont pris part à cette activité.

La Direction des technologies de l'information a aussi participé, en collaboration avec la Société de développement industriel, à deux salons d'informatique provinciaux, le Salon international de l'informatique de Québec et le Salon canadien de l'informatique et de la bureautique. Faisant suite aux demandes des industriels rencontrés à ces salons, elle a fait parvenir de l'information sur ses services, des résultats d'études et des références à plus de 150 entreprises québécoises du secteur.

Comme elle le fait chaque année depuis trois ans, la Direction a publié son répertoire de l'industrie informatique québécoise. Ce répertoire, qui fournit à la fois des statistiques générales sur l'évolution de l'industrie et les adresses et produits des entreprises, est publié en français et en anglais. Il est utilisé localement et à l'étranger pour faire la promotion de l'industrie.

À titre de responsable de la politique de partenariat, la Direction des technologies de l'information est intervenue dans les dossiers de 151 partenaires au cours de l'année 1989-1990. Ces interventions sont résumées dans le tableau qui suit.

Traitement des dossiers de qualification
1er avril 1989 au 31 mars 1990

	Dossiers d'entreprises	Qualifiées	Requalifiées	Disqualifiées	En cours de traitement	Inactifs
Qualification	80	23	—	—	52	5
Requalification	71	—	28	4	39	—
Total	**151**	**23**	**28**	**4**	**91**	**5**

La Direction des technologies de l'information s'est aussi employée activement à promouvoir le secteur du logiciel au Québec. Mentionnons les études portant sur le marché du logiciel pour la santé et de l'analyse des progiciels québécois de gestion. Signalons également un soutien aux projets de mise sur pied d'un centre de développement du logiciel militaire ainsi qu'à l'implantation d'un centre de commercialisation de logiciels.

Prenant appui sur les avantages que confère la politique de partenariat économique, les activités du module de l'équipement ont été axées principalement sur la promotion ou la recherche d'engagements d'investissements au Québec auprès des leaders internationaux dans le domaine des technologies de l'information. Parmi ces chefs de file, mentionnons Hewlett-Packard, NCR, Kodak, QMS, Tandem, Comshare, Autodesk, AT&T et Oracle.

En plus de ces investissements directs, l'activité de la Direction auprès de ces multinationales a contribué à canaliser une partie importante de leurs besoins vers des sources d'approvisionnement québécoises, contribuant ainsi à renforcer l'infrastructure manufacturière québécoise dans le secteur.

Par ailleurs, le resserrement des liens avec cette base plus large de partenaires internationaux a permis d'introduire les produits des firmes québécoises, en particulier celles de logiciels, sur les marchés internationaux. Globalement, les engagements d'investissements ou de dépenses additionnelles pris par les entreprises internationales en cours d'année pour obtenir ou maintenir leur statut de partenaire économique dépassent 300 millions de dollars.

Enfin, le tableau suivant présente la synthèse des demandes d'information et d'avis traitées par la Direction des technologies de l'information en 1989-1990. Il faut souligner une augmentation de plus de 50 % du nombre de demandes d'information et d'avis comparativement à l'exercice 1988-1989.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
206	441	92	29	768

Partie VIII
Le soutien administratif et l'expertise économique

8.1 La Direction générale des ressources financières, matérielles et informationnelles (DGRFMI)

Cette direction générale est chargée de répondre aux besoins du Ministère sur le plan des ressources financières, matérielles et informationnelles. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contrôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. De plus, elle fournit divers services de soutien aux unités administratives.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateur	1
Professionnels	6
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	27
Ouvrier	1
Total	**36**

Les principales réalisations en 1989-1990

Sur le plan de la gestion financière, au cours du cycle budgétaire 1989-1990, le personnel professionnel et technique a, notamment, procédé aux différents travaux d'analyse et de synthèse aux fins de la détermination et de la formulation des ressources financières nécessaires à la conduite des activités du Ministère et de ses programmes d'aide financière.

De plus, ce personnel a régulièrement été en contact avec les représentants des ministères et organismes centraux chargés de la détermination des règles et du contrôle dans les domaines de la gestion financière et des activités administratives connexes.

Il convient aussi de signaler les travaux de compilation, d'analyse et de consolidation effectués dans le cadre de la participation du Ministère aux travaux de la Commission parlementaire de l'économie et du travail.

En ce qui a trait aux services administratifs, la Direction générale a notamment coordonné les activités du Comité de bureautique et assuré une coordination et une représentation du Ministère auprès des directions générales de l'informatique et des télécommunications du ministère des Communications en plus d'effectuer plusieurs analyses de besoins en bureautique.

Dans le contexte de la mise en œuvre du plan directeur des systèmes d'information, la Direction a coordonné l'élaboration d'une architecture globale des systèmes retenus comme prioritaires pour les trois prochaines années. Pour sept projets, elle a achevé les phases préalables au développement, tandis que les études préalables à l'acquisition de l'infrastructure technologique centrale sont en cours. Enfin, la Direction a été en mesure d'assurer la poursuite du plan d'acquisition de matériel de micro-informatique.

En matière de régie interne, le personnel de soutien a fourni des services dans les domaines de la gestion documentaire, de la bibliothéconomie, de l'approvisionnement, de la reprographie, de la distribution, de la téléphonie et de l'aménagement des postes de travail.

8.2 La Direction de la gestion des ressources humaines (DGRH)

La Direction de la gestion des ressources humaines fournit aux gestionnaires les conseils et l'assistance qui leur assurent le potentiel en ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs et programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application de la politique et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative, de gestion des effectifs, d'accueil, de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

La Direction renseigne en outre les gestionnaires et les employés du Ministère sur les politiques, les règlements, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun en matière de gestion des ressources humaines.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateur	1
Professionnels	5
Cadre intermédiaire	1
Employés de bureau	16
Total	**23**

Les principales réalisations en 1989-1990

Au cours de l'exercice, la Direction a comblé 62 postes réguliers et a engagé 318 employés occasionnels, représentant 142,7 années-personnes. Elle a exercé son rôle de conseil et d'assistance auprès des

gestionnaires et des membres de comités de sélection, apportant une attention particulière à la qualité de la sélection.

La Direction a également assuré la gestion du recrutement et de la sélection des employés occasionnels, notamment en constituant et en gérant un fichier de plus de 14 000 candidatures.

De plus, elle a participé activement au recrutement de 153 étudiants et a versé la rémunération des 223 étudiants engagés dans le programme d'échanges interprovinciaux.

En ce qui a trait au développement des ressources humaines, 2 669 jours-personnes ont été consacrés à diverses activités de formation et de perfectionnement qui ont amené un investissement de 227 467 $. La participation aux congrès, colloques, séminaires, causeries, les cours d'anglais et la formation en bureautique constituent la majorité de ces activités.

La Direction de la gestion des ressources humaines a également poursuivi la réalisation des plans d'action ministériels à l'intérieur des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi. Mentionnons que de nombreux efforts ont été faits pour augmenter la représentation des professionnelles et des membres de communautés culturelles. Enfin, 18 employées fonctionnaires ont obtenu des libérations pour études, dont certaines à temps plein, pour un total de 602 jours-personnes.

Tout au long de l'année, la Direction de la gestion des ressources humaines a, par ses actions, exercé son rôle d'assistance et de conseil auprès de la direction supérieure et des gestionnaires dans leur prise de décisions et dans la recherche de solutions aux problèmes de gestion des ressources humaines qui leur ont été soumis.

8.3 La Direction des communications (DC)

La Direction des communications épaule l'ensemble du Ministère en matière de communications. Dans le contexte d'un plan général, elle fait connaître le rôle du Ministère en tant qu'agent de développement économique. Elle porte donc à la connaissance du public les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en sa qualité de terre d'accueil aux entrepreneurs et de partenaire économique, et participe à la promotion économique du Québec.

Effectifs autorisés au 31 mars 1990

Administrateur	1
Cadre intermédiaire	1
Professionnels	12
Employés de bureau	14
Total	**28**

Les principales réalisations en 1989-1990

Au cours du dernier exercice, la Direction des communications a offert aux diverses unités du Ministère une gamme de services-conseils et de services techniques reliés aux différents domaines des communications.

En ce qui a trait à la production, à l'édition et à l'éditique, la Direction a répondu à près de 200 demandes concernant des dépliants, brochures, profils, répertoires, guides et pochettes d'information décrivant surtout le rôle du Ministère ainsi que les services et les programmes qu'il offre à ses diverses clientèles. La Direction a en outre poursuivi la publication des deux périodiques du Ministère : le bulletin bimestriel *Info-Coop*, qui s'adresse au milieu coopératif, et le journal mensuel interne *En coulisses*, destiné au personnel du Ministère et auquel s'est greffé le feuillet *MICT Express*, publié au besoin.

En plus d'avoir procédé à plus de 250 prêts de matériel audiovisuel divers et effectué près de 350 recherches d'images et prises de photos, la Direction a produit de nouveaux documents audiovisuels qui viendront appuyer les activités de promotion des différents groupes travaillant à la croissance économique du Québec. Ces documents s'intitulent :

— *Le Québec, c'est l'Amérique et plus* (thématique « automobiles et pièces »); en coréen.

  Des versions abrégées de cette thématique ont été réalisées en français, en anglais et en coréen.

— *Le Québec, un monde en action*; en mandarin.

— *Coopératives de travailleurs*.

— *Bécancour, « Les grandes énergies en action »*; en français et en anglais.

— *Le Québec, c'est l'Amérique et plus* (thématique « aérospatiale »); en français et en anglais.

  Des versions abrégées ont également été produites.

— *Le Québec, c'est l'Amérique et plus* (thématique « biotechnologie »); en français et en anglais.

— *Les biotechnologies au Québec*; en français et en anglais.

— *Le Québec, c'est l'Amérique et plus* (thématique « pharmaceutique »); en français et en anglais.

— *Le Québec, chef de file en recherche pharmaceutique*; en français et en anglais.

Plus de 2 000 demandes de renseignements téléphoniques et écrites ont été traitées par la Direction des communications; au-delà de 33 000 publications ont été expédiées en réponse à ces demandes. En outre, 15 000 appels téléphoniques ont été reçus.

Par ailleurs, la Direction a entretenu des relations de presse soutenues, sur le plan national, en organisant près de 40 conférences de presse et rencontres d'information à l'intention des médias et en suscitant de nombreux publi-reportages et entrevues, qui ont principalement porté sur les investissements réalisés en région. Elle a également émis environ 90 communiqués destinés à la presse régionale et nationale. La Direction a de plus fourni un soutien technique à différentes équipes de recherche et de production de séries télévisées ou radiodiffusées.

Au cours de l'année, le MICT a participé à plus de 55 expositions, foires et salons industriels et commerciaux, au Québec comme à l'étranger. Il a fourni aux diverses clientèles d'affaires que ces événements concernent un ensemble de moyens promotionnels destinés à mieux faire connaître le dynamisme industriel et commercial des entreprises établies au Québec.

La Direction des communications a également élaboré et mis en place diverses programmations publicitaires axées sur la promotion de l'esprit d'entreprise au Québec et sur la promotion du Québec comme site privilégié d'investissement, en Allemagne, au Japon, en France, en Corée et aux États-Unis. Elle a enfin effectué une vaste campagne d'information sur le placement étudiant, qui s'est étendue à l'ensemble du Québec.

8.4 La Direction du placement étudiant du Québec (DPEQ)

Le mandat

Au début des années 70, le gouvernement du Québec a mis en œuvre des programmes visant à soutenir l'effort des étudiants dans la recherche d'un emploi d'été. Il reconnaît le fait que les étudiants, en plus de vouloir s'assurer une source de revenus indispensable à la poursuite de leurs études, éprouvent le besoin d'acquérir une expérience de travail susceptible de favoriser leur intégration au marché du travail. La Direction du placement étudiant du Québec a été mandatée pour coordonner la réalisation de ces programmes.

Les objectifs pour 1989

La Direction du placement étudiant du Québec a mis en œuvre une série de moyens en vue d'atteindre ses deux principaux objectifs :

— augmenter sa banque d'étudiants de 40 %;

— accroître le nombre d'emplois de 25 %.

Les programmes

— Placement à l'intérieur des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.

— Placement dans les entreprises privées.

— Programme pour étudiants-stagiaires en sciences et en technologie dans les PMI.

— Échange interprovincial d'emplois d'été.

Les principales réalisations en 1989-1990

Les étudiants coordonnateurs et promoteurs

Pour être présente à la grandeur de la province, la Direction du placement étudiant du Québec a engagé dès février 16 coordonnateurs auxquels elle a adjoint 17 promoteurs.

Comparativement à l'année précédente, les effectifs ont été doublés en région pour cette période de l'année (février à mai). En mai, une quarantaine de promoteurs sont venus se joindre au groupe.

Cette équipe de promotion avait pour mandat de rejoindre les deux clientèles cibles que sont les employeurs et les étudiants afin de les inciter à utiliser les services du PEQ.

Une tournée des établissements d'enseignement a été organisée pour rejoindre les étudiants. Pour les employeurs, c'est par une approche télémarketing que le lien a été établi.

Les communications

Sur le plan des relations publiques, des personnes bien en vue appartenant à chacune des clientèles visées ont apporté leur concours afin de sensibiliser les employeurs et les étudiants à l'importance des emplois d'été.

En ce qui a trait à la publicité, des affiches, dépliants, annonces et communiqués ont été conçus sur le thème « Cet été prenez la relève », puis diffusés.

À l'intérieur des activités de promotion, un téléplacement a été organisé avec la collaboration de « Musique Plus », dans le but de créer l'urgence de s'inscrire au PEQ. Du 5 mai au 7 mai, les étudiants pouvaient s'inscrire au PEQ par téléphone 24 heures sur 24.

Ces efforts concertés ont permis, pour l'été 1989, l'engagement de 15 800 étudiants, dont 11 216 dans le secteur privé et 4 302 dans le secteur gouvernemental.

De plus, grâce au programme pour étudiants-stagiaires en sciences et en technologie dans les petites et moyennes industries, au-delà de 252 stages ont été subventionnés.

Mentionnons finalement à titre comparatif que pour 1988, 9 810 étudiants ont été employés dans le secteur privé et 3 726 dans le secteur gouvernemental; en 1987, 7 334 étudiants avaient été recrutés par l'entreprise privée et 3 553 par le gouvernement.

Quant au programme d'échange interprovincial d'étudiants, au niveau universitaire, il s'est poursuivi en 1989-1990. Il célébrait ses vingt ans d'échange avec l'Ontario et ses dix ans avec l'Alberta. Le programme a permis à 212 étudiants québécois de travailler dans un contexte socioculturel différent durant une période de 13 semaines. En échange, nous avons offert des emplois d'été aux étudiants des autres provinces participantes : 150 étudiants de l'Ontario, 42 de l'Alberta, 10 du Manitoba et 10 de la Saskatchewan.

Le gouvernement du Québec continue d'affirmer sa présence auprès des jeunes par le biais de la Direction du placement étudiant. Cette année encore, elle a servi les étudiants en leur procurant une source de revenus et en leur permettant d'acquérir une expérience de travail.

Partie IX
Les sociétés d'État

Neuf sociétés d'État relèvent du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Chacune de ces entités possède son conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi constitutive et les règlements afférents. Ces sociétés sont tenues de présenter leur rapport annuel, qui donne un tableau complet des activités.

L'équipe responsable des relations avec les sociétés d'État étudie les orientations et les programmes de ces sociétés afin d'en assurer la cohérence avec les politiques économiques du gouvernement. Elle conseille le ministre sur les orientations des sociétés d'État et assure le suivi des décisions ministérielles auprès des organismes administratifs du gouvernement ainsi que des sociétés elles-mêmes.

La société de développement industriel du Québec (SDI)

La SDI a pour mission de favoriser la croissance économique du Québec. Elle vise particulièrement à favoriser la saine capitalisation des entreprises québécoises en agissant en complémentarité avec les institutions financières traditionnelles et les sociétés à capital de risque.

La Société fait des affaires avec les entreprises clientes, en ce sens qu'elle partage avec ces entreprises les risques et les bénéfices découlant des projets aidés. Ainsi, par une aide sous forme d'un prêt participatif, elle facilite le financement du projet et partage le risque que celui-ci comporte. En retour, cette aide est assortie d'une prime au succès, soit sous forme d'option d'achat d'actions, soit sous forme d'une participation au profit ou encore sous toute autre forme jugée appropriée.

La SDI accorde la plus grande partie de son aide financière à l'intérieur des programmes suivants : aide à l'investissement, aide à la recherche et aide à l'exportation. Elle autorise aussi les nouvelles sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ); ces sociétés font des placements dans des entreprises procurant ainsi à leurs investisseurs des économies d'impôts. La SDI accorde également des aides sous d'autres formes, soit à l'intérieur de ses programmes, soit en vertu de mandats confiés par le gouvernement pour permettre la réalisation de projets moteurs capables d'engendrer de fortes retombées économiques pour le Québec.

Au cours de l'exercice 1989-1990, voici, en bref, comment l'aide de la SDI s'est distribuée dans ses différents programmes.

Programme d'aide à l'investissement

(143 aides — 58,9 M$)

Ce programme comporte deux volets : le secteur manufacturier et le secteur touristique. En 1989-1990, le programme a permis de participer au financement de 50 projets de démarrage. Il est à noter qu'en vertu de ce programme, 2,6 millions de dollars d'exemptions de remboursement d'intérêts ont été accordés pour des projets jugés prioritaires dans certains secteurs.

Programme d'aide aux activités de recherche et d'innovation

(34 projets — 11,4 M$)

Ce programme a été profitable à 23 entreprises engagées dans la recherche technique et à 11 autres qui exercent leurs activités dans le domaine du design industriel et de mode. En outre, 2,2 millions de dollars d'exemptions de remboursement d'intérêts ont été accordés pour les projets retenus durant la période de recherche.

Programme du crédit d'implantation à l'exportation

(7 entreprises — 1,2 M$)

Les entreprises qui veulent s'implanter sur des marchés à l'extérieur du Québec d'une façon permanente peuvent profiter de l'aide accordée en vertu de ce programme.

En outre, par mandats spéciaux du gouvernement, la SDI s'est associée à six projets majeurs par le biais du prêt participatif pour des montants totalisant 84,4 millions de dollars.

Par ailleurs, en 1989-1990, 53 sociétés de placements dans l'entreprise québécoise ont été enregistrées, ce qui correspond à une capitalisation disponible de 11,4 millions de dollars. Se prévalant de l'aide financière accordée à leur formation de démarrage, 30 autres sociétés ont reçu des subventions totalisant 129 000 $. Au cours de la période, l'ensemble des SPEQ ont réalisé 78 investissements en capital de l'ordre de 11,4 millions auprès d'entreprises admissibles. Fait à noter, 50 % des sommes investies par les SPEQ depuis leur création l'ont été à l'extérieur des grands centres de Montréal et de Québec.

La Société a également attribué d'autres formes d'aide, notamment 11 garanties d'engagement financier à l'intérieur de son programme de financement à l'exportation. Ces garanties ont totalisé 5 700 000 $ et elles ont permis le financement de transactions à l'extérieur du Québec.

Finalement, à titre de mandataire du gouvernement du Québec sur des dossiers moteurs, la Société a accordé cette année 13 aides sous forme de prêts, prises en charge, subventions ou capital-actions correspondant à des sommes de 197,9 millions de dollars.

Cette année, la SDI a aussi effectué 35 diagnostics auprès d'entreprises clientes en difficultés temporaires, ce qui a permis le redressement de 14 entreprises.

La Société a recours à diverses activités de promotion et de relations publiques pour atteindre sa clientèle. À cet effet, des rencontres d'information avec la direction de la Société ont été organisées, de même que des séminaires portant notamment sur le financement de l'exportation et de la technologie. De plus, la SDI a également été présente à de nombreux congrès, salons d'affaires et autres manifestations semblables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Le CRIQ offre, selon une approche intégrée qui favorise l'innovation, des services de recherche appliquée, de mise au point de produits et de procédés, d'ingénierie de production, d'information technologique et industrielle ainsi que de transfert de technologie. Il opère sur une base contractuelle avec un souci constant de satisfaction de sa clientèle, de la qualité de ses services et du perfectionnement de son personnel.

Après avoir connu une croissance assez régulière de ses ventes jusqu'en 1986-1987, le CRIQ a vu son chiffre d'affaires plafonner depuis quelques années, notamment en raison d'une nouvelle conjoncture pour les investissements en R-D. Cette conjoncture était caractérisée par la restructuration des programmes d'aide à la R-D industrielle, la refonte de la fiscalité et le raffermissement de la concurrence.

L'exercice 1989-1990 s'annonçait plus favorable mais, dans les faits, la reprise s'est manifestée d'une façon beaucoup plus lente que ce qui avait été prévu. Ce n'est qu'en fin d'exercice que les ventes du Centre ont connu une remontée significative. Cette situation, du côté de la demande, témoigne de la fragilité persistante du marché de l'investissement en R-D, alors que l'offre de services techniques aux entreprises connaît une concurrence sans cesse croissante.

Grâce à des efforts de promotion soutenus, l'exercice 1989-1990 s'est soldé par des résultats supérieurs aux performances de l'exercice 1988-1989. Ces résultats ont toutefois été caractérisés par les difficultés que le Centre a rencontrées dans la recherche de financement pour des projets d'envergure (2 000 heures et plus). Les ventes ont totalisé, en 1989-1990, 14,7 millions de dollars,soit 8 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Le nombre d'offres de services, de contrats et de clients s'est élevé respectivement à 1 069, 843 et 528. Dans chaque cas, il s'est agi de résultats supérieurs à ceux que le Centre avait connus au cours du dernier exercice financier, dans des proportions de 1 %, 9 % et 5 %. Les offres de services soumises par le Centre ont, quant à elles, atteint 23,9 millions de dollars, soit 12 % de plus que l'an dernier.

La clientèle du Centre était composée, en 1989-1990, de 85,8 % de PME, de 8,1 % de grandes entreprises et de 6,7 % d'organismes gouvernementaux. La proportion des PME était en légère diminution par rapport à l'année précédente, alors qu'elle était de 86,9 %.

En ce qui concerne les activités de recherche-développement, l'année 1989-1990 a été marquée par une réflexion visant à établir, dans le cadre de la planification quinquennale, les axes d'excellence dans lesquels le CRIQ entend atteindre une position de leadership d'ici 1995. Les activités de recherche-développement ont nécessité près de 228 000 heures de travail venant du personnel scientifique et technique, soit à peu près le même niveau qu'en 1988-1989.

La Vice-présidence à l'information industrielle et technologique a connu, pour sa part, une importante augmentation de la valeur de ses ventes et de ses offres de services, soit de 186 % et de 116 % respectivement. Les diverses activités de collecte et de diffusion de renseignements ont nécessité quelque 80 000 heures de la part du personnel en information comparativement à 70 000 et 68 000 en 1988-1989 et 1987-1988.

Sur le plan de la valorisation, les activités du CRIQ se sont poursuivies tant sur des dossiers internes que sur des dossiers relevant d'ententes avec des partenaires, tels que l'Université de Montréal, le Centre d'innovation de produits médicaux, le Technology Institute for Medical Device for Canada et l'Institut de recherche en pharmacie industrielle.

Par ailleurs, le CRIQ se dotait, en novembre 1989, d'une Vice-présidence au partenariat et au maillage technologique dont l'objectif est la mise en place, à partir du CRIQ, d'un réseau d'expertise technologique en vue d'offrir la plus large gamme possible de services aux entreprises.

Enfin, le CRIQ collabore à l'implantation de l'Institut de la technologie du magnésium (ITM) dans le Parc technologique du Québec métropolitain. La construction de l'immeuble pour lequel le CRIQ a agi comme maître d'œuvre est maintenant terminée. Il est

prévu que l'Institut prendra possession de ses nouveaux locaux au cours de l'été.

La Société du parc industriel du Centre-du-Québec (SPICQ)

Le mandat de la SPICQ est de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant une partie du territoire de la ville de Bécancour afin d'y établir un parc industriel et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être nécessaires pour assurer son développement.

Depuis sa création en décembre 1968, la Société a investi plus de 67 millions de dollars en infrastructures industrielles et portuaires afin de répondre aux besoins des entreprises qui y ont investi près de 2,5 milliards, créant ainsi quelque 2 200 emplois directs.

Au cours de l'année financière 1989-1990, la Société a consacré une grande partie de ses efforts à la consolidation de son réseau routier, à des travaux de raccordement d'entreprises au réseau d'eau industrielle, à la première phase de réfection du bétonnage des quais, de même qu'à la réparation du réservoir d'eau potable. De plus, la Société a fait préparer un plan préliminaire d'aménagement paysager ainsi qu'un projet de réglementation de la construction dans le parc industriel.

Pour l'année financière 1989-1990, les revenus autonomes de la Société furent de 4,8 millions de dollars. Quant aux dépenses d'exploitation, elles se sont soldées à 2,7 millions. Par ailleurs, la Société a bénéficié de crédits de 6 millions en provenance du MICT, dont la majeure partie est imputable au service de la dette, et a pu bénéficier d'un apport additionnel de 5 millions du gouvernement du Québec applicable sur sa dette à long terme.

L'année 1990 nécessitera peu d'investissements en infrastructures. Cependant, les revenus d'exploitation devraient continuer de croître, en raison surtout de l'augmentation du trafic portuaire.

La Société du Parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQS)

La SPIPQS a pour objet de favoriser, dans le territoire de la ville de Lauzon, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure, de gérer ce parc industriel et portuaire et en dernier lieu d'acquérir, vendre ou échanger des terrains dans ce territoire.

Les activités de la SPIPQS sont financées en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur la Société Inter-Port de Québec.

La Société possède des terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière. De concert avec d'autres acteurs économiques de la région, elle procède à l'examen des meilleures avenues pour leur mise en valeur économique. Ces terrains semblent particulièrement bien dotés pour satisfaire aux exigences d'installation des industries lourdes.

La Société générale de financement du Québec (SGF)

La Société générale de financement du Québec a pour mission la promotion et la réalisation, en collaboration avec des partenaires, de projets de développement industriel dans des secteurs stratégiques en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec.

En vertu de ce mandat, elle assume la gestion d'un groupe industriel composé d'entreprises manufacturières de taille significative et assure la planification et le développement des entreprises qu'elle contrôle selon des critères de croissance et de rentabilité.

Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989, les résultats de la SGF montrent une perte nette consolidée de 227,4 millions de dollars comparativement à un bénéfice net de 147,0 millions réalisés au cours de l'exercice précédent. Les ventes ont atteint 559,4 millions de dollars, grâce à une légère hausse de 19,6 millions par rapport à l'an dernier.

Ces résultats décevants sont essentiellement attribuables à la provision pour pertes sur les contrats navals en cours du Groupe MIL et, dans une moindre mesure, à la conjoncture économique mondiale qui a affecté l'ensemble des secteurs dans lesquels sont actives les entreprises du Groupe SGF.

L'année 1989 a été particulièrement remarquable pour la SGF dans le secteur de l'aluminium, en raison notamment du lancement du projet de construction de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles et à l'expansion de l'aluminerie de Bécancour.

L'aluminerie Alouette à Sept-Îles aura une capacité de 215 000 tonnes par année et emploiera plus de 600 travailleurs. Sa production sera expédiée à travers le monde à partir de 1992.

Autorisée le 1er décembre 1988, la construction de la troisième série de cuves d'électrolyse à l'aluminerie de Bécancour progresse rapidement et la mise en service se fera, selon le calendrier original, au plus tard le 15 janvier 1991. Ce projet aura nécessité des investissements de l'ordre de 550 millions de dollars et permettra d'augmenter à 360 000 tonnes par année la capacité de l'usine.

Dans le secteur de la pétrochimie, Pétromont a lancé, en 1989, deux projets d'envergure qui seront réalisés en grande partie au cours des deux prochaines années. Ce programme d'investissement totalisant plus de 200 millions de dollars permettra à l'entreprise

d'assurer sa pleine compétitivité sur le marché international tout en créant les conditions nécessaires à son développement futur. Pétromont poursuit aussi, en consortium avec Soquip, Noverco et SNC, le développement du projet Soligaz.

Le 7 mars 1989, la SGF concrétisait sa participation dans le secteur du matériel de transport. En effet, la SGF et Magna international ont formé une alliance stratégique pour la réalisation au Québec de projets touchant l'industrie automobile.

La Société des alcools du Québec (SAQ)

La Société des alcools du Québec est une société d'État qui a pour fonction de faire le commerce des boissons alcooliques sur le territoire du Québec.

L'entreprise offre 3 800 produits en provenance de 55 pays. Elle dispose d'un effectif régulier de 2 179 employés auquel s'ajoutent autant d'employés à temps partiel.

Le commerce des boissons alcooliques s'effectue par un réseau de 347 points de vente, dont quatre Maisons des vins ainsi qu'une succursale à Québec et un entrepôt spécialisé à Montréal qui desservent principalement les détenteurs de permis. De plus, la Société des alcools du Québec fait la distribution de boissons alcooliques auprès de 117 agences et de 136 distributeurs autorisés qui approvisionnent, à leur tour, 11 200 épiceries et dépanneurs.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Société des alcools du Québec a réalisé un chiffre d'affaires de 1,052 milliard de dollars qui a permis de dégager un bénéfice net de 387,6 millions de dollars en faveur de son unique actionnaire, le ministre des Finances.

Dans le but de maintenir sa rentabilité en dépit de la stagnation des ventes, la Société des alcools du Québec a poursuivi ses efforts pour réduire ses dépenses d'exploitation. Ses actions touchent tous les secteurs de l'entreprise : mise en place de programmes visant à promouvoir la qualité; rationalisation des espaces locatifs; rationalisation des produits en succursales; réaménagement des heures d'ouverture des succursales; centralisation des opérations de ventes aux détenteurs de permis; rationalisation des coûts du transport maritime; enfin, meilleure utilisation des ressources humaines. Par ailleurs, la Société a développé de nouvelles sources de revenus, telles que la publicité sur les sacs des succursales, la vente par correspondance et les dégustations de prestige.

La Société des alcools du Québec a lancé de nouvelles activités promotionnelles, comme la « Vente aux enchères de vins rares et prestigieux » dont les profits ont été versés à « l'Opération Enfant Soleil », les dégustations de « Crus bourgeois 1986 et Grands vins de Bordeaux 1986 » et la location de celliers dans les caves du Pied-du-courant, le siège social de l'entreprise. La SAQ a aussi instauré de nouveaux services à la clientèle dont, entre autres, une ligne d'information téléphonique WATS (Wide Area Telephone Service) qui permet de répondre aux interrogations du public.

En ce qui concerne la mission sociale de l'entreprise, la Société des alcools du Québec a activement contribué à la création de « Collecte sélective Québec ». De plus, l'entreprise se préoccupe de trouver de nouvelles méthodes pour adopter des habitudes d'achat ou de récupération qui favorisent une meilleure qualité de l'environnement. Pour inviter sa clientèle à une consommation responsable des boissons alcooliques, elle a aussi créé le « Fonds Éduc'alcool ». Enfin, le programme de cours sur la connaissance des vins et des spiritueux, « Les connaisseurs », s'est poursuivi avec succès dans le but de favoriser, auprès du public, une meilleure connaissance des boissons alcooliques.

Sidbec

En vertu de sa loi constitutive, Sidbec a pour mandat de poursuivre l'exploitation d'un complexe sidérurgique, seule ou avec des partenaires, dans le but d'assurer, dans des conditions de rentabilité, la consolidation et l'expansion de ses activités, de telle sorte que soit encouragé au Québec le développement d'entreprises consommatrices d'acier.

En 1989, les ventes de Sidbec se sont accrues de 0,9 %, atteignant 652 millions de dollars. L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 37,3 millions de dollars, comparativement à 43,2 millions l'année précédente. Cette détérioration des résultats s'explique par une conjoncture moins favorable aux activités de Sidbec-Dosco, sa filiale manufacturière.

Le projet de modernisation du laminoir à fil machine et barres de Sidbec-Dosco à Contrecœur a débuté en 1989. Cet investissement devrait être terminé au cours du premier trimestre de 1991.

La construction, à Coteau-du-Lac, de l'usine de tôles galvanisées de Sorevco, société en commandite appartenant à Sidbec-Dosco et à Dofasco, a progressé selon l'échéancier prévu. L'usine devrait commencer ses activités vers la fin du premier trimestre de 1991.

Au cours de l'été et de l'automne 1989, les travaux de remise à l'état naturel de la ville de Gagnon ont été achevés à la satisfaction du ministère de l'Environnement. Seuls quelques travaux mineurs restent à faire dans la région du lac Jeannine; ils seront entrepris au cours de l'été 1990.

Enfin, en cours d'année, le Conseil d'administration de Sidbec-Dosco a approuvé le plan stratégique de l'entreprise pour la période de 1989-1993; les investissements qui y sont prévus s'élèvent à 250 millions de dollars.

La Société de développement des coopératives (SDC)

La Société de développement des coopératives a pour mandat de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique et d'encourager, dans les régions, le développement économique et la création d'emplois.

Pour réaliser ce mandat, la SDC administre des programmes d'aides financières conçus pour répondre aux besoins particuliers des coopératives et de leurs membres. En intervenant principalement sous forme de garantie de prêts à la capitalisation, elle apporte un financement complémentaire à celui des membres et des institutions financières. Elle peut également conseiller les coopératives quant à leur financement et leur apporter l'aide technique qui leur est nécessaire.

Au cours du dernier exercice, la SDC a terminé l'étude de 101 dossiers. Elle a offert 41 aides financières pour un total de 6,5 millions de dollars. L'aide de la Société a permis aux entreprises coopératives de réaliser des projets de l'ordre de 14 millions de dollars, en créant ou en maintenant près de 1 500 emplois. Au 31 mars 1990, le portefeuille de la SDC comptait 210 dossiers touchant 150 entreprises coopératives.

Au cours du dernier exercice, le personnel de la SDC a procédé à l'analyse de 410 revues financières. Ces revues permettent de suivre l'évolution des entreprises avec lesquelles la SDC est en relation. Elles permettent également d'intervenir auprès des dirigeants de coopératives de façon à les aider à corriger des situations qui pourraient entraîner des problèmes. La SDC est également intervenue pour aider les coopératives à définir des mesures correctives ou à planifier le développement de leurs activités. En tout, ces interventions techniques ont représenté 505 cas et ont demandé près de 4 110 heures de travail. Ces aides techniques ont été destinées à des coopératives de travail dans une proportion de 71,1 % et à des coopératives de consommateurs dans 22,6 % des cas.

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR)

Le mandat de l'AQVIR est de promouvoir l'innovation technologique, c'est-à-dire la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. L'Agence favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels. Elle apporte une aide financière et professionnelle.

Depuis sa création en 1984, l'AQVIR a conclu des ententes de prêts à redevances d'une valeur de 48,7 millions de dollars pour la réalisation de 136 projets d'innovation technologique d'une valeur globale de 136 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1989-1990, son conseil d'administration a autorisé des engagements de plus de 18 millions de dollars. Des 23 ententes de prêts conclues en 1989-1990, 19 l'ont été avec des entreprises en démarrage œuvrant dans les différents secteurs d'activité économique du Québec. Parmi les 136 projets mis de l'avant avec l'aide financière de l'AQVIR, 56 sont actuellement en phase de commercialisation et ont versé des redevances atteignant 1,7 million de dollars.

Annexe

Les directions régionales du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Abitibi-Témiscamingue (08)

180, boul. Rideau
Bureau 1.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 762-0865
Télécopieur : (819) 762-6496

Bas-Saint-Laurent (01)

Les Galeries G.P.
92, 2e Rue Ouest
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : (418) 722-3577
Télécopieur : (418) 722-3640

Chaudière-Appalaches (12)

Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 201
Québec (Québec) G1K 8G5
Téléphone : (418) 643-8993
Télécopieur : (418) 643-4099

11535, 1re Avenue Est
Bureau 304
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : (418) 228-9537
Télécopieur : (418) 228-0250

68, rue du Palais-de-Justice
Bureau 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Téléphone : (418) 248-3331
Télécopieur : (418) 248-9669

Côte-Nord (09)
Nord-du-Québec (10)

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 589-5715
Télécopieur : (418) 589-4885

Estrie (05)

200, rue Belvédère Nord
Bureau 4.03
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3205
Télécopieur : (819) 820-3966

Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11)

51, rue Notre-Dame, C.P. 579
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Téléphone : (418) 752-2229
Télécopieur : (418) 752-2902

Lanaudière (14)
Laurentides (15)

Édifice administratif
85, rue De Martigny Ouest
Bureau 3.7
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Téléphone : (514) 436-6331
Télécopieur : (514) 432-9015

Laval (13)

1555, boul. Chomedey
Bureau 250
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : (514) 688-6431
Télécopieur : (514) 682-1595

Mauricie – Bois-Francs (04)

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette
Bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6776
Télécopieur : (819) 371-6962

Édifice provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : (819) 752-9781
Télécopieur : (819) 758-4306

Montérégie (16)

Édifice Montval
201, Place Charles-Lemoyne
Bureau 104
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (514) 651-8011
Télécopieur : (514) 646-6033

Montréal (06)

770, rue Sherbrooke Ouest
7e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : (514) 982-3000
Télécopieur : (514) 873-9913

Outaouais (07)

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
6e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3131
Télécopieur : (819) 772-3981

Québec (03)

Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 201
Québec (Québec) G1K 8G5
Téléphone : (418) 643-8993
Télécopieur : (418) 643-4099

Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey
Rez-de-chaussée
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 547-9336
Télécopieur : (418) 542-7488

Composition typographique : Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en janvier 1991
sur les presses de l'imprimerie
Graphique Système A ltée

ISBN 2-551-14440-X

90000

9 782551 144402

Imprimé au Québec (Canada)

Ministère de l'Industrie du Commerce
et de la Technologie